



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

LES
DONNÉES



Marché des plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Panorama 2019

Table des matières

1. Synthèse.....	4
2. La production française de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM).....	7
2.1 Tous secteurs.....	7
2.2 Les plantes aromatiques (PA).....	10
2.2.1 Surfaces et nombre d'exploitations.....	10
2.2.2 Activité des groupements de producteurs de PA.....	11
2.3 Les plantes médicinales (PM).....	13
2.3.1 Surfaces et nombre d'exploitations.....	13
2.3.2 Activité des groupements de producteurs en PM.....	14
2.4 La cueillette dans les groupements de producteurs.....	16
2.5 Les plantes à parfum et les huiles essentielles (PP et HE).....	17
2.5.1 Surfaces et nombre d'exploitations.....	17
2.5.2 Volumes commercialisés.....	21
2.5.3 Prix à la production.....	24
2.5.4 La production de lavande de population sous AOP.....	26
2.6 La place de la production bio en PPAM.....	28
2.6.1 Localisation des PPAM bio.....	28
2.6.2 Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations en PPAM bio.....	30
2.6.3 Surfaces moyennes régionales par exploitation en PPAM bio.....	31
2.6.4 Les principales plantes cultivées en bio.....	32
2.6.5 La cueillette.....	34
2.7 Les fleurs de Grasse.....	35
3. Les marchés des secteurs utilisateurs des PPAM en France.....	39
3.1 Secteur santé, beauté et bien-être.....	39
3.1.1 Marché de l'homéopathie.....	39
3.1.2 Marché global des compléments alimentaires.....	40
3.1.3 Marché de la gemmothérapie.....	41
3.1.4 Marché des huiles essentielles.....	43
3.1.5 Marché des infusions.....	46
3.1.6 Marché de la cosmétique.....	48
3.1.7 Marché des fragrances.....	48
3.2 Secteur agro-alimentaire.....	49
3.2.1 Marché de gros de plantes aromatiques fraîches.....	49
3.2.2 Marché du thym en GMS.....	50
3.2.3 Marche des herbes de Provence en GMS.....	52
3.2.4 Marché des arômes.....	54
4. Le commerce extérieur français.....	56
4.1 Plantes en l'état.....	56
4.1.1 Balance commerciale française.....	56
4.1.2 Commerce extérieur du thym.....	58
4.1.3 Graines de coriandre.....	59
4.2 Huiles essentielles.....	60
4.2.1 Estimation des productions mondiales.....	60
4.2.2 Échanges mondiaux.....	61
4.2.3 Balance commerciale française.....	63
Sources et annexes.....	65
Quelques liens utiles.....	70

1. Synthèse

La production

La filière Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) englobe la culture et la cueillette régulière de plus de 300 espèces de plantes à parfum, aromatiques et médicinales commercialisées et plus de 1 000 produits.

En 2019, la surface occupée par les PPAM est de 58 551 ha pour un nombre de producteurs de 5 692. Cette surface ne cesse d'augmenter depuis les années 2000, avec une croissance supérieure à 18 % au cours des 5 dernières années.

Les plantes à parfum représentent les premières surfaces du secteur (32 694 ha en 2019) avec 3 espèces prédominantes : le lavandin et la lavande (27 946 ha) ainsi que la sauge sclarée (3 400 ha) (source PAC 2019). Elles se composent d'exploitations aux profils multiples, allant de la culture industrielle à des très petites exploitations en zones défavorisées. C'est ce secteur des plantes à parfum qui a eu la plus forte croissance en surface, estimée à plus de 33 % depuis 2015.

Les plantes aromatiques sont cultivées sur 6 184 ha. Les principales espèces sont le persil, la coriandre, le thym, le fenouil et la menthe... Ce secteur a eu une forte croissance estimée à plus de 26 % depuis 2015. Après le Label Rouge obtenu sur les Herbes de Provence, une IGP Thym de Provence est arrivée sur le marché.

Le secteur des plantes médicinales comprend le plus grand nombre d'espèces (plus de 150 espèces sont différenciées dans la PAC 2019 dont le pavot œillette, la camomille, le chardon marie, la mélisse...).

Les plantes médicinales ont accusé une baisse des superficies en 2016 pour atteindre de nouveau les surfaces de 2015 soit 19 673 ha en 2019 (+ 15 % par rapport à 2018).

La part de l'agriculture biologique dans la filière PPAM est très importante, 16,9 % des PPAM totales en 2019, avec une forte croissance depuis plusieurs années.

La localisation des PPAM

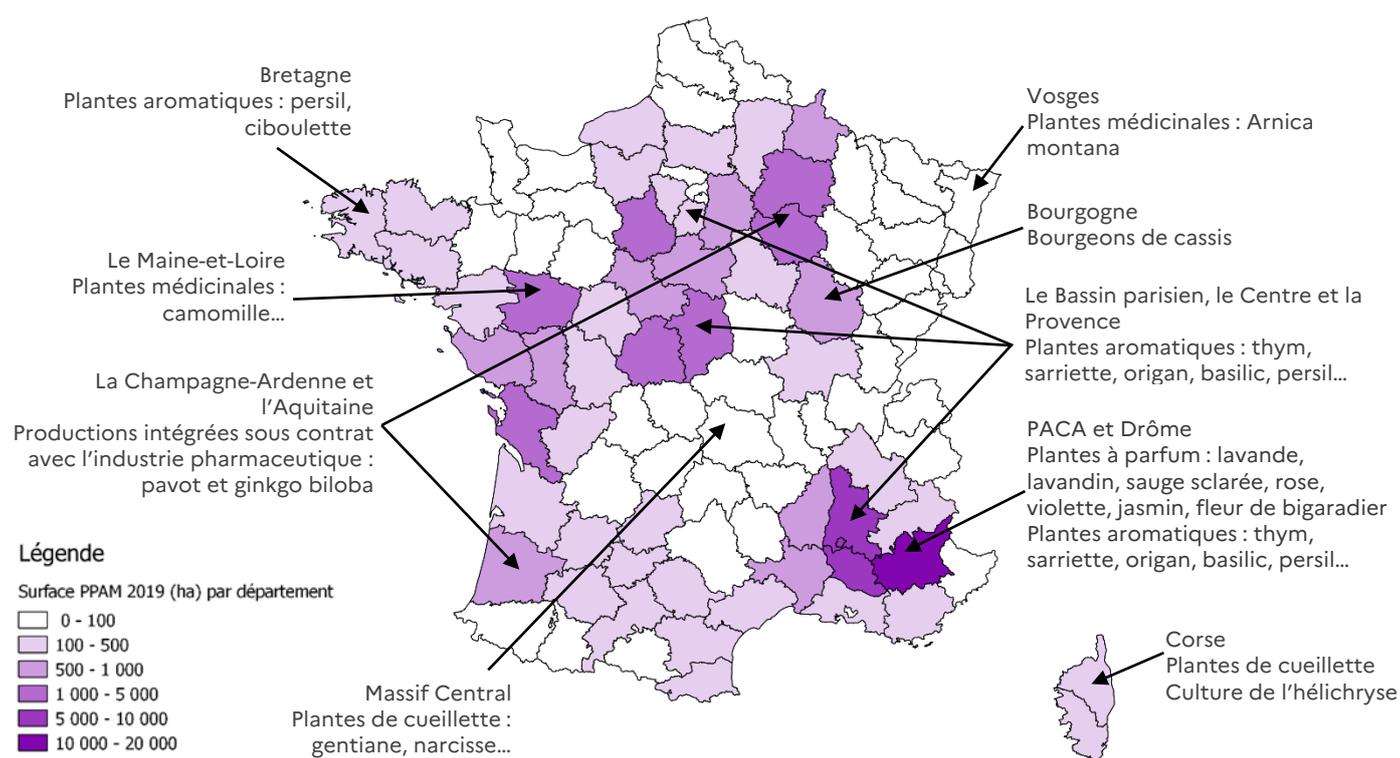
Les bassins de production sont très spécialisés :

- Les plantes à parfum ainsi que les plantes aromatiques sèches sont cultivées dans le Sud-Est ;
- Les plantes aromatiques fraîches sont localisées en Bretagne mais également dans les départements de la Drôme, de l'Ardèche et du Bassin parisien ;
- Les plantes médicinales se sont développées historiquement dans le bassin du Maine et Loire.

Néanmoins deux particularités :

- Les plantes issues de la cueillette se retrouvent dans les diverses zones de montagne : Vosges, Massif central, Alpes ;
- La production du pavot, culture totalement intégrée à l'industrie, est présente en Champagne-Ardenne et en Aquitaine.

Répartition des surfaces PPAM en France métropolitaine par principaux bassins de production en 2019



Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2019

L'aval de la filière

Les transformations des PPAM sont très diverses et alimentent plusieurs secteurs d'activités :

- Pour le secteur des plantes à parfum : huiles essentielles et extraits pour la parfumerie dont la parfumerie fonctionnelle, la cosmétique, l'aromathérapie ;
- Pour les plantes aromatiques : huiles essentielles et extraits, séchage, triage, surgelé pour l'agro-alimentaires, l'herboristerie, l'aromathérapie, les compléments alimentaires... ;
- Pour les plantes médicinales : huiles essentielles et extraits, séchage, triage pour la phytothérapie, l'homéopathie, l'aromathérapie, l'allopathie, l'herboristerie, les compléments alimentaires...

Tendances de certains marchés français (non exhaustif) par secteur d'utilisation

Marchés		Chiffre d'affaires 2019 en France	Tendance globale en France
Homéopathie		217,5 M€ estimés en 2018	-
Compléments alimentaires		1,99 Md€	
Huiles essentielles		202 M€ en pharmacie, parapharmacie	
Gemmothérapie		3,5 M€ en pharmacie et parapharmacie	
Infusions	Global	170 M€ en GMS, pharmacie et parapharmacie	
	Bio	54 M€ en GMS, pharmacie et parapharmacie	
Herbes de Provence	Global	10,4 M€ en GMS	
	Label Rouge	1,4 M€ en GMS	
	Bio	703 000 € en GMS	
Thym		6,2 M€ en GMS	
Arômes alimentaires		624 M€	
Cosmétiques naturels et bio		757 M€ en 2018	
Fragrances		-	

Sources : Données Openhealth, IRI, Synadiet, SNIAA, Prodarom, Cosmebio

Commerce extérieur

Pour les plantes en l'état, la France importe davantage qu'elle exporte. Les exportations sont évaluées à 12 340 tonnes et 88 millions d'euros en 2019. Elles sont constantes en volume depuis dix ans, bien que leur valeur soit croissante pour cette même période. Les importations sont en forte augmentation (+ 41 % en volume et + 74 % en valeur en dix ans) atteignant 47 240 tonnes et 188 millions d'euros en 2019. Les premiers pays où la France s'approvisionne sont la Chine, l'Allemagne, l'Inde, le Maroc, l'Espagne, les Pays-Bas et la Turquie. Les exportations sont à destination des pays européens mais aussi des États-Unis, Arabie Saoudite et Nigeria.

La France a importé 8 300 tonnes d'huiles essentielles pour une valeur totale de 354 millions d'euros. Même s'il y a une baisse entre 2018 et 2019, les importations ont connu, en 10 ans, une croissance de + 179 % en valeur et + 44 % en volume. Les principaux fournisseurs de la France sont le Brésil (HE d'orange), l'Italie, l'Inde (HE de menthe), la Chine, l'Argentine (HE de citron), l'Indonésie, Madagascar et la Belgique (pays de négoce). Les exportations atteignent, en 2019, 4 700 tonnes pour 377 millions d'euros. La croissance est, en 10 ans, de + 132 % en valeur et + 22 % en volume. Les États-Unis et l'Allemagne sont les deux premières destinations.

Ainsi, en valeur, la balance commerciale de la France est légèrement excédentaire pour ce secteur des huiles essentielles.

À noter que ces flux de matières premières ne rendent pas compte de la totalité de la filière. En effet, les PPAM sont fréquemment incorporées dans des produits finis (parfums, cosmétiques, compléments alimentaire, etc.) pour lesquels la balance commerciale est très excédentaire (cosmétique par exemple).

2. La production française de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM)

2.1 Tous secteurs

La filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales comporte une grande variété d'espèces cultivées ou cueillies qui alimentent les branches pharmaceutique, agroalimentaire, parfumerie et cosmétique.

On retient trois secteurs traditionnels : les plantes à parfum, les plantes aromatiques et les plantes médicinales. Un même produit pouvant avoir plusieurs destinations, un choix de classement a dû être retenu (cf. annexes).

- **Surfaces**

Alors que la filière PPAM représente moins de 1 % des surfaces agricoles françaises, elle se caractérise par une évolution particulière au regard d'autres productions agricoles. Entre 2010 (38 000 ha) et 2019 (58 551 ha), sa croissance représente plus de 54 %.

En 2019, l'ensemble des PPAM occupe une surface de 58 551 ha (source PAC 2019 après traitement FranceAgriMer) réparti comme suit :

- 55,8 % plantes à parfum qui sont les plus représentatives (27 946 ha pour les superficies lavandes et lavandins soit près de 48 %) des surfaces PPAM ;
- 33,6 % plantes médicinales ;
- 10,6 % plantes aromatiques.

Si au cours des 5 dernières années, la superficie des PPAM est restée relativement stable, en 2019, on enregistre une augmentation de 18 % par rapport à 2015 (+ 12 % par rapport à 2018).

L'évolution des surfaces entre 2018 et 2019 est différente selon les secteurs :

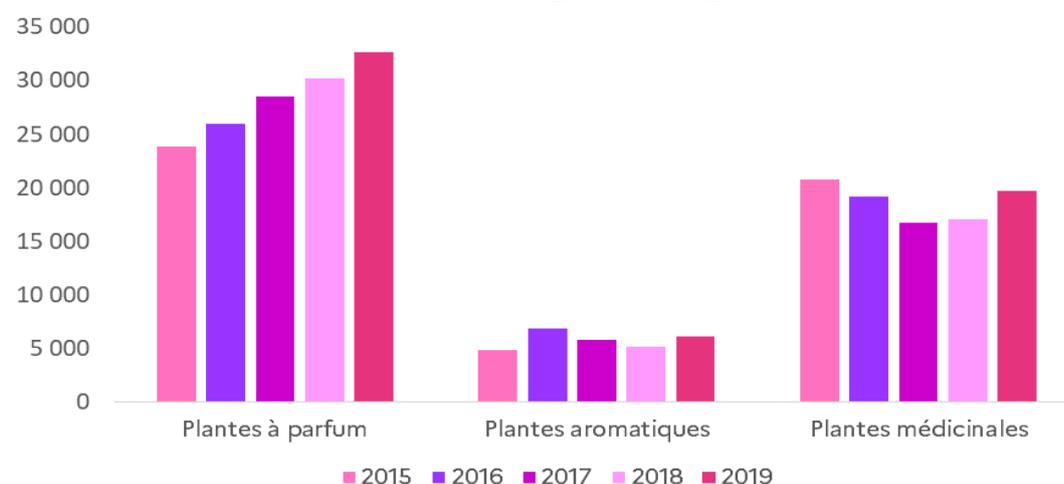
- + 8 % pour les plantes à parfum ;
- + 20 % pour les plantes aromatiques ;
- + 15 % pour les plantes médicinales.

Évolution des surfaces (ha) nationales depuis 2015 par grande catégorie de PPAM

	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution de 2018 à 2019	Évolution de 2015 à 2019
Plantes à parfum	23 844	25 973	28 534	30 183	32 694	+ 8 %	+ 37 %
Plantes aromatiques	4 904	6 851	5 804	5 142	6 184	+ 20 %	+ 26 %
Plantes médicinales	20 795	19 149	16 751	17 096	19 673	+ 15 %	- 5,70 %
Total général	49 543	51 973	51 089	52 421	58 551	+ 12 %	+ 18 %

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2019

Répartition de la filière PPAM (en ha) par grande catégorie en France de 2015 à 2019



Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2019

- **Nombre d'exploitations**

En 2019, le nombre d'exploitations recensé en PPAM (déclarations PAC) est de 5 692 alors qu'en 2015 on en dénombrait 5 266. L'évolution est de + 8 % sur les 5 dernières années.

Évolutions du nombre d'exploitations depuis 2015

Année	Nombre d'exploitations
2015	5 266
2016	5 640
2017	5 227
2018	5 282
2019	5 692

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2019

- **Typologie des exploitations**

Part de la culture de PPAM dans la surface agricole utilisée (SAU) des exploitations en 2019

Part de PPAM dans la SAU	Nombre d'exploitations	Part des exploitations
< 5 %	2 443	42,9 %
5 à 10 %	1 191	20,9 %
10 à 20 %	791	13,9 %
20 à 50 %	720	12,7 %
50 à 90 %	415	7,3 %
90 à 100 %	132	2,3 %

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2019

Pour la majorité des exploitations, les PPAM sont des cultures de diversification. En effet, 77,7 % des exploitations, qui cultivent des PPAM ont moins de 20 % de leur SAU dédiée à ce type de culture.

Les exploitations les plus spécialisées en PPAM (> 50 % de la SAU) sont soit des producteurs de plantes à parfum, localisées dans le Sud-Est de la France, soit des producteurs de plantes aromatiques et/ou médicinales de petites tailles (< 20 ha).

Les exploitations qui produisent des PPAM en diversification, cultivent également majoritairement des céréales (72 %) et/ou des cultures fourragères (67 %). Les exploitations qui possèdent des prairies sont situées surtout dans la Drôme et les Alpes-de-Haute-Provence.

Une part assez conséquente (42 %) ont également des cultures légumières. Pour la majorité d'entre elles, il s'agit d'exploitations de grande taille (> 100 ha) cultivant de la betterave et/ou de la pomme de terre dans le nord de la France avec des plantes médicinales (notamment pavot).

Certaines exploitations (34 %) réalisent aussi de l'arboriculture, avec des PPAM, notamment en Ardèche (châtaigne, vigne et vergers), en Drôme (noix, olivier et vergers) ainsi que dans le Vaucluse (olivier, vigne et vergers).

- **Localisation**

Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont implantées sur plusieurs bassins de production (cf. carte page 5) dont les départements 04, 26 et 84 qui représentent 54 % des surfaces de l'ensemble du territoire. Ce résultat correspond principalement aux superficies en lavande et lavandin (25 715 ha), production essentiellement concentrée dans le Sud-Est de la France.

Évolution par département français des superficies (ha) de PPAM de 2015 à 2019

Départements	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2015/2019	2018/2019
04 Alpes-de-Haute-Pce	11 426	12 678	14 085	14 897	15 996	+ 40 %	+ 7 %
26 Drôme	6 530	7 031	7 823	8 044	8 829	+ 35 %	+ 10 %
84 Vaucluse	5 430	5 734	6 079	6 202	6 652	+ 23 %	+ 7 %
10 Aube	5 129	4 781	3 992	3 996	4 392	- 14 %	+ 10 %
51 Marne	2 155	1 633	1 609	1 693	2 128	- 1 %	+ 26 %
49 Maine-et-Loire	1 576	1 703	1 833	1 973	1 889	+ 20 %	- 4 %
28 Eure-et-Loir	1 273	1 290	1 282	1 464	1 299	+ 2 %	- 11 %
36 Indre	1 083	1 050	813	724	1 226	+ 13 %	+ 69 %
17 Charente-Maritime	1 177	922	668	777	1 050	- 11 %	+ 35 %
18 Cher	552	864	557	422	1 006	+ 82 %	+ 138 %
08 Ardennes	952	637	554	657	813	- 15 %	+ 24 %
45 Loiret	611	605	571	668	758	+ 24 %	+ 14 %
41 Loir-et-Cher	345	349	369	506	699	+ 103 %	+ 38 %
07 Ardèche	529	546	615	631	684	+ 29 %	+ 8 %
79 Deux-Sèvres	664	562	401	418	679	+ 2 %	+ 63 %
85 Vendée	625	432	496	456	659	+ 5 %	+ 45 %
30 Gard	356	395	444	518	596	+ 67 %	+ 15 %
40 Landes	541	548	541	590	569	+ 5 %	- 4 %
77 Seine-Maritime	520	347	419	335	527	+ 1 %	+ 57 %
21 Côte-d'Or	360	410	470	482	509	+ 41 %	+ 6 %
29 Finistère	550	551	492	501	470	- 15 %	- 6 %
05 Hautes-Alpes	297	383	393	412	400	+ 35 %	- 3 %
32 Gers	1 172	1 582	634	362	397	- 66 %	+ 10 %
16 Charente	291	292	157	237	389	+ 33 %	+ 64 %
11 Aude	327	391	425	346	359	+ 10 %	+ 4 %
2B Haute-Corse	229	278	210	219	313	+ 37 %	+ 43 %
86 Vendée	144	136	220	252	296	+ 106 %	+ 17 %
13 Bouches-du-Rhône	209	240	280	294	286	+ 37 %	- 3 %
44 Loire-Atlantique	322	284	271	276	268	- 17 %	- 3 %
02 Aisne	203	242	221	223	262	+ 29 %	+ 17 %
78 Yvelines	230	222	222	187	257	+ 12 %	+ 37 %
Autres	3 734	4 855	3 946	3 662	3 895	+ 4 %	+ 6 %
Total	49 543	51 973	51 089	52 421	58 551	+ 18 %	+ 12 %

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2019

- **Organisation économique des producteurs**

D'après l'enquête de FranceAgriMer sur les groupements de producteurs, (échantillon restreint de la production), les plantes à parfum, aromatiques et médicinales de cet échantillon représentent sur l'ensemble du territoire une valeur commerciale de 34 625 k€ pour un volume de 3 334 t tous modes de culture et transformation confondus, avec une augmentation du chiffre d'affaires de 31 % depuis 5 ans.

Évolution des volumes et valeurs de commercialisation depuis 2015 toutes PPAM confondues

PPAM	2 015	2016	2017	2018	2019
Volumes (t)	5 337	3 710	3 765	3 211	3 334
Valeurs (k€/kg)	26 380	29 611	31 567	28 689	34 625

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Si les volumes se maintiennent en 2019, le chiffre d'affaires accuse une hausse de plus 20 % par rapport à 2018 sur l'ensemble des PPAM.

2.2 Les plantes aromatiques (PA)

2.2.1 Surfaces et nombre d'exploitations

Pour 2019, la surface de l'ensemble des PA s'élève à 6 184 ha, soit une hausse de 20 % par rapport à 2018 (5 142 ha).

Les plantes aromatiques sont principalement destinées à l'industrie alimentaire. On dénombre une trentaine de plantes (persil, fenouil, thym, aneth, menthes douce et poivrée, ciboulette, estragon, basilic, romarin, sarriettes, origan, carvi, anis, cerfeuil, marjolaine) avec plusieurs transformations (surgelées, fraîches, sèches, sous formes d'extraits dont huiles essentielles et hydrolat...).

Les zones de production sont spécifiques aux plantes. Ainsi la production de basilic est principalement concentrée en Drôme (plus de 80 %) avec 112 ha sur les 139 ha au niveau national et pour l'ensemble des thym, la culture est essentiellement localisée en Provence Alpes Côte d'Azur (53 %) et en Drôme provençale.

La coriandre présente une forte augmentation de ses surfaces (+ 75 %) qui s'est particulièrement développée en 2019, notamment pour la production de semences. Dans le département du Cher, cette culture a connu en 2017 et 2018 un déclin des surfaces suite à la baisse du marché de la graine pour rebondir en 2019 avec une superficie qui atteint 543 ha. Sa localisation est étendue aux départements de l'Indre (219 ha), le Gers (208 ha) et les Alpes de Haute Provence (163 ha) où elle est associée à la production d'huiles essentielles.

Le persil, concentré en majorité en Bretagne et dans le Bassin parisien, affiche une légère diminution de ses surfaces (- 5 %) par rapport à 2018, qui coïncide avec la baisse de la production de semences. La surface dédiée à la consommation est stable.

La culture du fenouil a vu ses superficies augmentées de 17 % en 2019. Cette plante est essentiellement localisée dans la région méditerranéenne (principalement dans les Alpes de Haute-Provence avec 105 ha) et en région Normandie dans le département de l'Eure (97 ha).

Les Pays de la Loire et le Centre Val de Loire accueillent la plupart des productions de menthes. Les surfaces restent stables.

Répartition des surfaces (ha) des PA en France métropolitaine de 2015 à 2019

Plantes aromatiques	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution de 2018 à 2019
Coriandre	1 428	3 158	1 694	1 056	1 850	+ 75 %
(estimations en frais)	400	450	500	500	500	
Persil	1 301	1 301	1 499	1 613	1 535	- 5 %
(estimations en frais)	500	500	550	550	550	
Thym	380	442	545	588	665	+ 13 %
Fenouil	366	455	452	389	456	+ 17 %
Menthe	212	276	339	321	315	- 2 %
Aneth	263	330	266	216	261	+ 21 %
Ciboulette	185	215	199	219	234	+ 7 %
Estragon	202	188	228	188	227	+ 21 %
Marjolaine/Origan	41	79	99	122	157	+ 29 %
Romarin	99	102	112	122	146	+ 20 %
Basilic	240	153	180	142	139	- 2 %
Autres plantes aromatiques	186	151	191	164	201	+ 23 %
Total général	4 904	6 851	5 804	5 142	6 184	+ 20 %

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2019

Évolution du nombre d'exploitants depuis 2015 par plante aromatique

Plantes	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution de 2018 à 2019	Évolution de 2015 à 2019
Persil	352	322	375	378	356	- 5,8 %	+ 1,1 %
Thym	213	230	298	318	354	+ 11,3 %	+ 66,2 %
Coriandre	198	310	250	186	226	+ 21,5 %	+ 14,1 %
Fenouil	122	159	136	143	153	+ 7,0 %	+ 25,4 %
Menthe	112	123	132	144	148	+ 2,8 %	+ 32,1 %
Marjolaine	47	62	68	79	101	+ 27,8 %	+ 114,9 %
Sarriette	65	72	64	78	84	+ 7,7 %	+ 29,2 %
Basilic	85	63	62	62	58	- 6,5 %	- 31,8 %
Aneth	73	81	67	61	56	- 8,2 %	- 23,3 %
Ciboulette	55	56	49	52	55	+ 5,8 %	-
Estragon	29	32	30	38	40	+ 5,3 %	+ 37,9 %
Cerfeuil	16	19	18	14	17	+ 21,4 %	+ 6,3 %
Carvi	3	2	5	5	4	- 20,0 %	+ 33,3 %

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2019

2.2.2 Activité des groupements de producteurs de PA

L'enquête menée auprès des 13 groupements de producteurs (GP) fait apparaître un chiffre d'affaires (CA) du secteur des plantes aromatiques de 2 461 k€ pour un volume de 2 316 t.

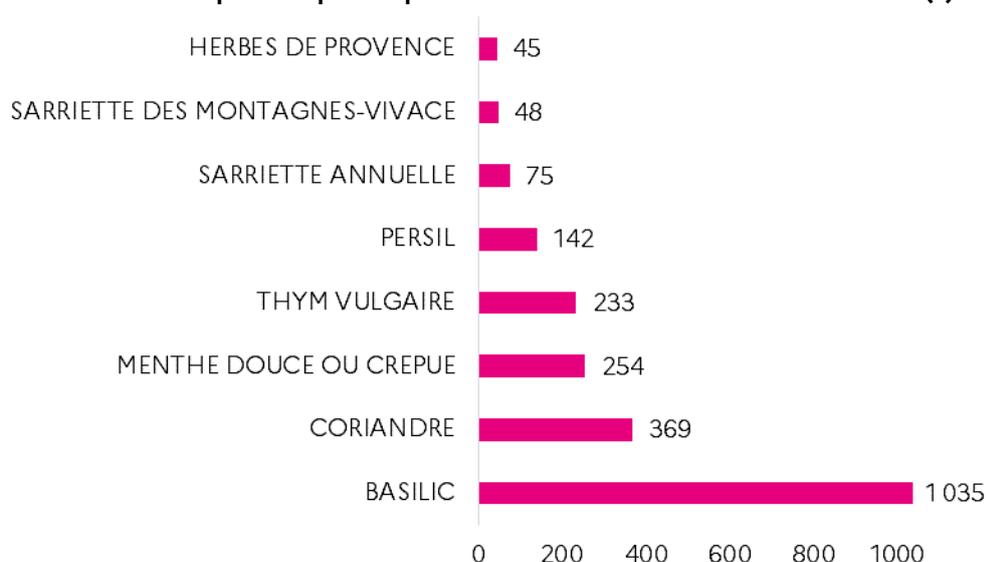
Évolution des volumes et valeurs de commercialisation depuis 2015

Plantes aromatiques	2 015	2016	2017	2018	2019
Volumes (t)	3 625	2 487	2 545	2 199	2 316
Valeurs (k€/kg)	2 670	2 732	2 324	2 125	2 461

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Après une baisse des volumes en 2018, on constate une hausse en 2019 de plus de 5 %, due en partie à une forte demande de quelques produits comme la menthe poivrée, les sarriettes annuelle et des montagnes ainsi que le persil.

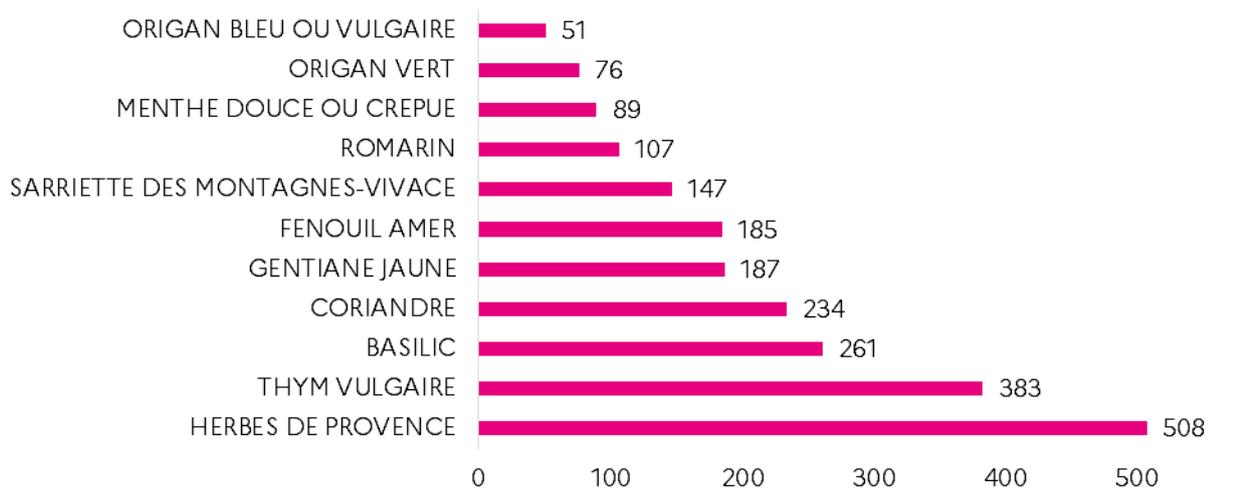
Plantes aromatiques les plus représentatives en volume commercialisé (t) en 2019



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Les 11 plantes aromatiques les plus représentatives en valeur de commercialisation en 2019 ont un chiffre d'affaires de 2 228 k€ soit 90 % du chiffre d'affaires global.

Plantes aromatiques les plus représentatives en valeur de commercialisation (k€) en 2019



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Le mélange « Herbes de Provence Label Rouge » a été créé en 2003 par des producteurs français d'herbes aromatiques en collaboration avec l'AIHP (Association Interprofessionnelle des Herbes de Provence). Un cahier des charges précis encadre la production, la transformation et le conditionnement.

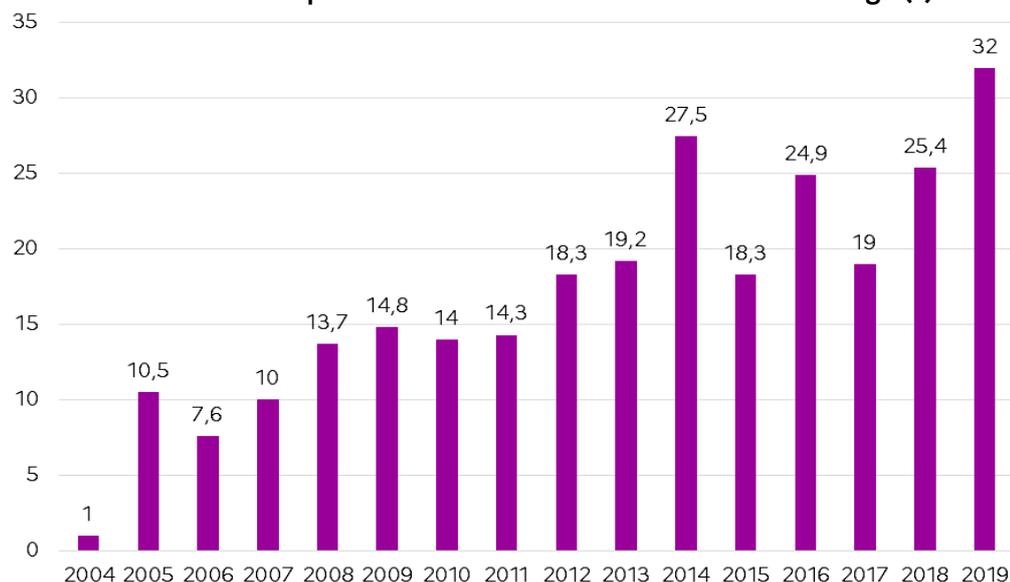
Ce label répond à une demande des consommateurs en quête de produits naturels et de traçabilité.

Les herbes de Provence sont un mélange varié d'herbes aromatiques. Le Label Rouge garantit au consommateur une composition fixe (19 % de thym, 27 % de romarin, 27 % de sarriette, 27 % d'origan) et permet à la production provençale de se démarquer dans un marché dominé par les importations en garantissant une haute qualité organoleptique.

La production d'herbes de Provence Label Rouge connaît une progression constante depuis 10 ans ; la récolte 2019 répond aux attentes du marché avec 32 t contre 25,4 t en 2018.

L'importance du chiffre d'affaires des herbes de Provence (508 k€) s'explique par la dominance des volumes des « Herbes de Provence Label Rouge » (32 t) produits par les OP, qui ont une forte valeur ajoutée.

Évolution des volumes produits « Herbes de Provence » Label Rouge (t) de 2004 à 2019



Source : AIHP

Le thym est la seconde plante aromatique la plus représentative en valeur de commercialisation pour l'ensemble des groupements de producteurs enquêtés avec un chiffre d'affaires de 383 k€.

Le Thym de Provence a été reconnu comme Indication Géographique Protégée (IGP) le 19 février 2018 par la Commission Européenne. Ce signe de qualité garantit l'origine de la production et met en valeur ses caractéristiques ainsi que sa spécificité.

L'IGP Thym de Provence répond à une forte demande pour les produits naturels, de qualité, et à l'origine identifiée. Les ventes s'établissent à 12 t en 2019.

Le basilic est, quant à lui, la plante dont les quantités vendues sont les plus importantes (1 035 t en 2019) et la troisième espèce en valeur (261 k€). La quasi-totalité a été commercialisée en frais à des prix compris entre 0,20 et 0,25 €/kg.

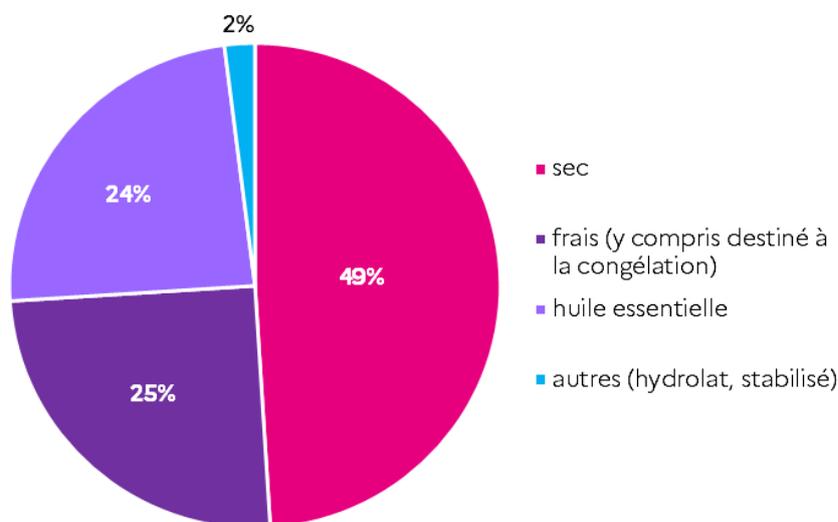
La coriandre, comme le basilic, a été en grande partie commercialisée en plante entière fraîche, soit 363 t en 2019 à un prix moyen aux alentours de 0,20 €/kg. Une autre partie a été récoltée en graines pour être vendue en sec (6,5 t) ou transformée en huile essentielle (2,4 t).

La menthe douce est essentiellement vendue fraîche (251 t sur les 254 t) avec un prix qui reste inchangé depuis 2012 (0,28 €/kg). La menthe poivrée de l'échantillon est en quasi-totalité labélisée AB et commercialisée en plante sèche (23 t).

En 2019, la valeur de commercialisation des produits « secs » représente 49 % de l'ensemble des plantes aromatiques au regard du panel des enquêtes menées auprès des groupements de producteurs. Elle est de 25 % pour les produits frais (y compris surgelé et congelé) et de 24 % pour les huiles essentielles.

Cette répartition a évolué entre 2018 et 2019 : les produits frais affichent une baisse de 14 % et les huiles essentielles une hausse de 10 %. Le chiffre d'affaires du sec est identique à 2018.

Part de la valeur commerciale des plantes aromatiques par type de transformation en 2019



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

2.3 Les plantes médicinales (PM)

2.3.1 Surfaces et nombre d'exploitations

En 2019, le secteur des plantes médicinales connaît un fort développement. Cette production très diversifiée porte sur plus d'une centaine d'espèces dont le pavot, la camomille, le chardon marie, la mélisse, etc. La superficie de l'ensemble des plantes médicinales (PM) atteint 19 673 ha en 2019 (+ 15 % par rapport à 2018).

Le pavot œillette couvre environ 13 000 ha, soit près de 70 % des surfaces de plantes médicinales. Traditionnellement située en Champagne-Ardenne et en Aquitaine, cette culture est totalement intégrée à travers des contrats avec l'industrie pharmaceutique.

On constate une baisse des surfaces en camomilles noble et matricaire (- 17 %), liée à une diminution de la production par certains agriculteurs. 76 % des 376 ha estimés de camomilles sont implantés dans le Maine et Loire .

On estime à 250 ha les surfaces d'artichaut (cultivé pour la feuille), 249 ha celles de chardon marie cultivées dans le nord de la France, 250 ha pour la mélisse situés dans la région AURA ; 147 ha pour le psyllium noir de Provence et 169 ha pour l'angélique qui continue sa progression due à une forte demande du marché pour les huiles essentielles.

Répartition des surfaces (ha) des PM de 2015 à 2019 en France métropolitaine

Plantes médicinales	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution de 2018 à 2019
Pavot (estimations)	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000	-
Artichaut feuille (estimations)	250	250	250	250	250	-
Camomille	303	384	574	452	376	- 17 %
Mélisse	122	177	237	238	250	+ 5 %
Chardon marie	76	196	193	241	249	+ 3 %
Angélique	90	88	76	124	169	+ 37 %
Psyllium de Provence	(*)	188	143	154	147	- 5 %
Autres plantes médicinales	6 954	4 866	2 277	2 639	5 233	+ 98 %

(*) pas de code nomenclature en 2015

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2019

Évolution du nombre d'exploitations depuis 2015 par plante médicinale

Plantes	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution de 2018 à 2019	Évolution de 2015 à 2019
Pavot	697	522	430	457	531	+ 16,2 %	- 23,8 %
Fenugrec	52	71	79	90	127	+ 41,1 %	+ 144,2 %
Mélisse	80	114	116	111	115	+ 3,6 %	+ 43,8 %
Camomille	62	73	98	95	87	-	+ 61,1 %
Bleuet	28	36	32	35	40	+ 14,3 %	+ 42,9 %
Angélique	25	25	29	32	39	+ 21,9 %	+ 56 %
Ortie	0	0	15	32	37	+ 15,6 %	-
Chardon marie	25	43	33	41	29	- 29,3 %	+ 16 %
Bourrache	9	15	12	16	24	+ 50 %	+ 166,7 %
Mauve	19	20	22	16	18	+ 12,5 %	- 5,3 %
Oseille	12	12	9	15	17	+ 13,3 %	+ 41,7 %
Millepertuis	10	15	20	19	16	- 15,8 %	+ 60 %
Bardane	22	16	15	14	13	- 7,1 %	- 40,9 %
Plantain psyllium	18	9	8	8	13	+ 62,5 %	- 27,8 %
Psyllium noir de Provence	0	25	17	17	12	- 29,4 %	-
Valériane	10	12	7	10	7	- 30 %	- 30 %
Marguerite	15	12	5	5	6	+ 20 %	- 60 %
Pâquerette	10	16	14	10	6	- 40 %	- 40 %

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2019

2.3.2 Activité des groupements de producteurs en PM

Les plantes médicinales ont une valeur de CA de 4 352 k€ pour l'ensemble des groupements de producteurs enquêtés, soit plus de 7% par rapport à 2018. Les plantes qui dominent par leurs valeurs et leurs volumes commercialisés sont la sauge officinale et la mélisse.

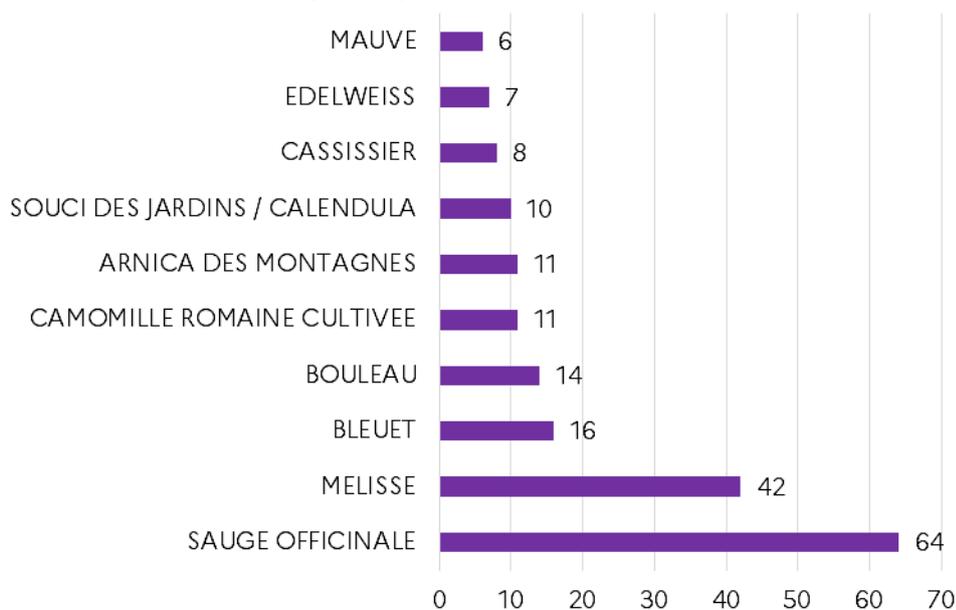
Évolution des volumes et valeurs de commercialisation depuis 2015

Plantes médicinales	2 015	2016	2017	2018	2019
Volumes (t)	897	373	241	279	423
Valeurs (k€/kg)	2 520	3 691	3 347	4 082	4 352

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

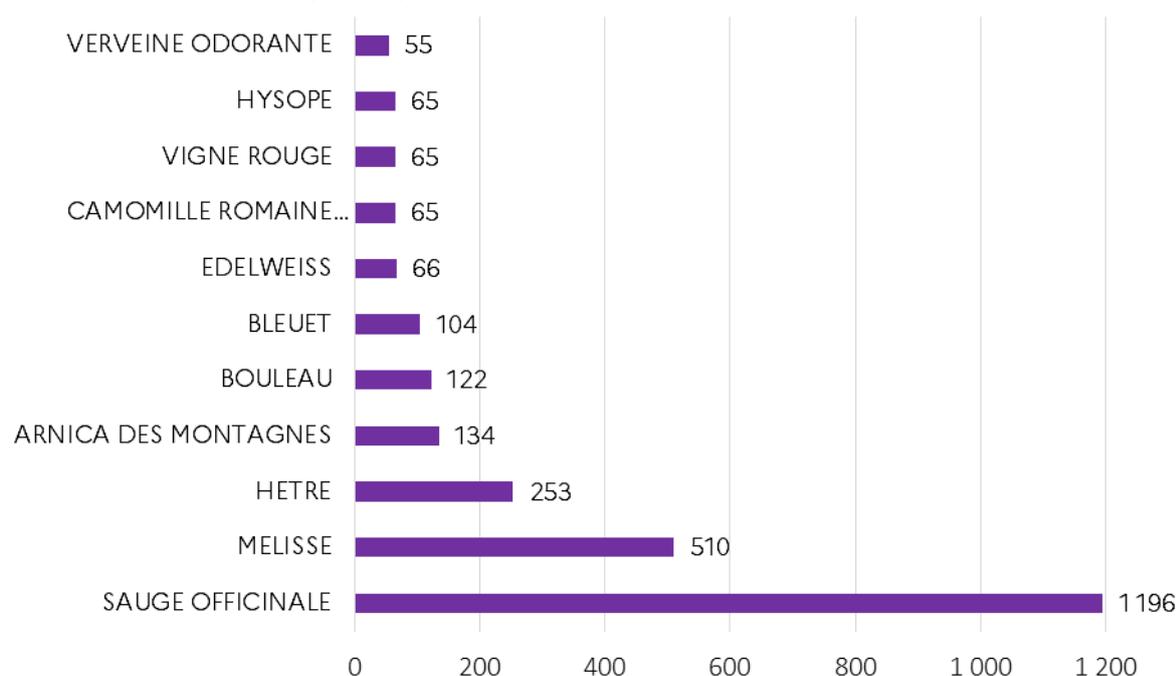
Les plantes phares, sauge officinale et mélisse, contribuent fortement à l'augmentation des volumes. Pour la sauge officinale, la production a été multipliée par 5 (64 t en 2019 contre 12 t en 2018).

Plantes médicinales les plus représentatives en volume commercialisé (t) en 2019



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Plantes médicinales les plus représentatives en valeur de commercialisation (k€) en 2019

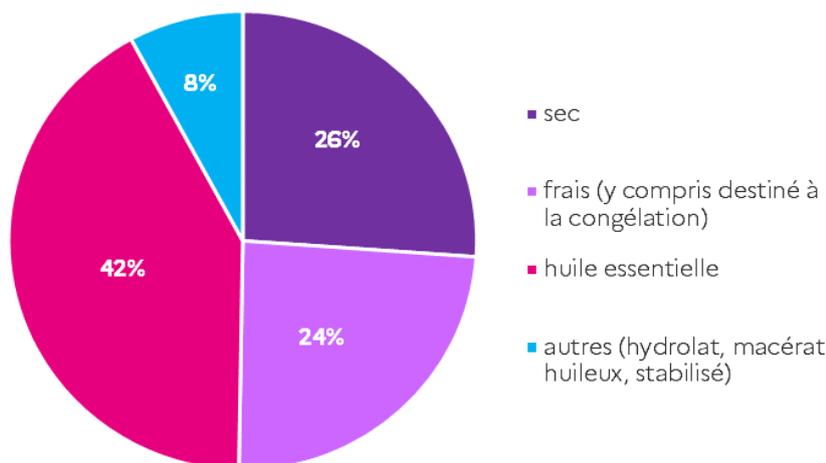


Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

La sauge officinale est la plus représentative du secteur des plantes médicinales avec un volume de 64 t et une valeur de commercialisation de 1 196 k€, toutes transformations confondues. En 2018, la production était de l'ordre de 12 t. En 2019, le volume d'huile essentielle est de 8 t pour un CA de 1 148 k€, représentant + de 95 % du CA global. La production de cette plante est essentiellement destinée au marché de l'herboristerie.

Suit la mélisse avec une production de 42 t et un CA de 510 k€ en 2019. Si les volumes augmentent par rapport à 2018 (+ 12 t), le CA est en baisse (- 11 k€). En effet, la production la plus importante correspond à l'hydrolat bio (31 t) qui se commercialise à des prix peu élevés. Le reste des ventes est de la plante sèche.

Part de la valeur de commercialisation des plantes médicinales par type de transformation en 2019



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

L'engouement pour les huiles essentielles ne tarit pas. En 2019, sa valeur de commercialisation prédomine sur l'ensemble des plantes médicinales avec 42 % (14 t pour un CA de 1 838 k€) En 2018, la valeur de commercialisation représentait 41,5 % (12 t pour un CA de 1 597 k€).

La transformation en « sec » et « frais/surgelé-congelé » affiche une diminution et représente respectivement 26 % et 24 % ; les 8 % restants englobent les hydrolats, macérats huileux, stabilisé...

2.4 La cueillette dans les groupements de producteurs

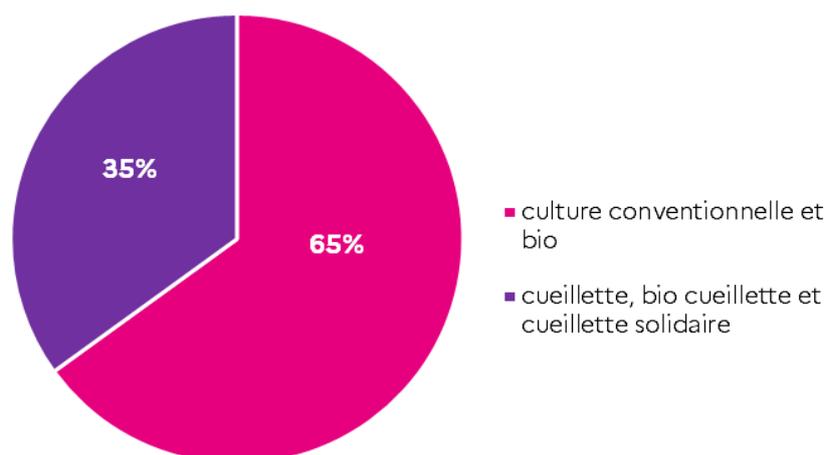
En 2019, selon les déclarations issues des groupements de producteurs, les plantes cueillies sont de l'ordre de 142 t avec une valeur de commercialisation de 2 364 K€, soit près de 35 % du CA global de l'ensemble des plantes aromatiques et médicinales.

En matière de représentativité, on retient le bouleau (12 t), l'arnica (10 t), la reine des prés (7 t) et la gentiane (6 t).

La cueillette bio est significative avec un CA de 2 278 k€ pour un volume de 134 t, dont la cueillette solidaire dans le cadre du commerce équitable (92 k€ pour 3,5 t). La cueillette conventionnelle correspond à 86 k€ pour 8 t.

Ainsi, le regain d'intérêt pour les produits bio se confirme dans le secteur de la cueillette. La demande de plus en plus soutenue confirme l'augmentation (+ 6 %) de la production par rapport à 2018. Le marché de la cueillette est principalement dirigé sur le produit sec avec un CA de 1 434 k€.

Part de la valeur de commercialisation de la cueillette par rapport à la culture en 2019



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Si en 2016, la part de la valorisation commerciale entre les cultures conventionnelle et bio et l'ensemble de la cueillette était rétrospectivement de 81 % et 19 %, on observe depuis 2017 une augmentation de la part de la cueillette.

En 2019, la part de la valorisation commerciale se caractérise par une augmentation de la cueillette de 35 % contre 29 % en 2018.

2.5 Les plantes à parfum et les huiles essentielles (PP et HE)

Répartition des surfaces (en ha) des PP de 2015 à 2019 en France métropolitaine

Plantes à parfum	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution de 2018 à 2019
Lavande et lavandin	20 922	22 213	24 445	25 620	27 946	+ 9 %
Sauge sclarée	2 137	2 874	3 079	3 400	3 400	-
Bourgeons de cassis (estimations)	285	321	430	533	653	+ 23 %
Hélichryse (estimations)	500	565	580	630	695	+ 10 %
Total	23 844	25 973	28 534	30 183	32 694	+ 8 %

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2019

2.5.1 Surfaces et nombre d'exploitations

- Les lavandes et lavandins

Les surfaces de lavandes et lavandins sont en pleine expansion depuis plusieurs années ; en 2010 les superficies étaient évaluées à 23 844 ha.

En 2019, 1 750 producteurs ont déclaré 27 946 ha (source PAC), soit + 29,4 % pour les lavandes et + 33,5 % pour les lavandins par rapport à 2015.

La surface moyenne de lavande-lavandin par exploitation reste stable (16 ha en 2019) ; 79 % des exploitations ont des superficies de moins de 20 ha.

Répartition des surfaces (ha) par nombre d'exploitations en 2019, lavande et lavandin

	Nombre exploitations	%	Surfaces (ha)	%
< 20 ha	1 389	79,4 %	12 538	44,9 %
20 à 50 ha	272	15,5 %	8 497	30,4 %
50 à 100 ha	74	4,2 %	4 874	17,4 %
> 100 ha	15	0,9 %	2 037	7,3 %
Total	1 750		27 946	

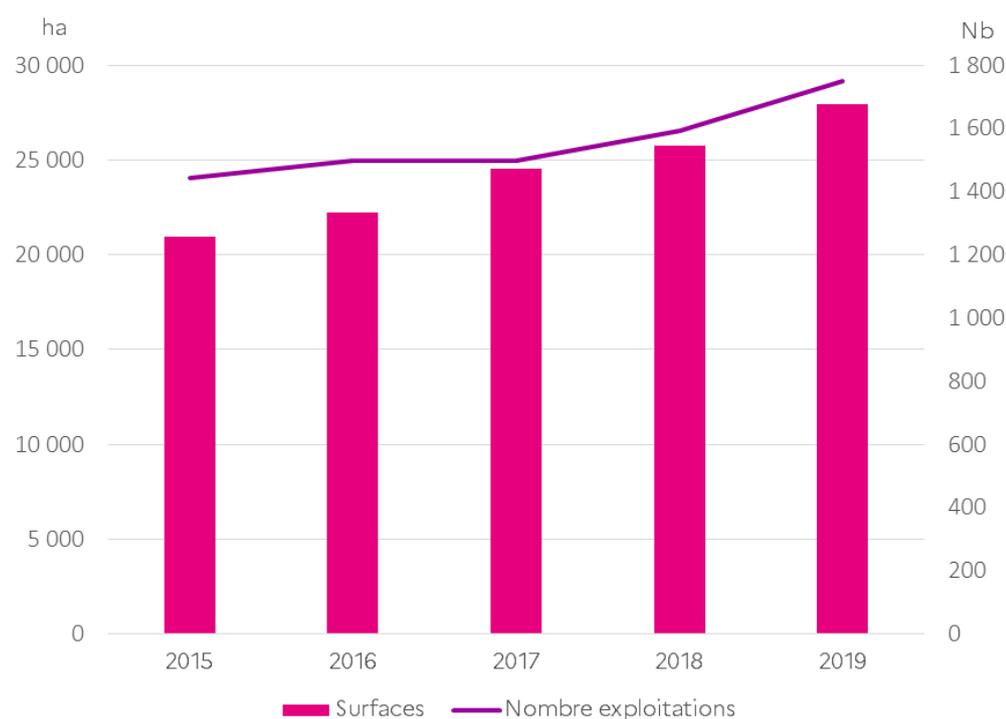
Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2019

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces (ha) en lavande et lavandin en France de 2015 à 2019

Lavande/Lavandin	Nombre d'exploitations	Surfaces (ha)	Surfaces moyennes par exploitation (ha)
2015	1 443	20 922	14,5
2016	1 496	22 213	14,8
2017	1 498	24 513	16,3
2018	1 593	25 754	16,1
2019	1 750	27 946	16,0
Évolution de 2018 à 2019	10 %	9 %	
Évolution de 2015 à 2019	21 %	34 %	

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2019

Surfaces et nombre d'exploitations en lavande et lavandin de 2015 à 2019



Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2019

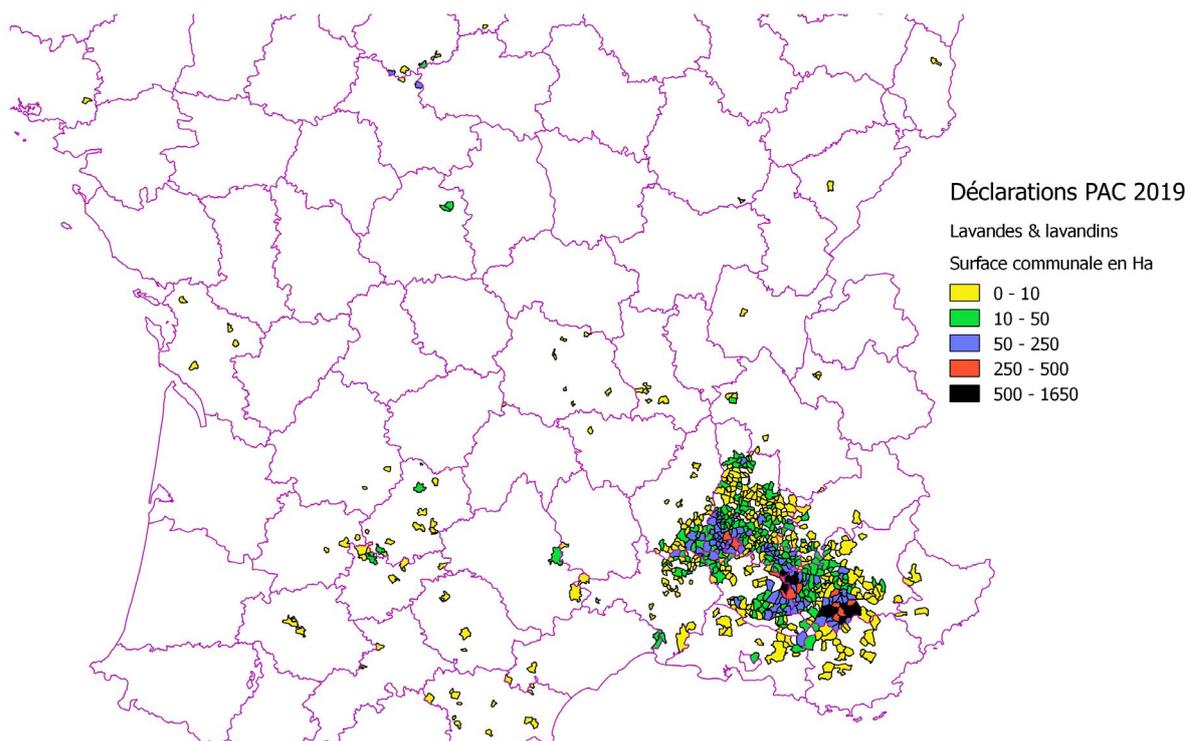
Ces cultures sont localisées à 90 % dans le Sud-Est de la France et notamment sur 3 départements : les Alpes-de-Haute-Provence qui concentrent les surfaces les plus importantes (12 193 ha), suivies de la Drôme (7 518 ha) et du Vaucluse (6 004 ha).

Pour les lavandes, une grande part des surfaces est concentrée sur un axe Nord-Sud (Die/Apt) avec comme principale zone le plateau d'Albion dans le département de Vaucluse où s'est développée de manière significative la lavande fine.

Les surfaces en lavandin sont concentrées principalement sur un axe Nord-Ouest/Sud-Est (Montélimar/Draguignan) avec deux pôles particuliers : le plateau de Valensole et le Tricastin dans la vallée du Rhône.

Depuis 2018, la culture de lavandes et lavandins s'étend dans d'autres bassins de production comme le Centre-Val de Loire et particulièrement dans le département d'Eure-et-Loir qui confirme sa position (68 ha en 2017, 134 ha en 2018 pour atteindre 209 ha en 2019 soit plus de 56 % par rapport à 2018).

Répartition des surfaces (ha) par commune en lavande et lavandin en 2019



Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2019

Répartition des surfaces (ha) par département en France métropolitaine en lavande et lavandin de 2015 à 2019

Lavande/lavandin	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution de 2018 à 2019	Évolution de 2015 à 2019
Alpes de Haute-Provence	9 443	9 984	10 917	11 456	12 193	+ 6 %	+ 29 %
Drôme	5 523	5 895	6 592	6 840	7 518	+ 10 %	+ 36 %
Vaucluse	4 843	5 132	5 444	5 575	6 004	+ 8 %	+ 24 %
Ardèche	475	477	559	581	641	+ 10 %	+ 35 %
Gard	252	286	322	375	423	+ 13 %	+ 68 %
Hautes-Alpes	149	175	207	236	247	+ 5 %	+ 66 %
Eure-et-Loir	-	-	68	134	209	+ 56 %	-
Bouches-du-Rhône	100	105	121	116	130	+ 12 %	+ 30 %
Autres	137	159	283	441	581	+ 32 %	+ 324 %
Total	20 922	22 213	24 513	25 754	27 946	+ 9 %	+ 34 %

Source : FranceAgriMer d'après les déclarations PAC 2019

La dynamique du marché est confirmée par l'augmentation croissante des superficies (+ 9 % en 2019 et + 34 % depuis 2015).

L'enquête menée par le CIHEF auprès des producteurs de lavande et lavandin montre que les données collectées sont très proches des déclarations PAC 2019.

Comparatif des superficies (ha) données PAC 2019 par rapport aux données CIHEF avec un taux de réponse de 67 % (lavande/lavandin)

Lavande Lavandin	CIHEF		PAC	Écart CIHEF/PAC
	% retours	données extrapolées		
2017	80 %	24 868	24 445	+ 2 %
2018	77 %	25 135	25 620	- 2 %
2019	67 %	27 413	27 950	- 2 %

Sources : Déclarations PAC 2019 – CIHEF – FranceAgriMer

• La lavande

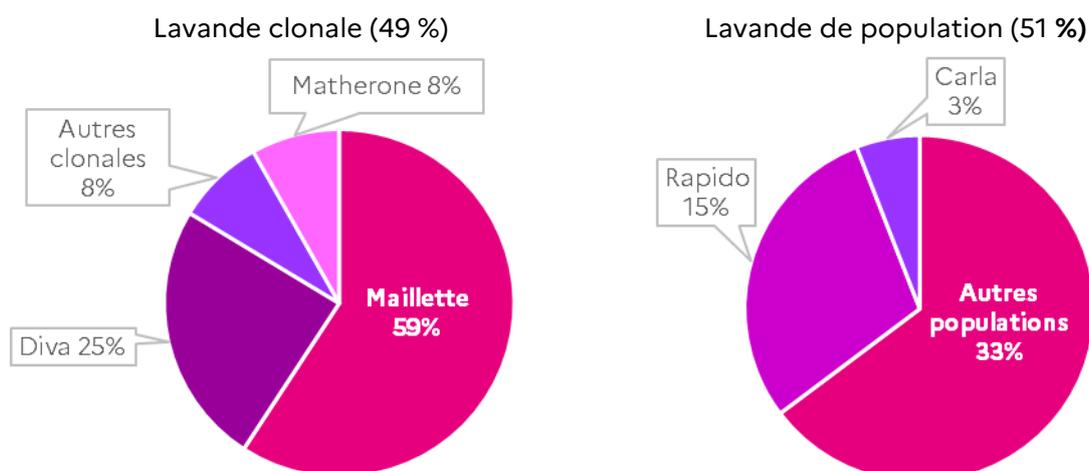
En 2019, la répartition variétale des lavandes clonales et de population s'inscrit dans des proportions identiques à l'année 2018, soit respectivement 49 % et 51 % (clonales : 2 583 ha – de population : 2 643 ha). La variété maillette représente près de 29 % de l'ensemble de la lavande clonale.

Répartition variétale des surfaces de lavandes de 2014 à en 2019

Surface (ha)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Lavande	3 919	4 033	4 156	4 169	4 005	5 226
Clonale	48 %	47 %	48 %	50 %	50 %	49 %
De population	52 %	53 %	52 %	50 %	50 %	51 %

Source : CIHEF

Répartition variétale des surfaces de lavandes en 2019



Source : CIHEF

• Le lavandin

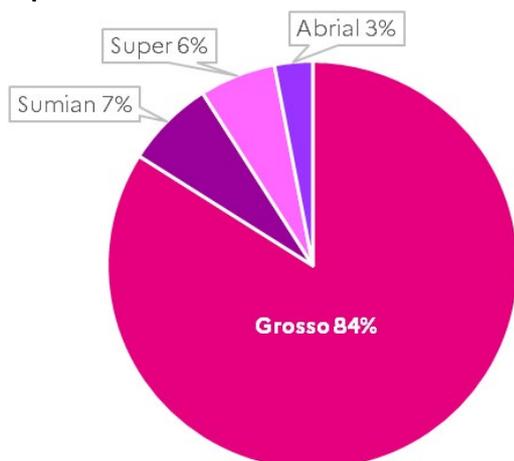
La culture du lavandin est toujours dominée par la variété grosso en raison de sa productivité et de sa bonne résistance aux maladies. Elle représente environ 84 % des surfaces totales de lavandin. Les superficies en sumian, super et abrial restent stables.

Répartition variétale des surfaces de lavandins de 2014 à 2019

Surface (ha)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Lavandin	15 236	15 443	15 748	15 559	15 164	22 720
Grosso	82 %	83 %	84 %	85 %	84 %	84 %
Abrial	5 %	4 %	4 %	3 %	3 %	3 %
Super	7 %	6 %	6 %	6 %	6 %	6 %
Sumian	6 %	7 %	6 %	6 %	7 %	7 %

Source : CIHEF

Répartition variétale des surfaces de lavandins en 2019

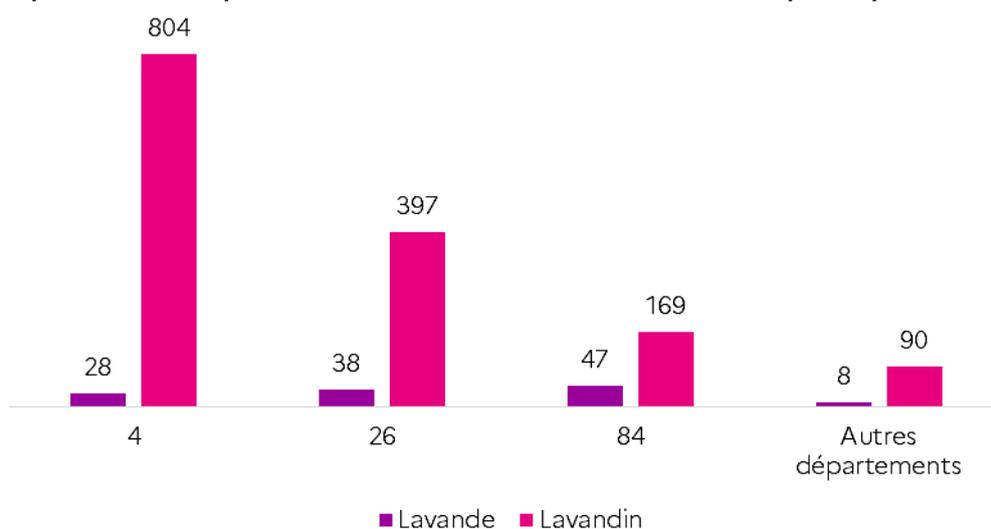


Source : CIHEF

2.5.2 Volumes commercialisés

Les volumes de production d'HE de lavande et lavandin se situent principalement dans les trois départements 04, 26 et 84.

Répartition de la production d'HE (t) de lavande et lavandin par département en 2019 en France



Source : CIHEF

• La lavande

La baisse des volumes en lavande de population (- 16 %) est compensée par la hausse en clonale (+ 22 %).

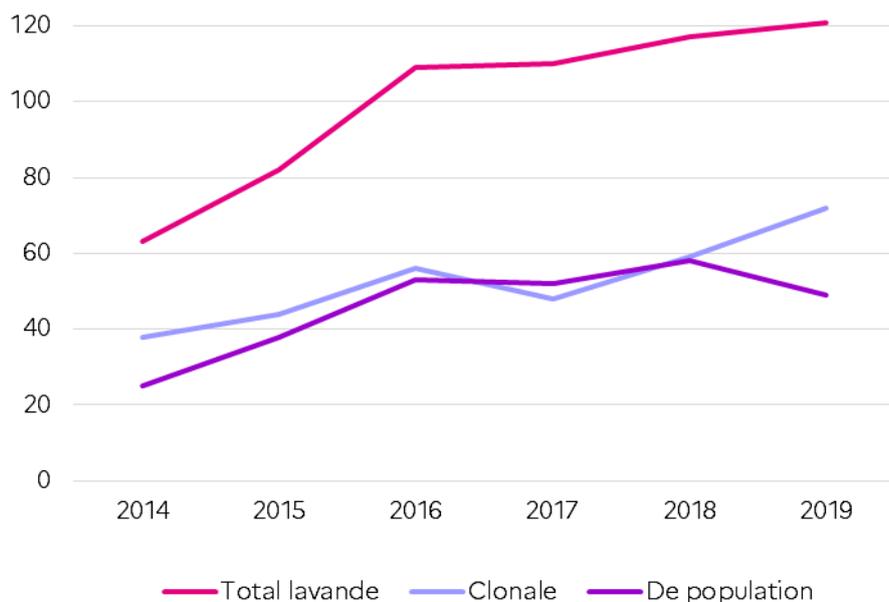
En 2019, la production des HE de lavandes affiche une légère hausse des volumes (+ 3%) par rapport à l'année 2018. Elle est estimée à 121 t, soit 72 t pour la lavande « clonale » et 49 t pour la lavande « de population ».

Évolution de la production d'HE de lavande (t) en France de 2014 à 2019

Essence (t)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Lavande	63	82	109	110	117	121
Clonale	38	44	56	48	59	72
De population	25	38	53	52	58	49

Source : CIHEF

Évolution de la production d'HE de lavande (t) en France de 2014 à 2019



Source : CIHEF

Part des volumes et valeurs commercialisées des huiles essentielles de lavande en culture conventionnelle et biologique



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

• Le lavandin

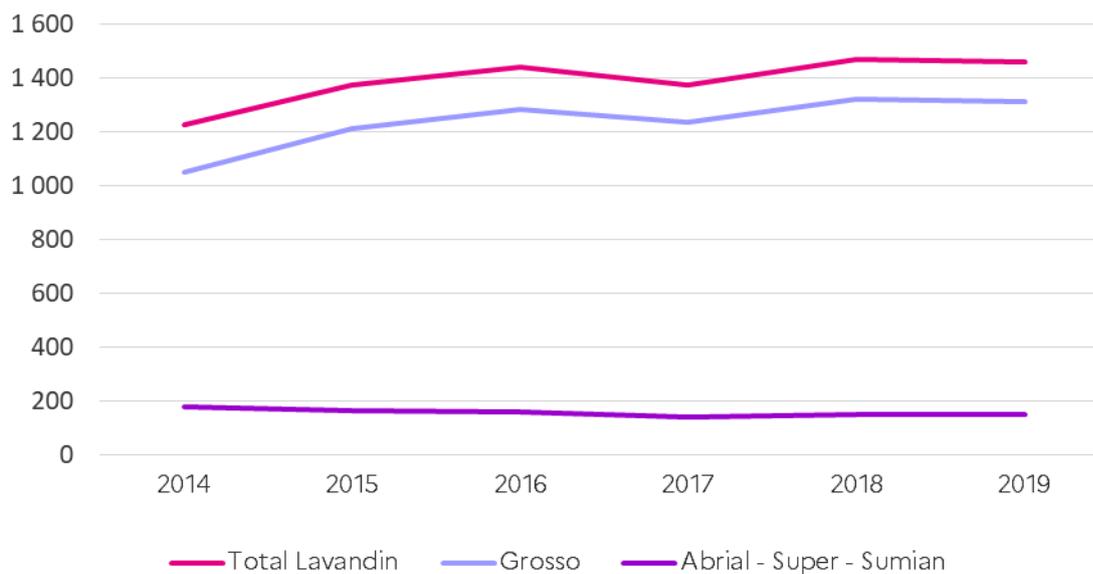
La production d'huile essentielle en lavandin se maintient. On estime le volume à 1 470 t dont le grosso représente 89 % de la production totale avec 1 310 t. L'abrial, le super et le sumian représentent un volume de 160 t, soit une hausse d'environ 9 %.

Évolution de la production d'HE de lavandin en tonne (t) en France de 2014 à 2019

Essence (t)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Lavandin	1 226	1 374	1 439	1 375	1 470	1 470
Grosso	1 048	1 212	1 283	1 237	1 322	1 310
Abrial - Super - Sumian	178	162	156	138	148	160

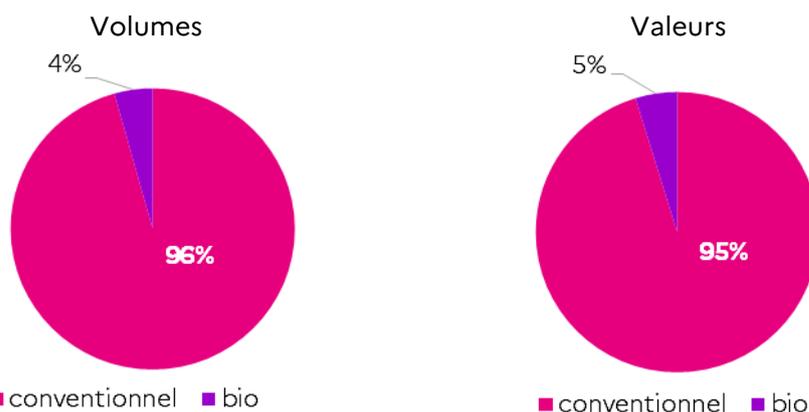
Source : CIHEF

Évolution de la production d'HE de lavandin en tonne (t) de 2014 à 2019



Source : CIHEF

Part des volumes et valeurs commercialisées des huiles essentielles de lavandin en culture conventionnelle et biologique



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

• Représentativité de la coopération

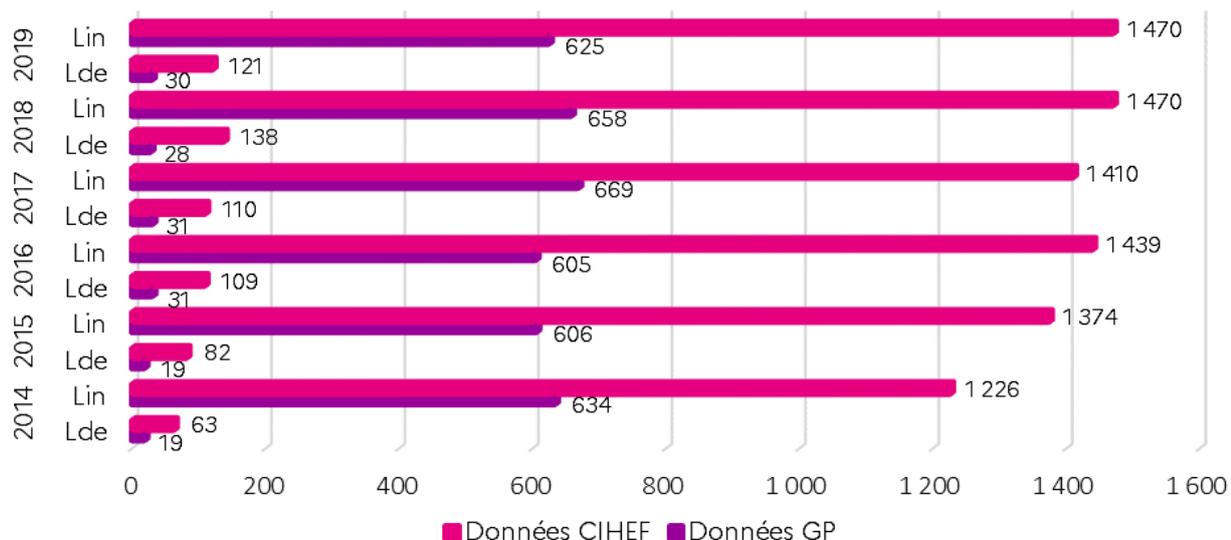
En ce qui concerne le lavandin, les groupements de producteurs (GP) enquêtés commercialisent environ 42 % de la production totale déclarée au CIHEF en 2019. Ce ratio est plus faible pour la lavande (25 %).

Évolution de la part des GP sur l'ensemble de la production de lavande (Lde) et lavandin (Lin)

En tonne	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	Lde	Lin										
Données GP	19	634	19	606	31	605	31	669	28	658	30	625
Données CIHEF	63	1 226	82	1 374	109	1 439	110	1 410	138	1 470	121	1 470
Représentativité GP	30 %	52 %	23 %	44 %	28 %	42 %	28 %	47 %	20 %	45 %	25 %	42 %

Sources : CIHEF et enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Comparaison des volumes (t) d'HE de lavande (Lde) et lavandin (Lin) de 2014 à 2019 entre le CIHEF et les GP



Sources : CIHEF et enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

2.5.3 Prix à la production

- La lavande

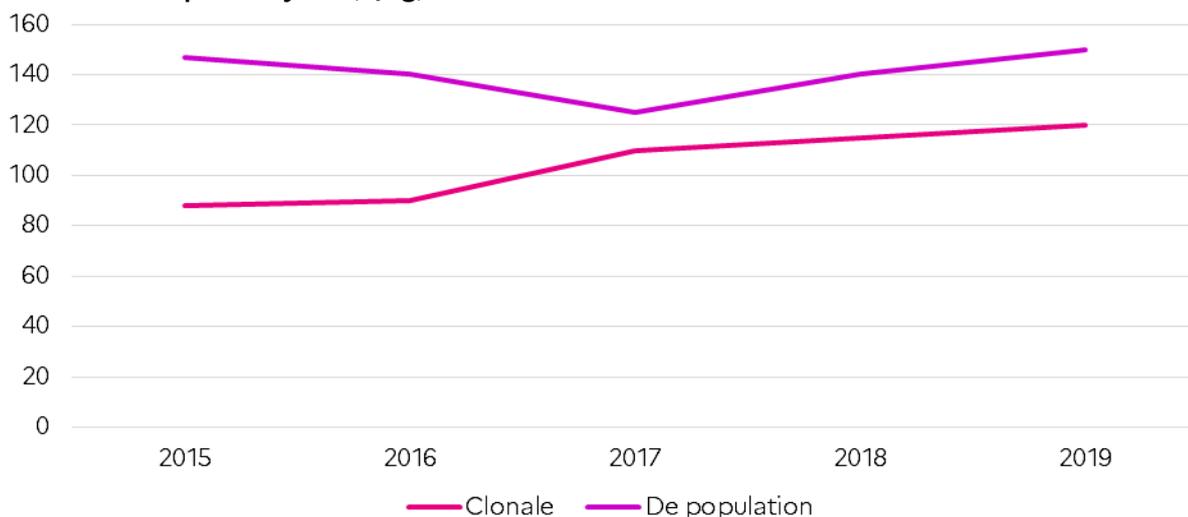
Selon l'enquête menée auprès des groupements de producteurs, les prix moyens sont légèrement à la hausse entre 2018 et 2019 : + 4 % pour la lavande clonale et + 7 % pour la lavande de population.

Évolution des prix moyens (€/kg) des HE de lavande de 2015 à 2019

Essence (€/kg)	2015	2016	2017	2018	2019
Clonale	88	90	110	115	120
De population	147	140	125	140	150

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Évolution des prix moyens (€/kg) des HE de lavande de 2015 à 2019



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

- **Le lavandin**

Les cours de l'huile essentielle restent stables et les prix se maintiennent pour l'Abrial et le Super.

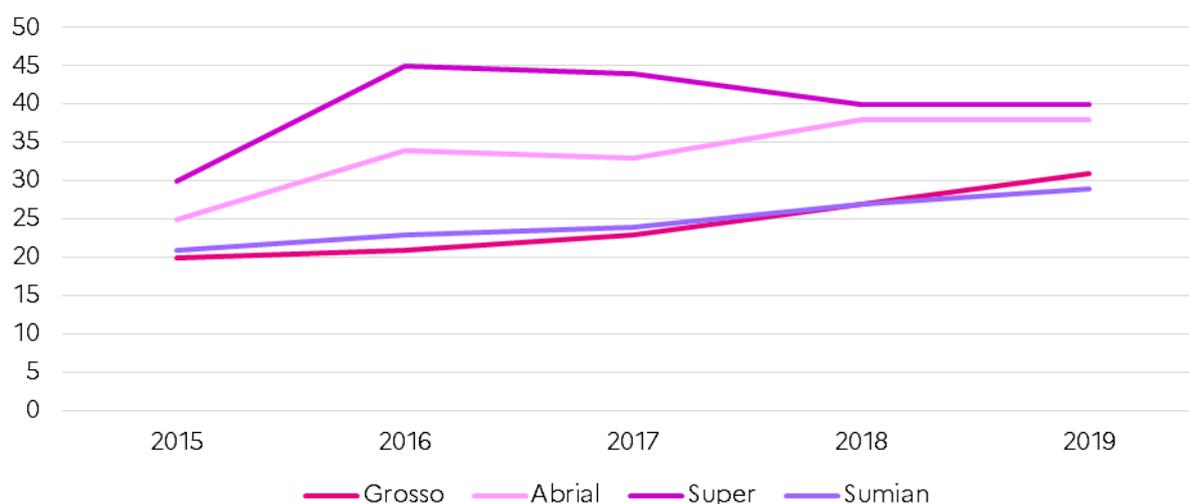
On relève une hausse de + 7 % pour les variétés Grosso et Sumian.

Évolution des prix (€/kg) des HE de lavandin de 2015 à 2019

Essence (€/kg)	2015	2016	2017	2018	2019
Grosso	20	21	23	27	29
Abrial	25	34	33	38	38
Super	30	45	44	40	40
Sumian	21	23	24	27	29

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

Évolution des prix (€/kg) des HE de lavandin de 2015 à 2019



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

- **La sauge sclarée**

La sauge sclarée est la troisième plante à parfum cultivée après la lavande et le lavandin. La nomenclature PAC pour la sauge (SGE) regroupe l'ensemble des sauges (sauge sclarée, officinale et chia).

Après traitement par FranceAgriMer, la superficie de la sauge sclarée reste stable et a été estimée à 3 400 ha pour l'année 2019 (+ 59 % par rapport à 2015).

Depuis 2018, les conditions climatiques ont largement participé à la baisse de production toutes transformations confondues. En 2019, on retient 13 t d'huiles essentielles commercialisées (source CIHEF).

Les cours moyens des HE en bio culture sont compris entre 175 et 240 €/kg.

- **Le bourgeon de cassis**

Localisée principalement en Bourgogne-Franche-Comté et particulièrement dans les départements de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire, la culture du bourgeon de cassis couvre environ 700 ha en 2019.

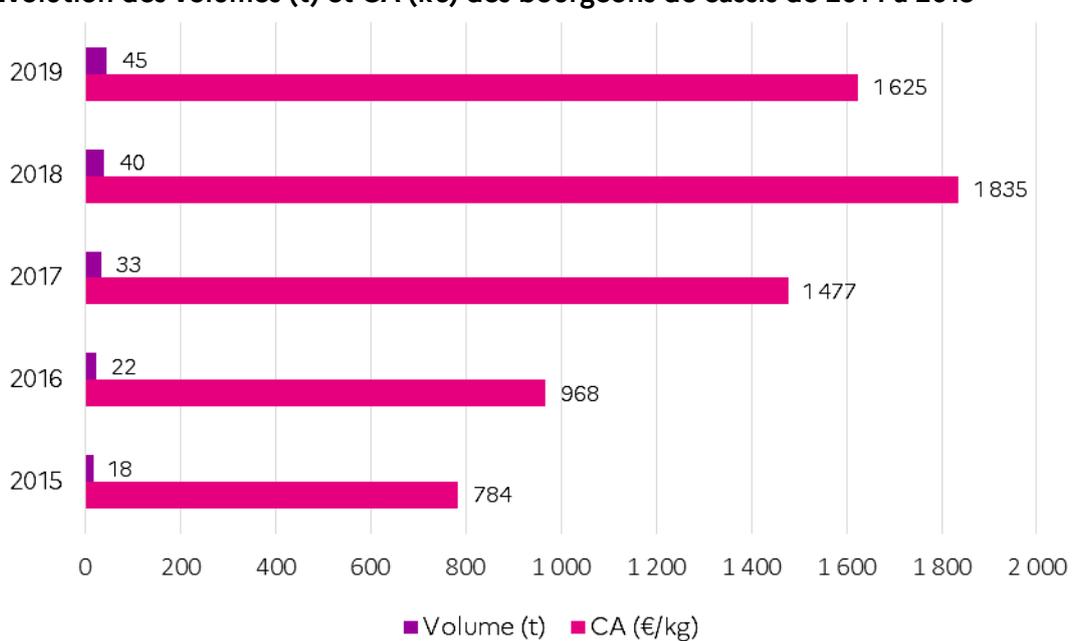
Dans les années 1970, un nouveau débouché s'est ouvert avec les parfumeurs de Grasse. Le bourgeon essentiellement utilisé aujourd'hui en parfumerie, représente en 2019 un volume d'un peu plus de 45 t et la valeur de commercialisation toutes transformations confondues et approche un CA de 1 625 K€ (1 835 K€ en 2018).

Malgré une production en hausse, on enregistre une baisse du CA qui s'explique par une demande moins conséquente des acheteurs.

Les volumes en produit « frais conventionnel » représentent la majeure partie de l'ensemble de la production soit 98,9 %.

Le marché de la feuille réservée à un usage médicinal semble porteur ; les volumes approchent les 60 t.

Évolution des volumes (t) et CA (k€) des bourgeons de cassis de 2014 à 2019



Source : Enquête FranceAgriMer auprès des groupements de producteurs

- **L'hélichryse (immortelle)**

Depuis quelques années, les superficies cultivées en France augmentent aussi bien en Corse que sur le continent. Pour la Corse, les surfaces estimées par la Chambre d'Agriculture sont de 515 ha en 2019.

Évolution des surfaces (ha) en hélichryse

	2015	2016	2017	2018	2019
Région Corse	400	465	428	448	515
Corse du Sud	150	185	198	165	180
Haute Corse	250	280	230	283	335

Sources : Chambres d'Agriculture Corse du Sud et Haute-Corse

En 2014, pour répondre à la demande et assurer la pérennité de la ressource, des surfaces ont été implantées dans un certain nombre de départements (Ardèche, Drôme, Alpes-de-Haute-Provence, Tarn et Vaucluse) estimées à environ 180 ha selon dire d'expert.

Les prix accusent une légère baisse et les données recueillies en 2019 font état d'une fourchette de prix de vente allant de 1 000 à 1 200 €/kg en conventionnel et 1 400 €/kg en bio culture.

2.5.4 La production de lavande de population sous AOP

L'Appellation d'Origine Protégée « Huile essentielle de Lavande de Haute-Provence » a été créée en 1981 afin de différencier une huile essentielle de lavande de population de type française (fine) des autres lavandes de types clonales « lavande maillette », « lavande matherone » ainsi que des lavandes « bulgares ». Les critères de conformité sont axés sur les analyses des composés chimiques de la plante ainsi que sur les critères olfactifs.

Cette AOP est gérée par l'APAL (Association des Producteurs d'huile essentielle de Lavande AOP de Haute Provence).

Depuis sa création, les composés chimiques de la plante ont évolué et la norme analytique a dû être adaptée en 2012 par la modification du cahier des charges. Cette évolution est due pour partie aux nouvelles variétés de lavandes de population implantées du fait du dépérissement.

En 2019, 60 producteurs et distillateurs sont engagés dans la démarche pour une surface de 1 564 ha. Il faut nuancer ces chiffres car de nombreux producteurs ne demandent plus l'appellation.

Évolution des surfaces plantées et du nombre de producteurs inscrits

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nb producteurs habilités	80	83	83	86	88	84	84	60
Superficie* (ha)	1 251	1 428	1 249	1 479	1 544	1 545	1 427	1 564
Dont semis direct (ha)	76	136	149	215	285	321	312	424

(*) Surfaces des producteurs ayant mis à jour leur inventaire.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'APAL

Les producteurs, par l'intermédiaire de leur acheteur, réalisent une analyse chromatographique qui leur permet de connaître au préalable si leur lot est conforme au cahier des charges de l'AOP. Cette pratique influe sur la quantité présentée. Ainsi en 2019, seuls 19 producteurs ont demandé la conformité de leur huile essentielle avec un volume présenté de 13 809 kg.

Jusqu'en 2016, le poids maximal d'un lot était de 200 kg, passant à 1 000 kg à partir de la récolte 2017. Il n'y a pas de poids minimal par lot.

Évolution du nombre de producteurs demandant la conformité de leur produit

Année	Nombre de producteurs	Quantité présentée (kg)	Nombre de lots	Surfaces (ha)
2011	32	10 853	73	1 011
2012	43	15 991	111	1 193
2013	44	13 953	100	1 199
2014	41	17 782	110	1 267
2015	44	24 506	152	1 416
2016	39	20 944	138	1 326
2017	32	20 786	105	1 413
2018	23	16 571	83	1 002
2019	19	13 809	73	1 107

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'APAL

L'aire géographique de l'AOP est limitée aux communes des départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, de la Drôme et du Vaucluse, inscrites dans le cahier des charges. Seules les plantations situées à une altitude minimale de 800 mètres (600 m dans la Drôme) peuvent bénéficier de l'appellation d'origine. Des dérogations à la limite altitudinale peuvent être accordées par l'INAO.

Il n'y a plus de producteurs de lavande d'appellation dans le département des Hautes-Alpes.

Répartition par département du nombre de producteurs, des quantités présentées et des surfaces en 2019.

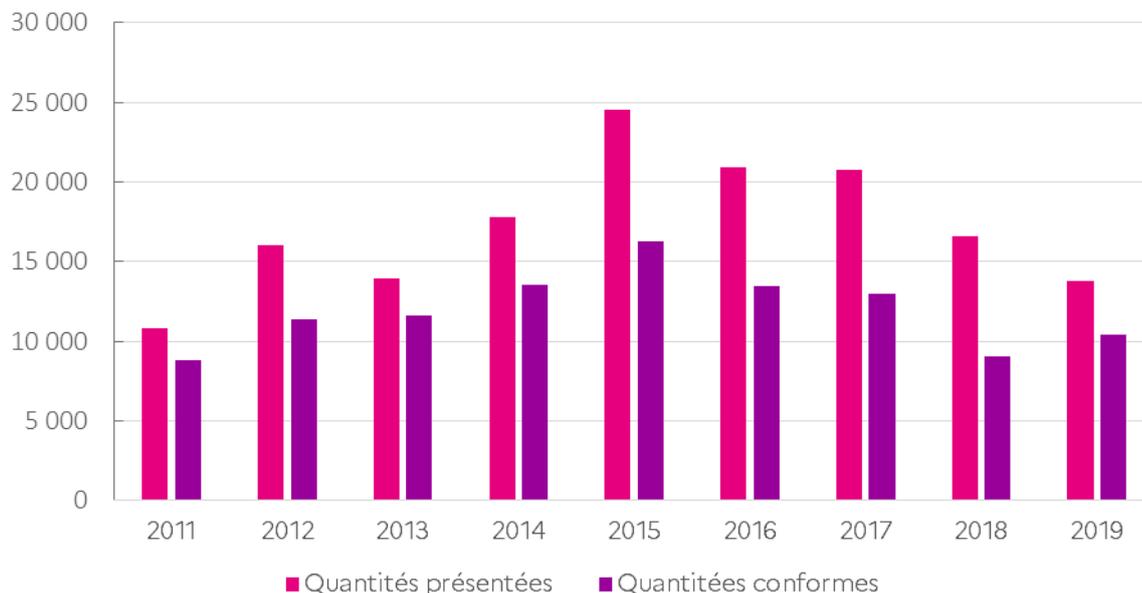
	Total	Alpes-de-Haute-Provence	Drôme	Vaucluse
Nb de producteurs (*)	19	4	1	14
Quantité présentée (kg)	13 809	1 154	102	12 553
Surfaces (*)	1 107	100	121	886

(*) La répartition du nombre de producteurs est établie par rapport au siège de l'exploitation, par contre la répartition des surfaces est calculée par rapport aux parcelles.

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'APAL

En 2019, 64 % des lots sont conformes pour une quantité de 10 352 kg. Les lots refusés pour des motifs analytiques représentent 32,87 % soit 3 157 kg et 2,7 % pour des motifs olfactifs soit 300 kg.

Quantités présentées et quantités conformes au cahier des charges de l'AOP lavande



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'APAL

2.6 La place de la production bio en PPAM

Depuis plusieurs années, la filière PPAM ne cesse de se développer avec une dynamique de conversion importante. Ainsi, les différents secteurs de marché bénéficient d'une conjoncture économique favorable.

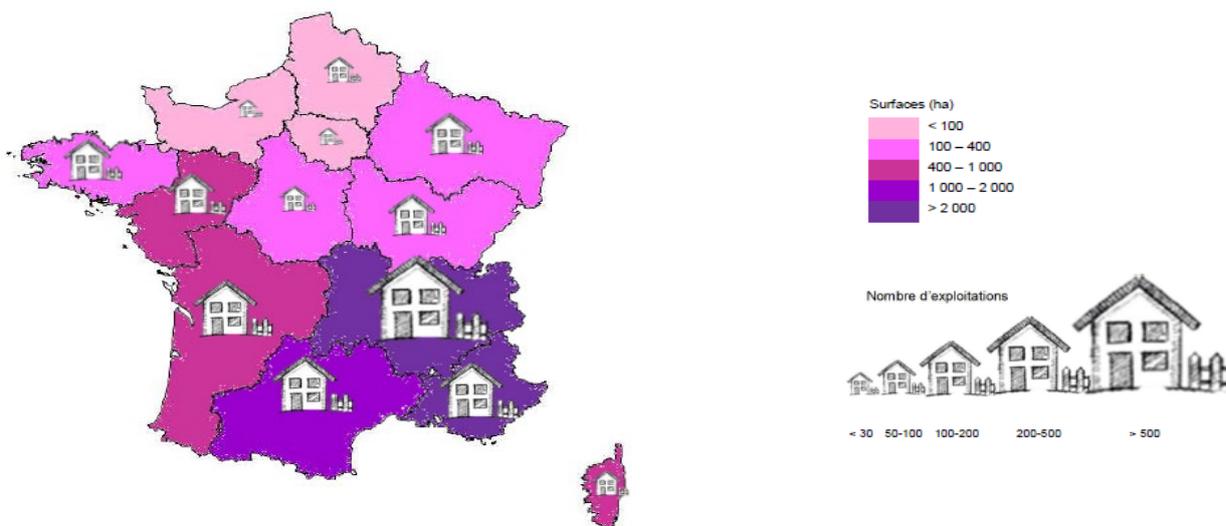
En 2019, les surfaces cultivées en PPAM bio (dont les DOM-TOM) s'élèvent à 9 926 ha dont 8 200 certifiés bio et 1 726 ha en conversion ; 3 185 exploitations sont engagées en bio, ce qui confirme son dynamisme. La surface globale en PPAM bio représente ainsi une part significative (16,9 %) des surfaces totales de PPAM en France.

2.6.1 Localisation des PPAM bio

On dénombre actuellement une trentaine de groupes de producteurs PPAM biologiques répartis sur 8 régions :

- Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Bourgogne-Franche-Comté ;
- Normandie ;
- Nouvelle-Aquitaine ;
- Occitanie ;
- Pays de la Loire ;
- Provence-Alpes-Côte-D'azur ;
- Corse.

Nombre d'exploitations et surfaces (ha) certifiées et en conversion par département - année 2019



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence bio

Les principaux bassins de production de PPAM bio sont les régions PACA et Auvergne-Rhône-Alpes qui totalisent en surfaces certifiées et engagées en conversion 62,5 % de la surface de PPAM bio française avec respectivement 3 412 ha (34,4 %) et 2 789 ha (28,1 %).

En région PACA, les PPAM bio se concentrent essentiellement dans les départements du Vaucluse (1 677 ha) et des Alpes-de-Haute-Provence (1 174 ha). Les surfaces ont augmenté d'environ + 7 % pour ces départements par rapport à 2018.

En région Auvergne-Rhône-Alpes, les PPAM bio sont localisées dans le département de la Drôme (2 166 ha) soit + 13 % par rapport à 2018, qui correspond à l'augmentation des surfaces en lavande bio.

Les productions de lavande et lavandin représentent sur l'ensemble du territoire respectivement 2 442 ha et 2 024 ha, soit 45 % de l'ensemble des PPAM bio, localisées principalement dans la région PACA et le département de la Drôme.

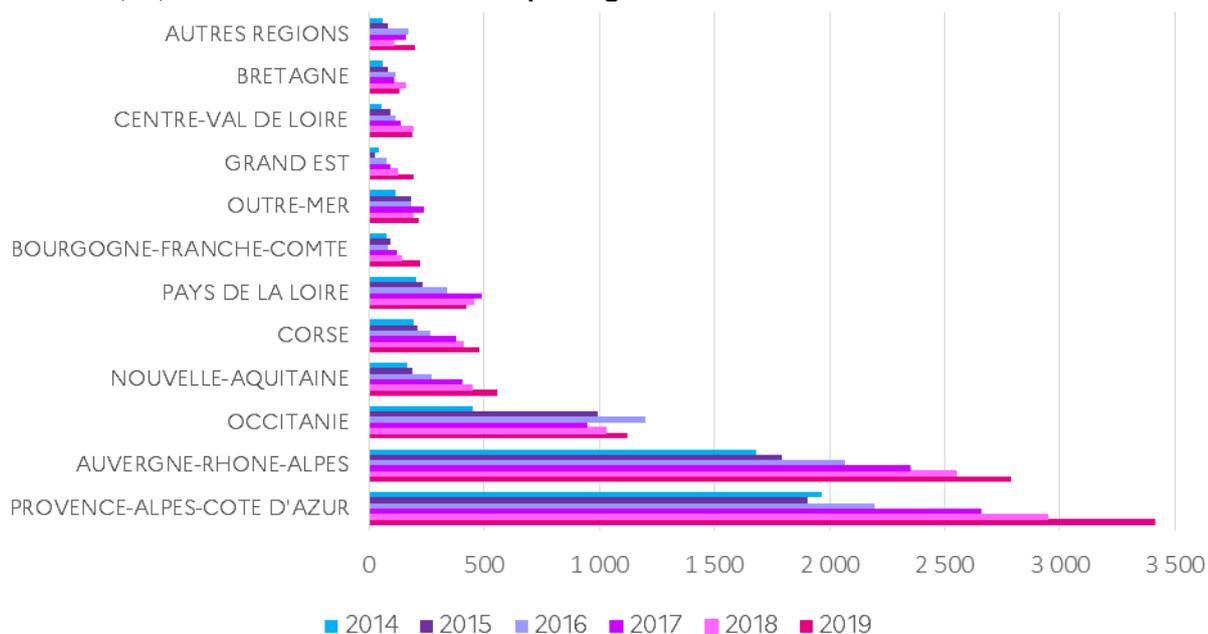
En troisième position vient l'Occitanie avec une superficie de 1 123 ha. Les plus grosses productions de cette région sont la coriandre (200 ha), la lavande (187 ha) et le thym (92 ha).

Répartition des PPAM bio des principaux bassins de production (en ha)

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR		AUVERGNE-RHÔNE-ALPES		OCCITANIE	
Lavande	1 339	Lavande	912	Divers PPAM	381
Lavandin	1 069	Lavandin	892	Coriandre	200
Divers PPAM	427	Divers PPAM	405	Lavande	187
Sauge sclarée	184	Thym	129	Thym	92
Sauge officinale	176	Mélisse	105	Lavandin	51
Thym	118	Sauge officinale	78	Fenugrec	48
Romarin	30	Camomille romaine	40	Romarin	31
Origans	15	Sauge sclarée	38	Origans	24
Fenouil doux et amer	11	Origans	38	Camomille romaine	20
Safran	10	Menthe poivrée	22	Sauge officinale	19
Sarriette annuelle	10	Romarin	21	Safran	12
Autres PPAM	22	Sarriette annuelle	15	Sarriette annuelle	11
		Sarriette vivace	14	Autres PPAM	47
		Fenouil doux et amer	13		
		Coriandre	12		
		Menthe douce	11		
		Aneth	11		
		Autres PPAM	32		
Total	3 412		2 789		1 123

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence bio

Surfaces (ha) certifiées et en conversion par région de 2014 à 2019

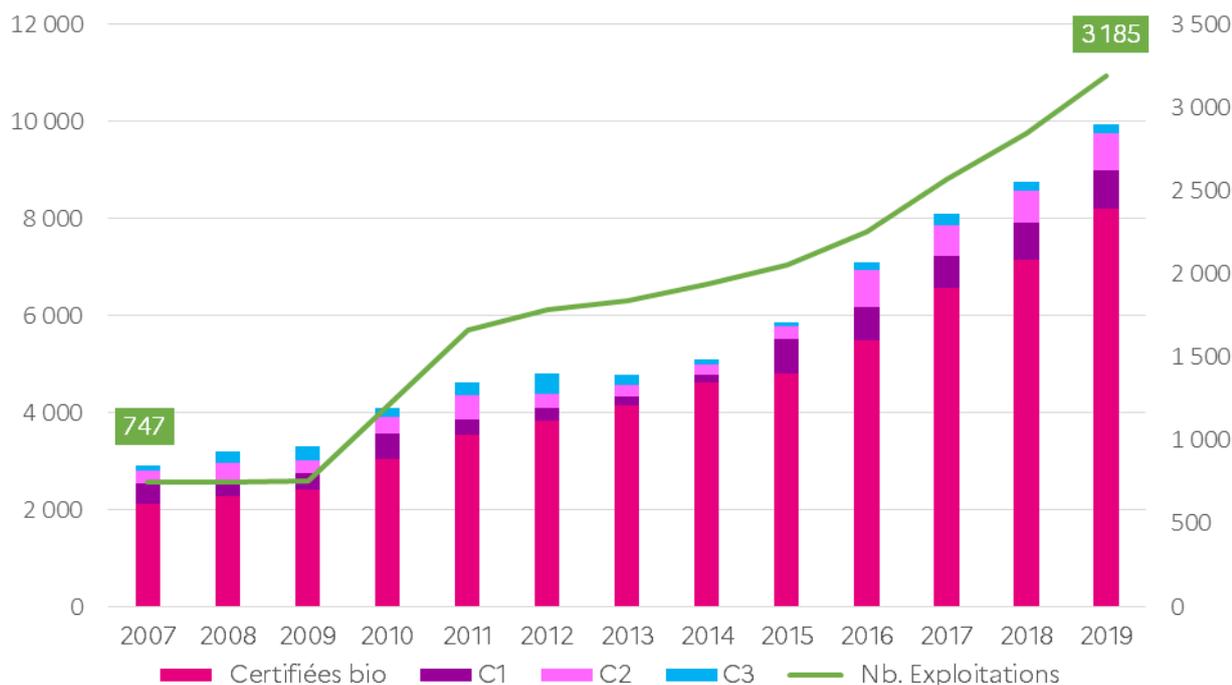


Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence bio

2.6.2 Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations en PPAM bio

- En 2019, la surface cultivée en PPAM certifiées bio s'élève à 8 200 ha pour 3 185 exploitations et la superficie totale (certifiée + conversion) représente 9 926 ha ;
- Depuis plus d'une décennie, toutes exploitations confondues et surfaces cultivées en PPAM bio (certifiée + conversion) ne cessent d'augmenter. La hausse des surfaces et du nombre d'exploitations sont respectivement de + de 240 % et + de 326 % entre 2007 et 2019 ;
- Entre 2018 et 2019, l'évolution se confirme avec + 13,5 % pour les superficies et + 11,9 % pour le nombre d'exploitations.

Évolution des surfaces (ha) et du nombre d'exploitations en PPAM bio de 2007 à 2019



Source : Agence bio

2.6.3 Surfaces moyennes régionales par exploitation en PPAM bio

Il y a une grande diversité des surfaces moyennes des exploitations en PPAM bio selon les régions et les types de culture. La surface moyenne nationale a peu évolué et se situe autour de 3,1 ha.

Les plus grandes surfaces de PPAM bio en moyenne par exploitation sont localisées dans les régions :

- PACA (6,6 ha), culture de lavande et lavandin, sauges scolarée et officinale ;
- Corse (6 ha), cultures d'hélichryse et romarin ;
- Auvergne-Rhône-Alpes (3,3 ha), cultures de lavande et lavandin et productions plus diversifiées. En Auvergne, la culture des PPAM est plus centrée sur la production de plantes médicinales.

Évolution des surfaces moyennes régionales par exploitation de 2014 à 2019

Régions	Surface (ha) moyenne par exploitation (certifiée + conversion)					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AUVERGNE-RHONE-ALPES	2,5	2,4	3,2	3,4	3,4	3,3
Auvergne	0,7	0,8	1,1	1,3	1,5	1,5
Rhône-Alpes	2,7	2,6	3,5	3,7	3,6	3,5
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	0,7	0,9	0,8	1,1	1,1	1,5
Bourgogne	1,1	1,4	1,2	1,6	1,6	1,5
Franche-Comté	0,2	0,1	0,2	0,2	0,3	-
BRETAGNE	0,7	1,0	1,1	1,0	1,2	1,0
CENTRE-VAL DE LOIRE	0,9	1,5	2,4	2,3	2,8	2,5
CORSE	5,1	5,1	5,7	6,1	6,2	6,0
GRAND-EST	0,6	0,4	0,9	0,9	1,2	1,6
Alsace	0,5	0,5	0,5	0,7	0,8	0,8
Champagne-Ardenne	1,6	0,7	2,3	2,2	2,7	3,9
Lorraine	0,2	0,3	0,6	0,4	0,5	0,5
HAUTS-DE-FRANCE	0,2	0,3	0,8	0,4	0,3	0,8
Nord-Pas-De-Calais	0,2	0,3	0,7	0,4	0,2	0,5
Picardie	0,2	0,3	0,9	0,5	0,5	1,0
ILE-DE-FRANCE	1,0	0,9	1,5	1,2	1,5	1,8
NORMANDIE	0,3	0,5	2,6	2,0	0,9	1,6
Basse-Normandie	0,2	0,3	1,6	1,0	0,6	0,7
Haute-Normandie	0,4	0,7	3,7	2,9	1,1	2,4
NOUVELLE-AQUITAINE	0,9	1,0	1,5	1,7	1,6	1,7
Aquitaine	1,0	1,0	1,3	1,8	1,6	1,6
Limousin	0,6	0,7	1,2	1,0	1,1	1,3
Poitou-Charentes	1,1	1,2	2,1	2,2	1,9	2,2
OCCITANIE	1,0	2,2	3,1	2,2	2,1	2,0
Languedoc-Roussillon	1,2	1,3	1,7	2,1	2,1	2,0
Midi-Pyrénées	0,8	3,2	4,7	2,3	2,1	2,0
PAYS DE LA LOIRE	10,9	10,6	3,4	4,3	3,7	3,0
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	5,7	5,2	5,8	6,0	6,3	6,6
OUTRE-MER	0,3	2,7	2,5	3,0	2,2	2,1
TOTAL France	2,8	2,9	3,0	3,1	3,1	3,1

Source : Agence bio

- **Les conversions**

Après une forte chute des conversions entre 2012 et 2014, le rythme a repris en 2015. La hausse des surfaces se confirme en 2016 (1 586 ha) et restent stables jusqu'en 2018. L'année 2019 semble amorcer une nouvelle croissance des superficies avec une surface en conversion de 1 726 ha.

Évolution des surfaces (ha) en conversion de 2014 à 2019



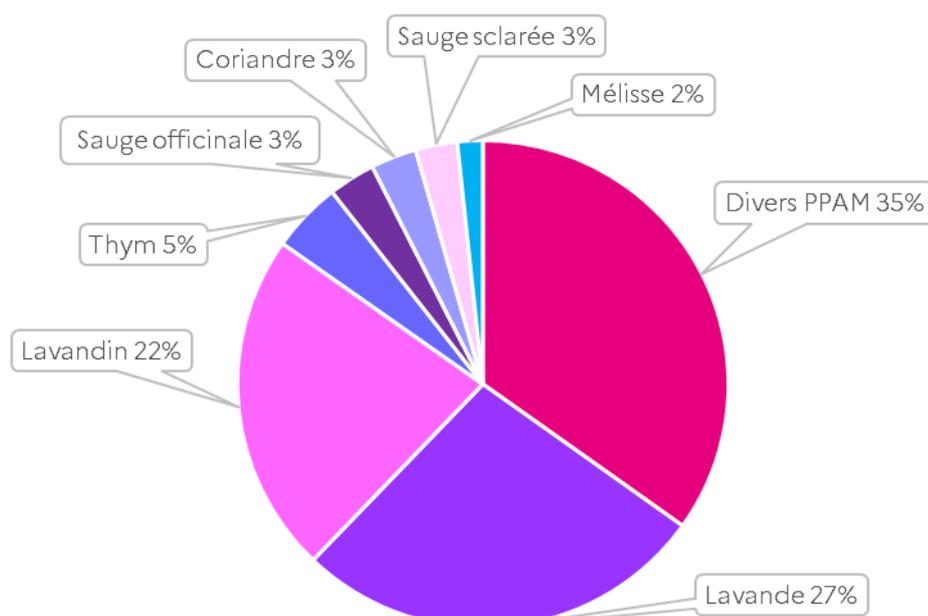
Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence bio

2.6.4 Les principales plantes cultivées en bio

Les plantes bio les plus représentées en terme de superficie sont la lavande (2 442 ha), le lavandin (2 024 ha) ainsi que le thym (418 ha), la sauge officinale (277 ha), la sauge sclarée (246 ha), la coriandre (271 ha) et la mélisse (150 ha).

Il est difficile de quantifier les surfaces de chaque espèce car une partie est reportée sous la catégorie « divers PPAM ».

Répartition des surfaces de cultures biologiques certifiées et en conversion par plante en 2019



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence bio

L'Agence bio a recensé plus de 120 espèces de plantes à parfum, aromatiques et médicinales bio cultivées en France (300 espèces avec la cueillette). Ces espèces se déclinent en plus de 1 500 produits dont les usages peuvent être différents (parfum, cosmétique, herboristerie, aromathérapie, compléments alimentaires...).

La rubrique « divers PPAM » représentent 3 120 ha (soit plus de 31 % de la production totale bio) dont les superficies sont inférieures à 5 ha.

Même si certains produits ne sont pas très représentatifs en matière de surface, les augmentations ne sont pas négligeables : par exemple, le romarin (+ 43 %), le fenouil doux et amer (+ 48 %), les origans (+ 75 %), la menthe douce (+ 173 %) ainsi que la vanille et vanille sous-bois d'Outre-Mer (+ 43 %).

Contrairement à la menthe poivrée dont la surface est en régression depuis 2018 (- 12 % et - 8 % en 2019), celle de la menthe douce explose avec + 172,8 % pour répondre à une forte demande au regard de ses propriétés aromatiques mais aussi de ses vertus thérapeutiques.

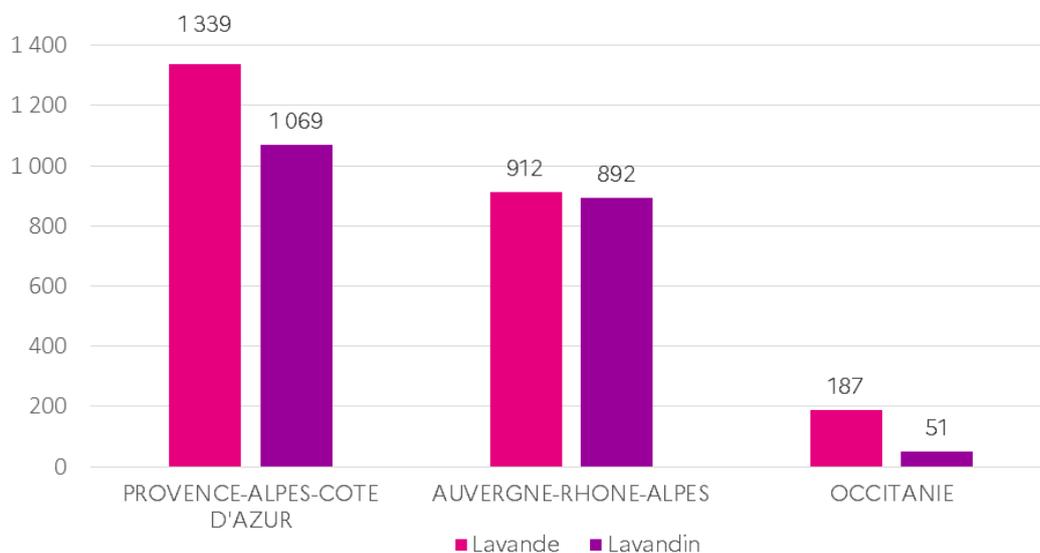
- **Lavande et lavandin**

En 2019, comme les années précédentes, la lavande et le lavandin sont les plantes les plus produites en bio et les surfaces (bio + conversion) ne cessent d'augmenter soit 2 442 ha pour la lavande et 2 024 ha pour le lavandin.

Ces productions se situent essentiellement en PACA (1 339 ha de lavande et 1 069 ha de lavandin) et en Auvergne-Rhône-Alpes (912 ha de lavande et 892 ha de lavandin) suivies par l'Occitanie (187 ha de lavande et 51 ha de lavandin).

Pour la lavande, les régions les plus impactées en termes d'augmentation par rapport à 2018 sont les régions Auvergne-Rhône-Alpes (+ 25 %) et l'Occitanie (+ 30 %). L'évolution pour la région PACA est de + 11 %.

Régions les plus représentatives en superficie (ha) de lavande et lavandin bio en France en 2019



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence bio

Les lavandes représentent 27 % des surfaces de PPAM bio certifiées en France et les lavandins 22 %. Ces taux sont en diminution en raison de la croissance de la catégorie « divers PPAM ».

Le marché est toujours demandeur d'huile essentielle de lavande et lavandin bio. Les prix moyens suivants sont indicatifs :

- HE lavandin : Grosso : 37 €/kg, Abrial : 44 €/kg, Super : 45 €/kg et jusqu'à 40 €/kg pour le Sumian.
- HE lavande : Maillette : 150 €/kg, Matherone : 135 €/kg.

La production biologique n'échappe pas à la problématique du dépérissement de la lavande qui touche la filière conventionnelle. Face à ce problème, l'emploi de plants sains bio est primordial.

- **Sauges sclarée et officinale**

En 2019, les surfaces (bio + conversion) pour la sauge officinale et la sauge sclarée sont respectivement de 277 ha et 246 ha. On constate un léger recul par rapport à 2018 (- 5,9 % pour la sauge sclarée bio avec une fourchette de prix d'huile essentielle entre 180 et 220 €/kg).

- **Thym**

La surface de thym ne cesse d'augmenter depuis 2007. En 2019, l'évolution se confirme (+ 25,3 % par rapport à 2018). Ce phénomène est liée à la forte demande pour tous les thyms (chénotypes thuyanol, thymol et linalol) principalement destinés à l'herboristerie et l'aromathérapie.

- **Safran**

En France, la quasi-totalité des surfaces de safran est bio (58 ha) et reste stable. Ce produit se localise principalement dans les régions Occitanie (12 ha), PACA (10 ha), Auvergne-Rhône-Alpes (7 ha) et Nouvelle-Aquitaine (7 ha).

Le safran nommée aussi « l'or rouge » est une épice rare et onéreuse. Son prix élevé est lié au coût de la main d'œuvre ; en effet, la culture de cette fleur s'effectue manuellement et est très méticuleuse. Il faut compter 200 fleurs pour obtenir 1 g de safran. Si le pistil est utilisé dans l'alimentaire, les pétales sont exploités dans le domaine de la cosmétique.

Sa valeur est estimée entre 30 et 40 €/gramme.

- **Autres plantes**

Si sur l'ensemble des surfaces en PPAM bio on constate une évolution, certaines plantes voient leur superficie diminuer. En effet, elles sont moins produites mais les stocks répondent toujours aux besoins et exigences des marchés.

Ainsi, entre 2018 et 2019, les surfaces en camomille ont baissé :

- camomille romaine (- 46,3 %) ;
- camomille matricaire (- 17 %).

L'analyse est identique pour la verveine odorante (- 50 %), l'hysope (- 36 %), le persil (- 24 %) et l'aneth (- 12,5 %).

L'agriculture biologique repose sur le respect des cycles biologiques et exclut ainsi l'usage des produits chimiques, des OGM et limite l'emploi d'intrants.

2.6.5 La cueillette

La cueillette de plantes sauvages

Activité ancestrale, la cueillette s'appuie sur la richesse de la flore locale. Du fait des pratiques culturelles spécifiques à chaque région, il est difficile de connaître les surfaces occupées par chaque espèce.

Depuis une vingtaine d'années, la cueillette des plantes sauvages connaît une forte croissance stimulée par la demande de produits naturels et certifiés en agriculture biologique ; elle constitue une réelle activité économique sur 3 principaux secteurs :

- Le secteur médical et médicinal : le panel des produits à base de plantes est très large : infusions, huiles essentielles, hydrolats, extraits végétaux pour les médicaments, l'homéopathie et les produits de phytothérapie... (arnica, etc.) ;
- Le secteur de l'alimentaire : les plantes sauvages cueillies peuvent être utilisées comme condiments et épices (thym sauvage, ail des ours, etc.), dans des tisanes (tilleul, reines des prés, etc.), comme arômes ou colorants. Elles peuvent entrer dans la composition de produits en liquoristerie (génépi, fleurs de sureau, gentiane, etc.). Enfin, elles peuvent être utilisées comme compléments alimentaires ;
- Le secteur de la cosmétique : on retrouve les plantes cueillies dans la composition de crèmes, huiles, baumes, etc. ; les extraits végétaux sont aussi utilisés dans la composition des savons, lessives...

On observe que cette activité suscite un réel intérêt de la part des jeunes générations.

Environ 760 espèces végétales sont prélevées sur le territoire français et les destinations des plantes issues de la cueillette sont variées : laboratoires pharmaceutiques, cosmétiques, compléments alimentaires, herboristeries, marchés locaux...

Face à cet engouement, la question se pose sur la gestion durable des ressources. Ainsi, l'association française des professionnels de la cueillette de plantes sauvages (AFC), créée en 2011 et le Syndicat des Simples créé en 1982 permettent d'améliorer les connaissances dans ce domaine à savoir, une cueillette éthique et durable pour promouvoir des pratiques et techniques sérieuses et participer avec les autres acteurs de la filière (industriels, gestionnaires de l'espace, pouvoirs publics, etc.) à une gestion participative et pérenne des ressources végétales spontanées dans notre pays.

Par exemple, la gentiane, très recherchée dans les secteurs agroalimentaire et pharmaceutique ainsi que pour la production de liqueur, fait l'objet d'une cueillette très importante. On estime la production de gentiane fraîche entre 1 500 t et 2 000 t par an. Les prélèvements intensifs de cette plante inquiètent les professionnels. L'Association interprofessionnelle de la gentiane jaune créée en 2014 a pour but de sauvegarder durablement cette ressource. Elle a mis en place « un guide de bonne pratique de production de gentiane » qui donne entre autres, des indications sur le cycle de la plante et l'importance d'attendre 20 ans entre deux arrachages.

On recense plusieurs types de cueilleurs ; les cueilleurs locaux attachés à un terroir particulier ou cueilleurs « nomades » parcourant un vaste territoire (cueilleurs de plantes fraîches pour l'homéopathie, de plantes à sécher pour l'herboristerie, travaillant au sein d'une coopérative, d'un syndicat ou bien comme indépendant, parfois cueilleurs-cultivateurs et transformateurs).

Les volumes de cueillette sont très difficiles à estimer. On dénombre 12 conservatoires botaniques nationaux et une antenne localisée en Martinique (liste des CBN en annexe) qui participent à l'inventaire du patrimoine naturel végétal et conservation de la flore, de la végétation et des habitats naturels.

La Fédération des Conservatoires botaniques nationaux assure une mission de représentation commune du réseau des CBN auprès des pouvoirs publics. Ce dernier regroupe 10 Conservatoires botaniques nationaux en métropole et deux en Outre-Mer.

Certains conservatoires nationaux botaniques ont réalisé des études. Ainsi, on dénombre 257 cueilleurs sur le territoire du Conservatoire Botanique du Massif central pour environ 370 espèces et 700 opérateurs concernés (étude 2012) ; 197 cueilleurs sont estimés sur le territoire du Conservatoire National Botanique des Pyrénées et Midi-Pyrénées pour 436 plantes (étude 2014). Par ailleurs, la cueillette se pratique sur l'ensemble du territoire mais les principales zones se situent dans les massifs montagneux (les Vosges notamment pour l'arnica, le Jura pour l'if commun (*Taxus baccata*), l'Auvergne pour la gentiane, les Alpes...).

La législation appliquée à la cueillette est très complexe et contraignante ; il existe plusieurs types de réglementations variables selon les territoires dont :

- une réglementation relative à la protection des plantes menacées ;
- une réglementation qui vise à protéger les espaces naturels ;
- une réglementation s'appliquant à l'accès à la propriété privée (accord du propriétaire pour accéder et cueillir sur son terrain).

2.7 Les fleurs de Grasse

En 2018, le Pays de Grasse a obtenu son inscription au patrimoine culturel immatériel de l'Humanité de l'UNESCO pour ses savoir-faire en matière de culture des plantes à parfum.

La ville de Grasse a également adopté un nouveau plan local d'urbanisme (PLU) qui augmente ses surfaces agricoles. Ainsi, 70 ha sont dévolus aux plantes à parfum qui permettent entre autre de pérenniser la production locale et faciliter l'installation de jeunes agriculteurs.

On dénombre 8 principales plantes à parfum cultivées dans cette région, qui sont listées dans le tableau ci-après.

Volumes des principales espèces en 2019 et 2020 en Pays grassois (en t)

Plantes	Partie utilisée	Estimations volumes récoltés	
		2019	2020
Fleur d'oranger	Fleur fraîche	4,1	5,1
Rose Centifolia	Fleur fraîche	100	80
Violette	Feuille fraîche	41,1	30
Jasmin	Fleur fraîche	13 – 15	13 – 15
Iris	Rhizome frais	93,5	185
Mimosa sauvage	Fleur fraîche	90	90
Narcisse	Fleur fraîche	130	130
Tubéreuse	Fleur fraîche	0,3	0,3

Source : Estimations de la commission « Fleurs de Grasse » - Enquête FranceAgriMer

- **Fleur d'oranger bigaradier**

Pour relancer la filière et pérenniser la production, un programme de replantation de 600 pieds de bigaradiers bio est réalisé sur les territoires de Bar-sur-Loup et Vallauris-Golfe-Juan en partenariat avec le Groupe MUL, la Sté Le NEROLIUM, les collectivités locales et le Conservatoire du Littoral.

Ce projet a pour cible de réhabiliter les vergers de bigaradiers, d'accompagner les producteurs (formation, sensibilisation) et doubler la production pour atteindre à terme un volume d'environ 10 t.

Les productions sont estimées en 2019 à 4,1 t et 5,1 t en 2020, soit une augmentation de + 24 %.

- **Rose Centifolia**

En 2020, on enregistre une baisse d'environ 20% de la récolte sur l'ensemble du Pays de Grasse due en particulier au gel qui a détruit une partie des boutons, (100 t en 2019 - 80 t en 2020) ; la surface serait de l'ordre de 50 ha.

La fourchette de prix réglés aux producteurs se situe entre 11 € et 12,50 €/kg en 2019.

- **Feuille de violette**

La récolte étant assurée par un nombre de plus en plus restreint de producteurs, les volumes sont en diminution par rapport aux estimations de 2018 (46 t) :

- 2019 : 41,1 t ;
- 2020 : 30 t.

Il n'existe pas d'autres marchés pour la feuille que la concrète principalement utilisée en parfumerie et dans l'aromatique alimentaire.

La fleur est mieux valorisée ces dernières années notamment par son utilisation en confiserie (environ 80 % de la production) et plus rarement sur le marché ornemental (bouquets).

Néanmoins, l'avenir de la violette est compromis en raison du départ de 3 producteurs.

La fourchette de prix réglés aux producteurs est de l'ordre de 2 € à 2,10 €/kg en 2019.

- **Jasmin**

La demande en Jasmin reste importante et la récolte a été très satisfaisante.

Après une baisse de la production en 2016, et une stabilité jusqu'en 2018, les quantités traitées en 2019 et 2020 affichent une reprise et les estimations retenues sont de 13 à 15 t.

- **Mimosa**

La production se maintient et les volumes retenus pour 2019 et 2020 sont respectivement de 90 t avec une fourchette de prix entre 1,25 et 1,42 €/kg en 2019.

- **Narcisse**

Après un rebond de la production en 2017 (146 t), depuis 2018 les volumes restent stables, soit 130 t avec un prix variant entre 7 et 7,2 €/kg en 2019.

La majeure partie de la production est concentrée en Lozère au cœur de l'Aubrac dont les fleurs sont acheminées à la SADEV (Société Aumonaise d'exploitation végétale) pour la distillation.

- **Iris**

Les valeurs estimées proviennent de plusieurs acteurs de ce marché tenant compte d'autres zones de production (Drôme, Landes, Var...) que le Pays Grassois. À la demande des membres de la Commission, il convient de traiter de manière différente les rhizomes frais et les rhizomes secs.

Les chiffres retenus correspondent au rhizome frais :

- 2019 : 93,5 t ;
- 2020 : 185 t.

La culture de l'iris est exigeante. Il faut compter 3 ans pour le cultiver et obtenir un rhizome de 300 à 400 g. La période de séchage dure 2 à 3 ans pour en extraire l'irone par distillation. 7 à 8 t de rhizomes produisent environ 1 kg de matière odorante.

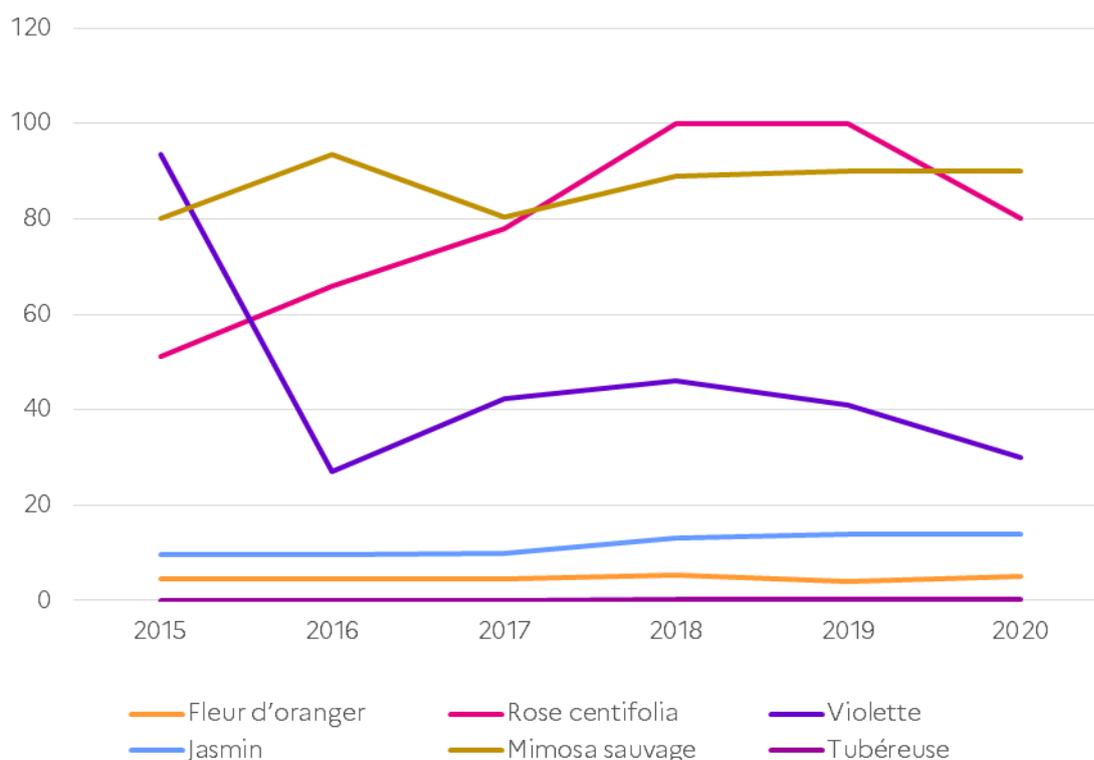
- **Tubéreuse**

La cueillette des fleurs se réalise en fin d'été et les volumes de fleurs fraîches sont de l'ordre de 300 kg en 2019 et 2020.

Les volumes restent faibles du fait des petites surfaces et la rareté de cette plante en fait un marché de niche.

Évolution de la production des Fleurs de Grasse de 2015 à 2020

(L'iris et le narcisse ne sont pas intégrés car les données antérieures ne prenaient pas en compte les volumes issus des productions hors zone Pays de Grasse)



Source : FranceAgriMer

- Indication géographique « Absolue Pays de Grasse »

À l'issue d'une enquête publique déposée par l'association Fleurs d'Exception du Pays de Grasse auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), elle obtient l'homologation indication géographique (IG) « Absolue Pays de Grasse » en novembre 2020.

Depuis l'entrée en vigueur de ce dispositif, c'est la dixième IG et la première pour la région Sud.

Cela représente pour la filière une opportunité de valoriser et faire reconnaître les savoir-faire locaux liés à la culture et à la transformation des plantes à parfum.

Les produits doivent être issus de plantes cultivées ou cueillies couvrant une partie des départements Alpes de Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Var et transformés dans cette même zone.

À l'initiative de cette IG, on compte 7 opérateurs (en annexe : liste des plantes concernées par l'IG « Absolue Pays de Grasse ») :

- Sté JEAN GAZINAIRE SAS,
- SOTRAFLOR,
- Sté FIRMERNICH,
- Sté IFF-LMR,
- Sté MANE,
- Sté PAYAN-BERTRAND SA,
- Sté ROBERTET.

- Laboratoire d'innovation sociale sur la filière agricole

Le secteur agricole en France a été identifié comme l'un des projets d'expérimentation pour une filière agricole responsable et attractive.

La Société Gazignaire (Groupe MUL) spécialisée dans la distillation de matières premières naturelles destinées au secteur de la parfumerie et de l'aromatique s'inscrit auprès de l'ONG Ressources Humaines Sans Frontières (RHSF) pour promouvoir le respect des droits de l'homme au travail, soutenue par la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes et le Campus Vert d'Azur d'Antibes. Le but est de monter un Laboratoire d'Innovation Sociale sur la filière agricole PPAM.

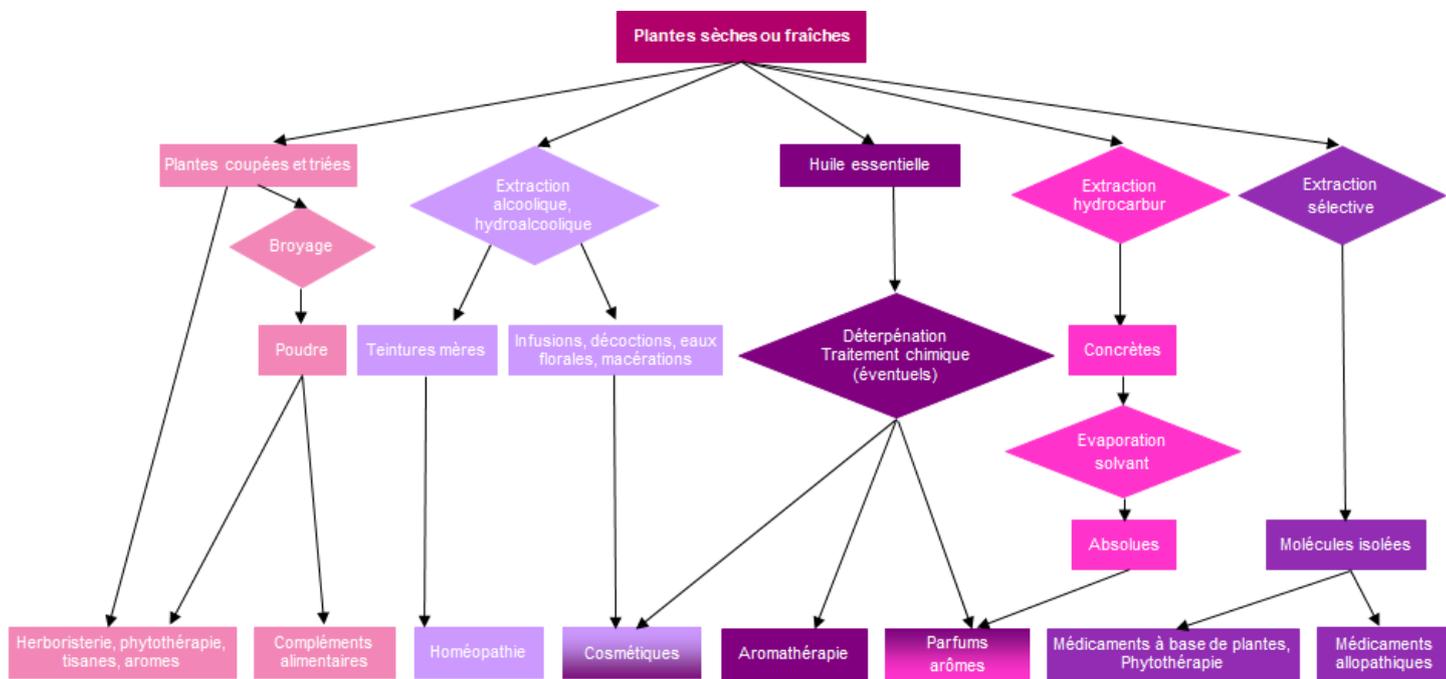
L'objectif est de valoriser les métiers agricoles et de structurer l'apprentissage au travers d'un programme « Jeunes et Agriculture » afin de contribuer à éliminer le travail forcé et le travail abusif des enfants, tout en renforçant les emplois et définir les fondamentaux d'un recrutement responsable.

L'enjeu est de positionner l'agriculture comme secteur d'avenir pour les jeunes et de rendre l'agriculteur moins dépendant de la main d'œuvre étrangère et prévenir les conditions de travail indécentes.

3. Les marchés des secteurs utilisateurs des PPAM en France

Les PPAM, sous leurs différentes formes (fraîche, sèche, surgelée, huile essentielle, extraits...), alimentent plusieurs secteurs d'activités après transformations. Les principales destinations de ces plantes sont le secteur médical ou assimilé (phytothérapie, aromathérapie, compléments alimentaires, homéopathie, l'allopathie...), le secteur agro-alimentaire, le secteur de la cosmétique et de la parfumerie.

Schéma des principales destinations des PPAM



Source : FranceAgriMer

Cette partie traitera des chiffres généraux de ces secteurs, dans la limite des données actuellement disponibles. Pour un marché spécifique, il est en effet parfois difficile d'isoler les PPAM (exemple : secteurs de la pharmacie ou agro-alimentaire). D'autre part, pour certains marchés qui concernent plusieurs utilisations, il est complexe d'obtenir une synthèse et des études plus fines seraient nécessaires (exemple : marché de l'aromathérapie, en effet les huiles essentielles sont aussi vendues en flacons pour un usage alimentaire ou cosmétique).

Enfin, il existe d'autres marchés annexes (exemple : teintures, colorants, insecticides...) qui ne seront pas développés ici.

3.1 Secteur santé, beauté et bien-être

3.1.1 Marché de l'homéopathie

L'homéopathie, selon le Ministère des Solidarités et de la Santé¹, « consiste en l'administration à des doses très faibles ou infinitésimales, de substances susceptibles de provoquer, à des concentrations différentes [...] des manifestations semblables aux symptômes par le malade ».

Les produits homéopathiques sont préparés à base de substances actives (appelée « souches ») d'origine végétale, minérale ou animale en très faible quantité. La part du chiffre d'affaires concernant des produits homéopathiques avec des souches de plantes médicinales est estimée à environ 30 %. Les principales plantes en volume sont l'arnica, le calendula, l'échinacea et l'hypericum.

¹ « Les médicaments homéopathiques » - Ministère des Solidarités et de la Santé [<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/medicaments/le-circuit-du-medicament/article/les-medicaments-homeopathiques>]

En France, trois laboratoires commercialisent des médicaments homéopathiques : Lehning-Rocal, Weleda et Boiron. Ce dernier représente environ 80 % de ce marché. Ainsi, à partir des données du laboratoire Boiron, le chiffre d'affaires des produits homéopathiques à base de plantes a pu être estimé à 217,5 millions d'euros en 2018².

Les laboratoires homéopathiques emploient 3 200 personnes et exportent vers plus de 50 pays.

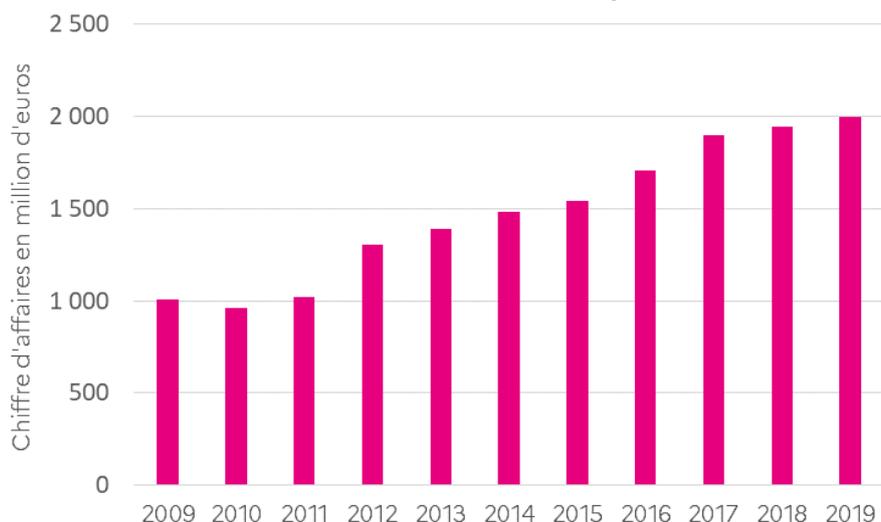
3.1.2 Marché global des compléments alimentaires

Selon le Ministère des Solidarités et de la Santé³, les compléments alimentaires sont « des denrées alimentaires dont le but est de compléter le régime alimentaire normal et qui constituent une source concentrée de nutriments ou d'autres substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique ». Les compléments alimentaires peuvent être composés de plantes ou préparation à base de plante (très représentés), d'huiles essentielles, de nutriments (vitamines et minéraux), de substances à but nutritionnel ou physiologique et d'autres produits.

Les chiffres présentés ci-dessous prennent en compte les compléments alimentaires dans leur globalité c'est-à-dire ceux à base de PPAM mais aussi ceux préparés avec les autres ingrédients (minéraux, vitamines, produits de la ruche...).

D'après le Synadiet, les compléments alimentaires en France représentent 1,99 milliard d'euros de chiffre d'affaires (sorties consommateur en prix de vente TTC) en 2019. Le marché est ainsi en croissance de 3 % par rapport à 2018. Le marché des compléments alimentaires est en progression depuis 2010. Le chiffre d'affaires a doublé en dix ans.

Évolution du chiffre d'affaires (en M€) des compléments alimentaire en France de 2009 à 2019



Sources : Synadiet selon les données de IQVIA, IRI Secodip census, distributeurs, estimation fabricants, FEVAD (Fédération e-commerce et vente à distance), FVD (Fédération de la vente à distance)

À partir de l'Hexagone, ce sont plus de 43 pays hors Union européenne vers lesquels sont exportés les produits des entreprises françaises. Ceci correspond à environ 10 % du marché national⁴.

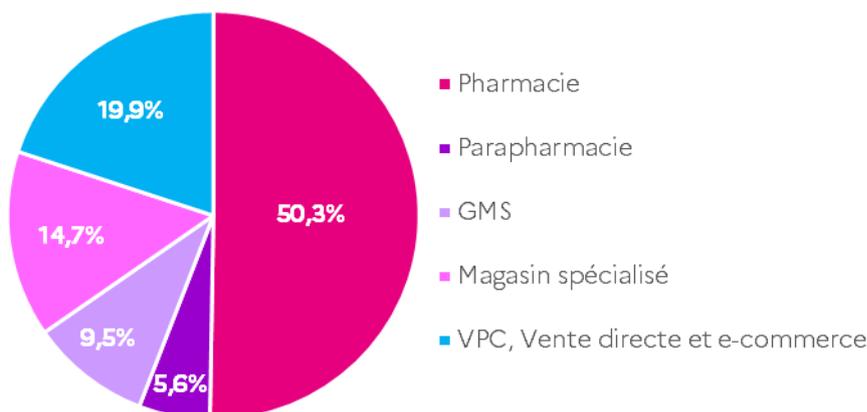
Selon les données diffusées par le Synadiet, les pharmacies représentent le premier circuit de distribution des compléments alimentaires avec 50,3 % des achats consommateurs, soit 1 005 millions d'euros de chiffre d'affaires (966 millions d'euros en 2018). Le second le plus important est la vente à distance et par catalogue (VPC) qui est évalué à 398 millions d'euros (soit 19,9 % du marché). C'est le circuit qui connaît actuellement la plus grande croissance (+ 10,8 % par rapport à 2018). Les autres circuits de ventes sont les magasins spécialisés bio, les grandes et moyennes surfaces et les parapharmacies.

² « Marché des plantes à parfum, aromatiques et médicinales : Panorama 2018 » FranceAgriMer [https://www.franceagrimer.fr/content/download/64168/document/March%C3%A9_PPAM_Panorama_2018.pdf]

³ « Les compléments alimentaires » - Ministère des Solidarités et de la Santé [https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/denrees-alimentaires/article/complements-alimentaires]

⁴ « Les compléments alimentaires » Synadiet [https://www.synadiet.org/les-complements-alimentaires/quest-ce-que-cest]

Répartition des circuits de distribution des compléments alimentaires en 2019



Sources : Synadiet d'après IQVIA, IRI Secodip census, distributeurs, FEVAD (Fédération e-commerce et vente à distance), FVD (Fédération de la vente à distance) 2019

3.1.3. Marché de la gemmothérapie

La gemmothérapie est l'utilisation de produits à base de tissus embryonnaires de végétaux (bourgeons, jeunes pousses et radicules). Elle fait partie intégrante de la phytothérapie.

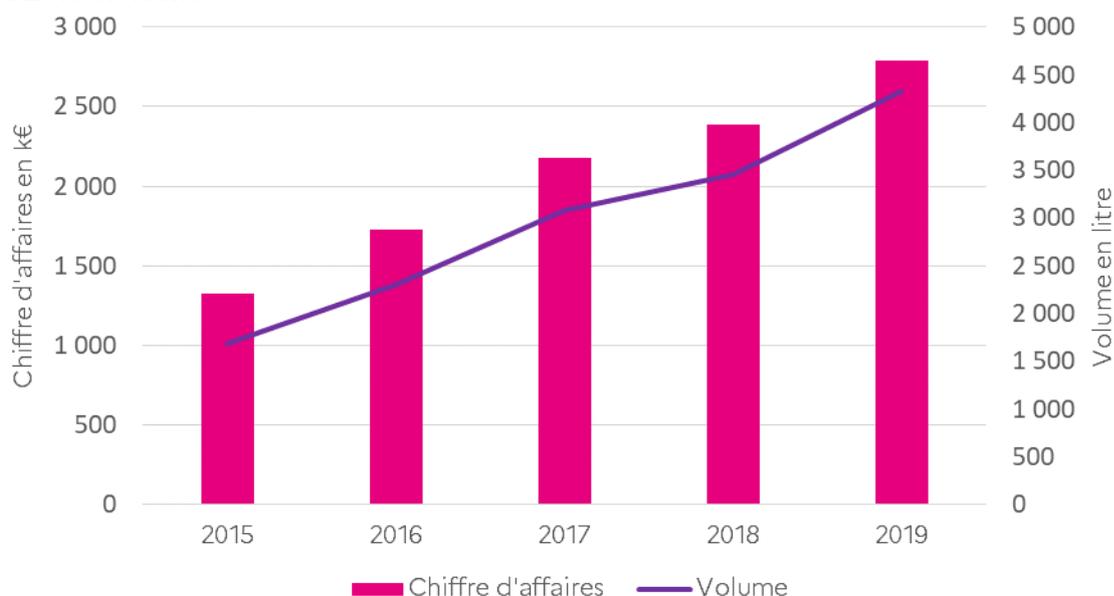
- Le marché de la gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie

Les ventes de produits en gemmothérapie, s'élèvent en 2019 à 2,8 millions d'euros en pharmacie et 670 000 d'euros en parapharmacie soit un total de 3,5 millions d'euros pour un volume de 5 400 litres.

En pharmacie, les ventes ont constamment augmenté ces cinq dernières années alors que pour la parapharmacie, elles sont très variables selon les années.

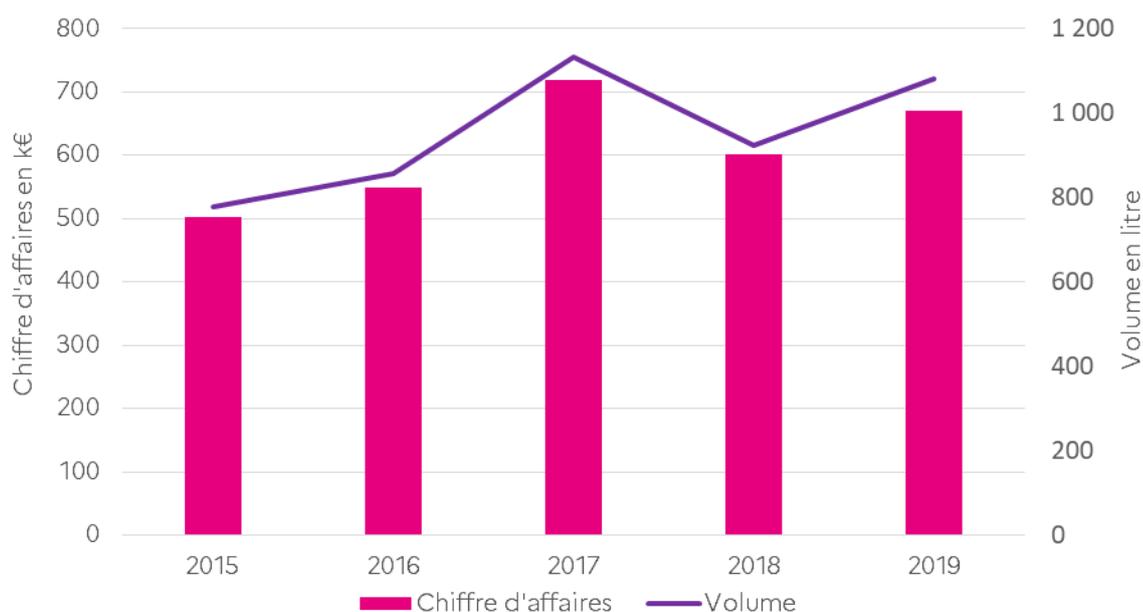
Les produits de gemmothérapie commercialisés en pharmacie et parapharmacie sont quasi exclusivement labélisés agriculture biologique. Seulement 4 % des volumes vendus n'ont pas cette certification.

Évolution (en volume et valeur) des ventes de produits de gemmothérapie en pharmacie de 2015 à 2019 en France



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth

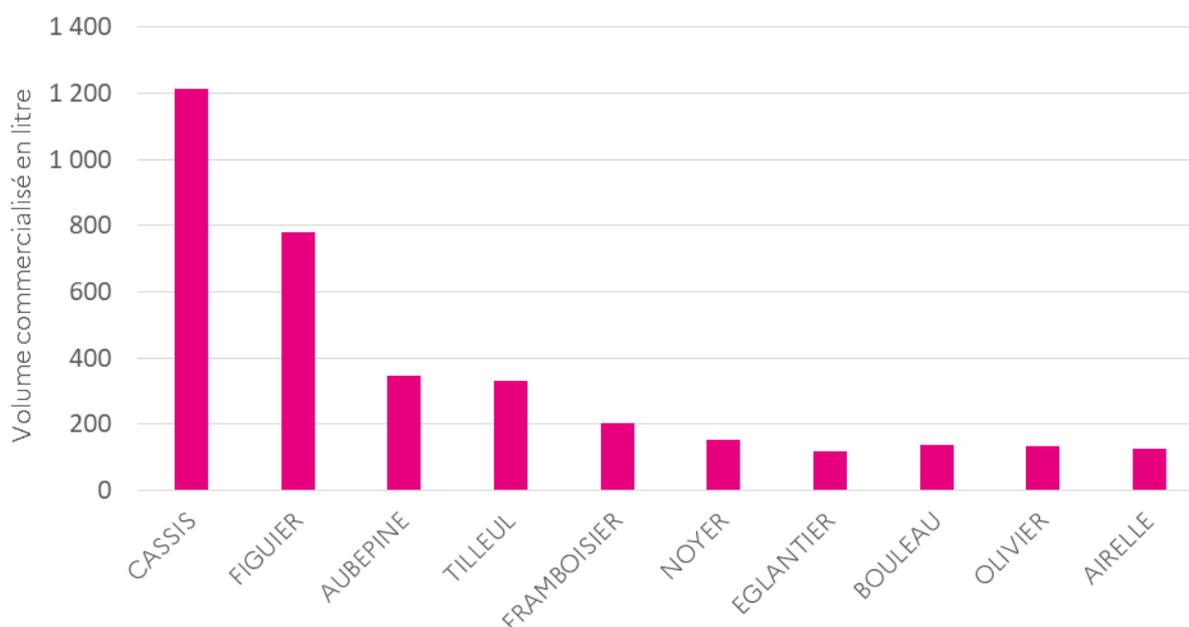
Évolution (en volume et valeur) des produits de gemmothérapie commercialisés en parapharmacie de 2015 à 2019 en France



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth

Selon les produits commercialisés en pharmacie et parapharmacie, les bourgeons les plus utilisés en gemmothérapie sont le cassis, le figuier, l'aubépine et le tilleul. Le bourgeon de cassis, aux propriétés multiples et amplificateur de l'effet des autres bourgeons est, logiquement, celui qui est le plus consommé.

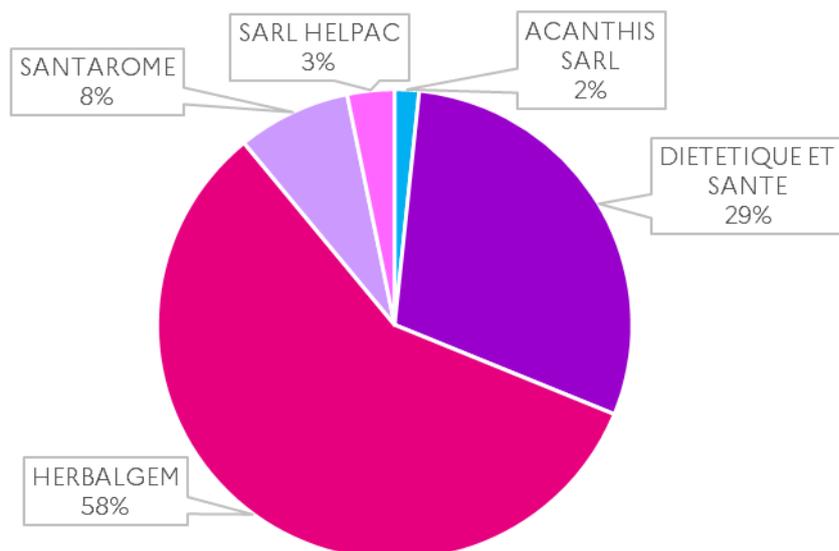
Volume de ventes des principaux bourgeons utilisés en gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie en 2019



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth

Plus de la moitié du marché de la gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie est réalisé par le laboratoire belge Herbalgem. Il est suivi par quatre laboratoires français : Diététique et Santé, Santarome, Helpac et Acanthis.

Répartition par laboratoire du chiffre d'affaires des ventes de produits gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie en France en 2019



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth

3.1.4 Marché des huiles essentielles

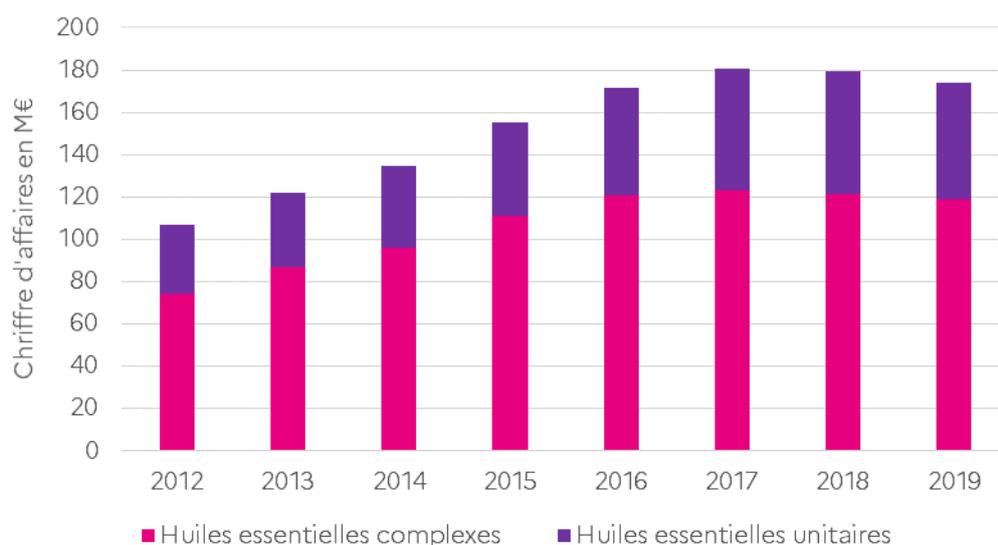
L'huile essentielle est définie comme une substance odorante volatile produite par certaines plantes et pouvant être extraite sous forme liquide par distillation à la vapeur d'eau ou à sec ainsi que mécaniquement par pressage à froid.

On distingue, ci-après, les huiles essentielles unitaires qui sont les huiles essentielles pures vendues en flacon et les complexes qui sont des produits dont les propriétés proviennent de la présence d'huiles essentielles (gel, baume, pastilles, huiles, etc.) et les mélanges de plusieurs huiles essentielles.

- **Le marché des huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie**

Le marché des huiles essentielles, en 2019, représente 202 millions d'euros en pharmacie et parapharmacie.

Évolution du chiffre d'affaires des huiles essentielles en pharmacie de 2012 à 2019

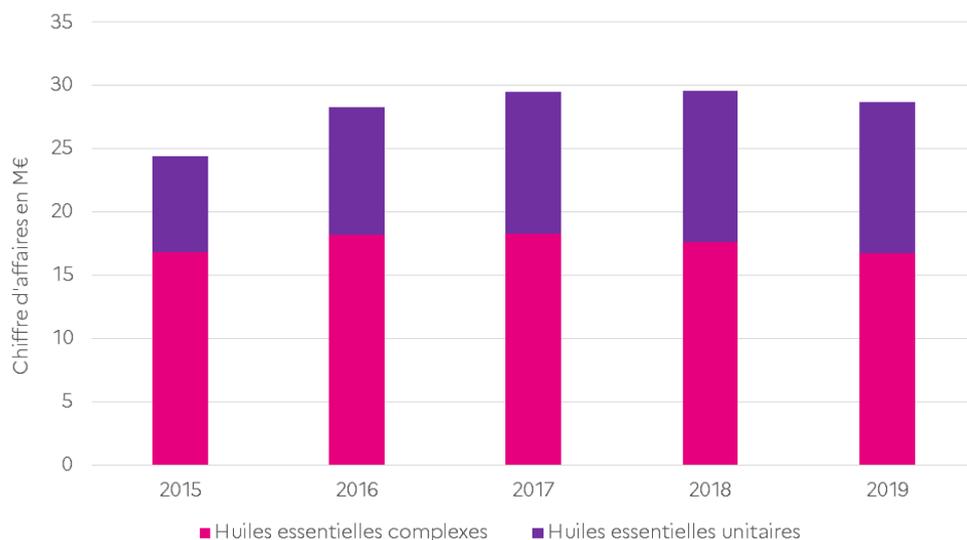


Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth

Les ventes d'huiles essentielles en pharmacie, ont constamment augmenté de 2012 à 2017. Cependant depuis 2018, elles connaissent une légère baisse et elles représentent 174 millions d'euros en 2019.

Pour la parapharmacie, le marché n'est pas aussi important que la pharmacie puisqu'il est de 28,7 millions d'euros en 2019. Cependant il est constaté la même tendance avec une augmentation de 2015 à 2017/2018 et une baisse en 2019.

Évolution du chiffre d'affaires des huiles essentielles en parapharmacie de 2015 à 2019



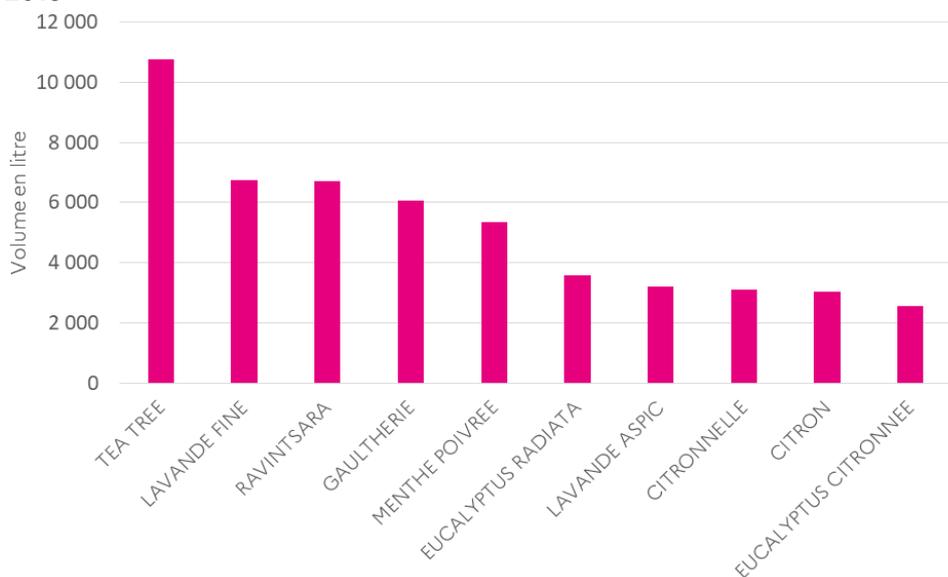
Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth

Les ventes les plus importantes concernent les complexes d'huiles essentielles avec un volume de ventes de près de 119 millions d'euros en pharmacie et 17 million d'euros en parapharmacie en 2019. Quant aux huiles essentielles unitaires, leurs ventes représentent 12 million d'euros en parapharmacie et 55 millions d'euros en pharmacie.

- **Huiles essentielles unitaires**

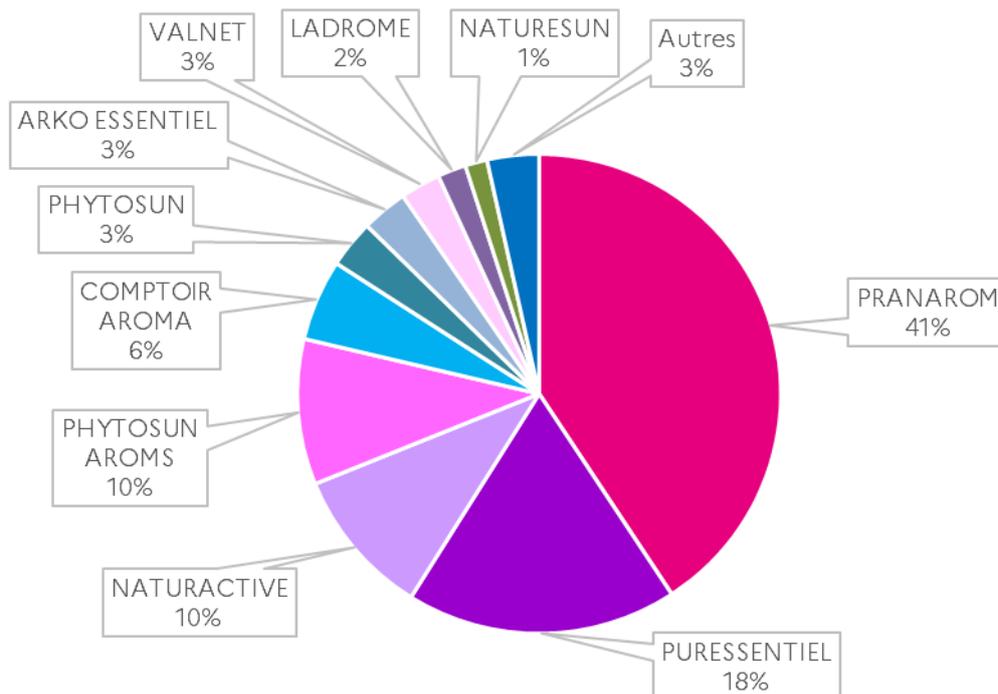
Pour les huiles essentielles unitaires, le volume de vente global est estimé à 85 550 litres en 2019 (90 700 litres en 2018). Les principales huiles essentielles en flacon commercialisées sont le tea tree, la lavande fine, le ravintsara, le gaultherie et la menthe poivrée.

Volume de vente des principales huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie en France en 2019



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth

Répartition des ventes par marque d'huiles essentielles unitaires en pharmacie et parapharmacie en France en 2019

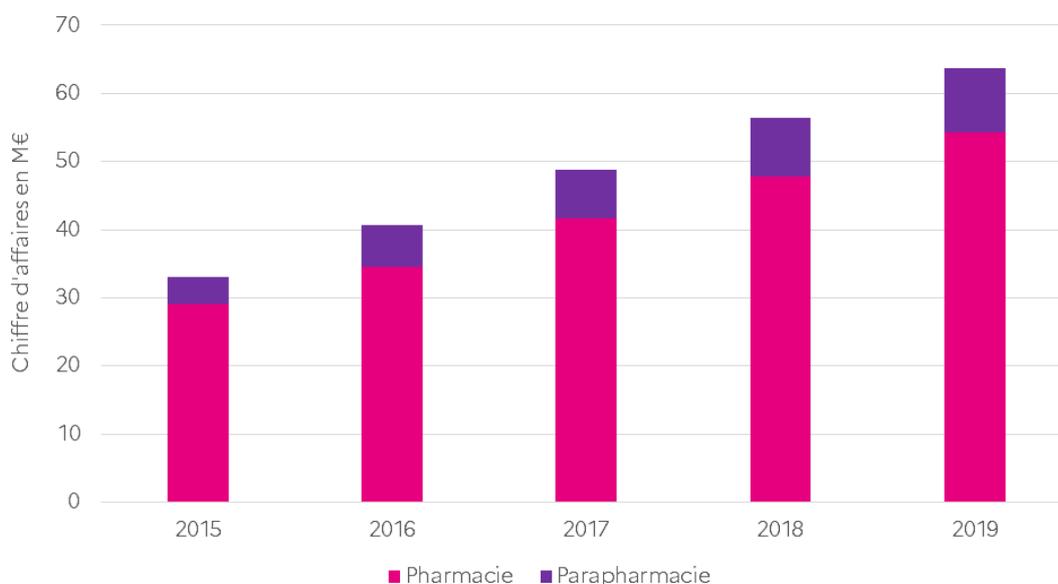


Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth

- **Huiles essentielles biologiques**

Malgré la tendance à la baisse des ventes des huiles essentielles globales en pharmacie et parapharmacie, le chiffre d'affaires pour les produits labélisés Agriculture Biologique ne cesse d'augmenter depuis 2015. En effet il a atteint 63,6 millions d'euros en 2019 (54 millions d'euros en pharmacie et 9,6 millions d'euros en parapharmacie) soit une augmentation de 92 % en cinq ans (+ 86 % en pharmacie et + 136 % en parapharmacie). Le marché des huiles essentielles biologique représente ainsi 37 % du marché global en 2019.

Évolution du chiffre d'affaires des huiles essentielles biologiques en pharmacie et parapharmacie de 2015 à 2019



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth

3.1.5 Marché des infusions

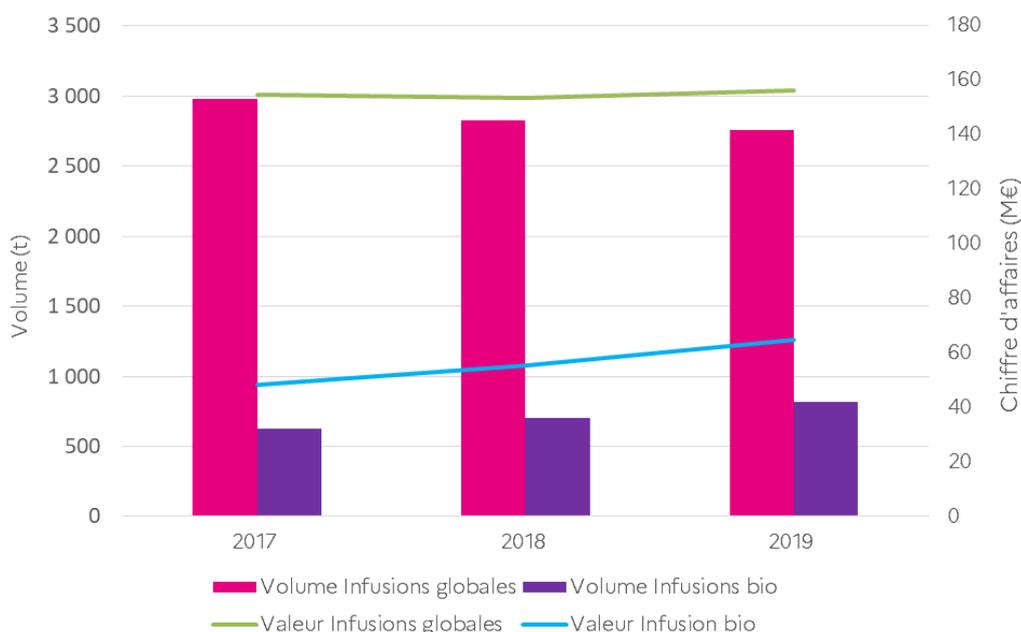
- Le marché des infusions en GMS

NB : Les données relatives au marché des infusions en GMS ne comprennent pas les produits à base de rooibos, plante exclusivement importée.

La valeur des ventes des infusions en GMS représente, en 2019, 156 millions d'euros, pour un volume estimé à 2 759 tonnes. Le chiffre d'affaires est quasi-constant de 2017 à 2019. Cependant les quantités sont, quant à elle, en diminution (- 7 % entre 2017 et 2019).

La part des infusions bio est en augmentation depuis 2017. Elles représentaient, en 2017, 627 tonnes, soit 21 % du volume total d'infusions et 48 millions d'euros, soit une part de marché de 31 % en valeur. En 2019, elles ont atteint 30 % en volume (817 tonnes) et 42 % en valeur (65 millions d'euros).

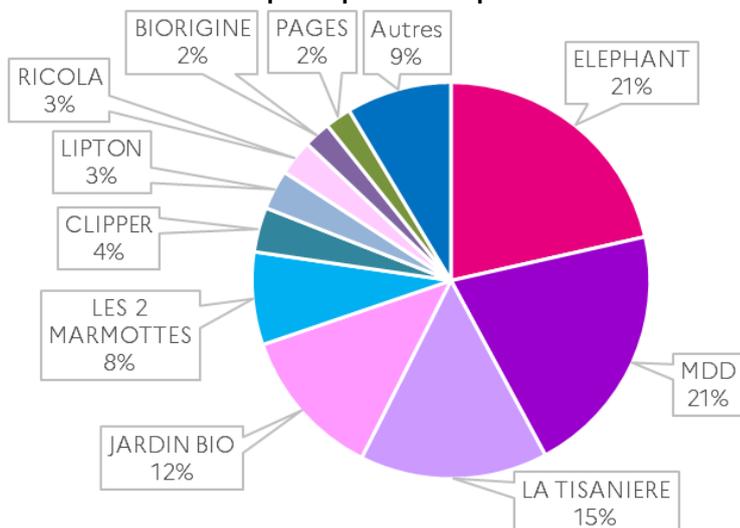
Ventes d'infusions en valeur et volume en GMS de 2017 à 2019 en France



Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

En ce qui concerne les infusions en général, en GMS, le leader est Éléphant avec 21 % des parts de marché. Suivent les marques de distributeur (21 %), la Tisanière (15 %), Jardin bio (Léa Nature) (12 %), etc.

Part de la valeur des principales marques d'infusions en GMS

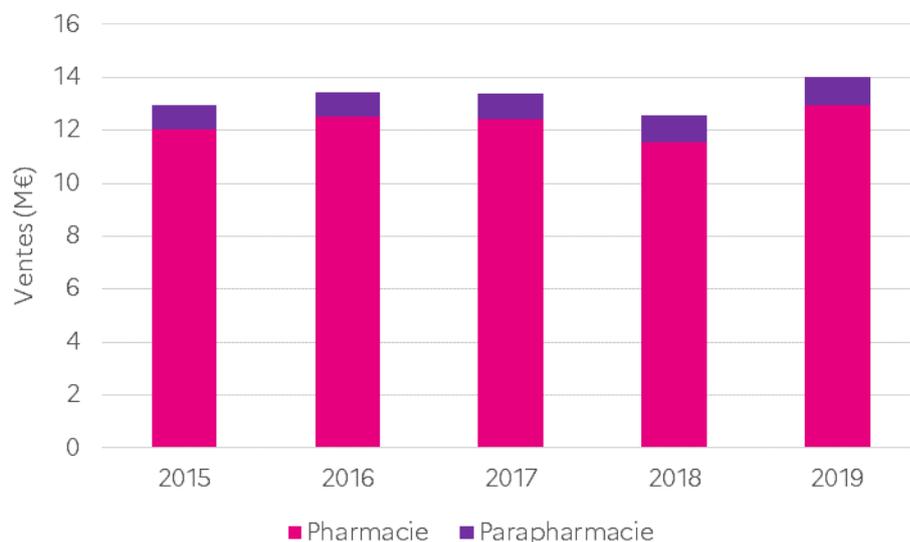


Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

- **Le marché des infusions en pharmacie et parapharmacie**

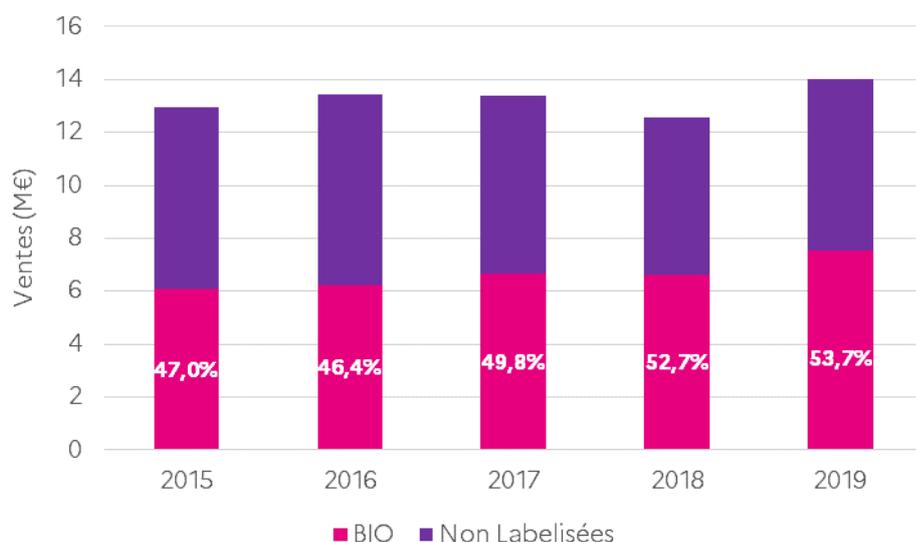
Les ventes d'infusions en pharmacie et parapharmacie sont variables selon les années et sans aucune tendance bien définie. Le chiffre d'affaires est depuis 2015 compris entre 12 et 14 millions d'euros.

Ventes d'infusions en valeur en pharmacie et parapharmacie de 2015 à 2019 en France



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth

Ventes d'infusions bio et non labélisées en valeur en pharmacie et parapharmacie de 2015 à 2019 en France



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth

La valeur des infusions labélisées agriculture biologique est en augmentation passant de 6 millions d'euros en 2015 à 7,5 millions d'euros en 2019 (soit + 24 %). Par rapport au total des ventes, la part du bio est ainsi en augmentation. Depuis 2018, plus de la moitié du chiffre d'affaires correspond à ces produits labellisés.

3.1.6 Marché de la cosmétique

- **Marché global des cosmétiques**

Selon la FEBEA⁵, le marché européen des cosmétiques est de 79 milliards d'euros. Il se place premier au niveau mondial suivi par le marché des États-Unis (67 Mrd €).

Pour la France, le marché a été évalué à 24 milliards d'euros en 2018 et emploie environ 164 000 personnes (emplois directs).

Les exportations de l'industrie cosmétique française sont égales à 15,8 milliards d'euros en 2019 soit une progression de 9 % par rapport à 2018. Ce secteur s'impose ainsi au rang de deuxième contributeur du commerce extérieur en France. Au total plus de 50 % de la production française est exportée.

- **Les cosmétiques naturels et bio**

Selon l'association Cosmebio, les ventes de cosmétiques naturels représentaient, en 2018, un chiffre d'affaires d'environ 11 milliards US\$, soit 12,63 milliards d'euros⁶. Ce sont 6 % du marché mondial, estimé à 223 milliards d'euros.

En Europe, le marché des produits cosmétiques naturel et bio, augmente constamment. Il est ainsi passé à 3,82 milliards d'euros en 2018, soit + 7,2 % par rapport à 2017. La croissance devrait se poursuivre suivant un rythme de 6,3 % en moyenne par an d'ici à 2023, pour atteindre un chiffre d'affaires de plus de 5 milliards d'euros.

En France, le chiffre d'affaires a atteint 757 millions d'euros en 2018 et serait estimé à plus de 900 millions en 2019. Ainsi, les produits bio et naturels représentent 6,4 % des ventes en valeur globale de la cosmétique (estimé à 10 milliards d'euros² - sorties caisses en 2017). La France est classée 3^{ième} pour la vente des produits cosmétiques naturels et bio, derrière l'Allemagne (1,34 milliard d'euros) et les États-Unis (4,32 milliards d'euros).

Selon un sondage mené par OpinionWay pour Cosmebio en 2019, 28 % de Français achètent des cosmétiques biologiques (+ 3 % par rapport à 2017). Les jeunes consommatrices sont les plus concernées par ces achats : 35 % des femmes de 25-34 ans déclarent avoir acheté des cosmétiques naturels et bio dans les six mois précédant l'enquête.

Les magasins bio, qui enregistrent 38 % des ventes, sont les premiers distributeurs de cosmétiques bio, devant les pharmacies, parapharmacies et drugstores (33 % des ventes). Les grandes et moyennes surfaces généralistes représentent 7 % des ventes. Enfin, 23 % des produits de soins naturels sont vendus en Europe dans d'autres circuits de distribution.

3.1.7 Marché des fragrances

Les « matières premières aromatiques pour la parfumerie » incluant les compositions parfumantes (ou « fragrances ») couvrent les secteurs des produits industriels, de ménage, pour la maison, les détergents, la savonnerie, et les produits cosmétiques dont les parfums alcooliques.

Les « fragrances » peuvent être composées de produits naturels, de produits de synthèse ou de base (compositions pouvant contenir des produits naturels et de synthèse).

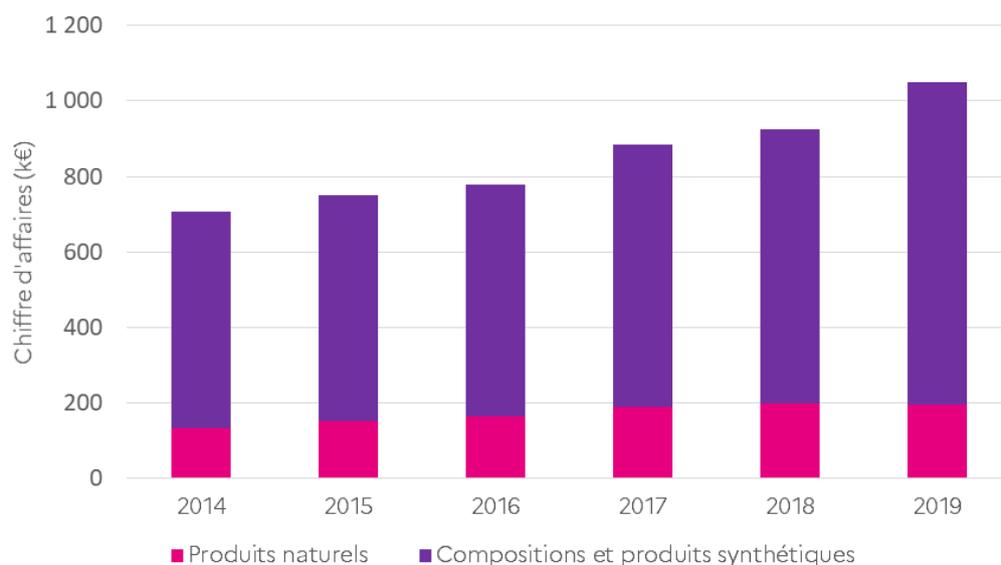
Attention, les informations présentées sont issues d'une enquête de Prodarom auprès de ses 17 adhérents leaders (sur 70 entreprises). Ces chiffres ne représentent pas l'intégralité de la filière au niveau national mais permet de montrer des tendances.

Le chiffre d'affaires des fragrances des 17 sociétés leaders de Prodarom représente 1,05 milliards d'euros en 2019 soit une augmentation de 6,4 % par rapport à 2018. Le chiffre d'affaires des produits naturels, qui représente 19 % des fragrances, est de 196 millions d'euros en 2019, soit une légère baisse par rapport à l'année 2018 (198 millions d'euros).

⁵ « Le secteur cosmétique : Le secteur en chiffre », FEBEA [<https://www.febea.fr/fr/le-secteur-cosmetique/le-secteur-chiffres>]

⁶ En prenant le taux de change au 31/12/2018 : 1 US\$ = 0,87097 €

Évolution du chiffre d'affaires des fragrances pour les 17 entreprises leaders de Prodarom



Source : FranceAgriMer d'après les données du Syndicat Prodarom

3.2 Secteur agro-alimentaire

3.2.1 Marché de gros de plantes aromatiques fraîches

Le réseau des nouvelles des marchés (RNM) suit de manière hebdomadaire les prix de onze plantes aromatiques sur le Marché d'Intérêt National (MIN) de Rungis (marché de gros). Le tableau ci-dessous montre les prix des plantes aromatiques d'origine française et d'importation.

Le marché du frais concerne l'aneth, basilic, cerfeuil, ciboulette, coriandre, estragon, laurier, menthe, persil, romarin, sauge, thym. Elles sont commercialisées sous forme de bottes.

Prix des plantes aromatiques fraîches - Cours Gros en euros HT sur le MIN de Rungis - années 2015 à 2019

	Moyenne 2015	Moyenne 2016	Moyenne 2017	Moyenne 2018	Moyenne 2019
ANETH France botte (les 10 bottes)	4,6	4,8	4,3	4,4	4,5
ANETH Import botte (les 10 bottes)	5,2	4,5	4,5	4,5	4,1
BASILIC France botte (les 10 bottes)	4,7	5,0	8,5 (*)	6,34	4,5
BASILIC Import botte (les 10 bottes)	4,5	4,8	4,8	4,7	4,3
CERFEUIL France botte (les 10 bottes)	4,1	4,4	4,5	4,7	4,6
CERFEUIL Import botte (les 10 bottes)	4,1	4,3	-	-	-
CIBOULETTE France botte (les 10 bottes)	4,3	3,9	4,5	4,3	4,4
CIBOULETTE Import botte (les 10 bottes)	4,2	4,5	4,5	4,1	4,2
CORIANDRE France botte (les 10 bottes)	3,7	3,7	4,0	4,0	4,4
CORIANDRE Import botte (les 10 bottes)	3,6	3,7	3,8	3,6	4,2
ESTRAGON France botte (les 10 bottes)	4,2	4,5	4,6	4,8	4,5
ESTRAGON Import botte (les 10 bottes)	4,3	4,5	4,6	4,6	4,7
LAURIER France botte (les 10 bottes)	5,5	5,0	5,0	5,0	5,3
MENTHE France botte (les 10 bottes)	3,8	3,5	3,5	3,8	4,3
MENTHE Import botte (les 10 bottes)	4,0	3,6	3,5	3,6	3,5
ROMARIN France botte (les 10 bottes)	6,3	6,0	6,0	6,0	5,8
SAUGE France botte (les 10 bottes)	5,0	4,6	-	-	-
SAUGE Import botte (les 10 bottes)	5,4	5,0	4,5	4,5	4,6
THYM France botte (les 10 bottes)	6,6	6,0	6	5,5	5,6

(*) Basilic commercialisé avec racines

Source : RNM

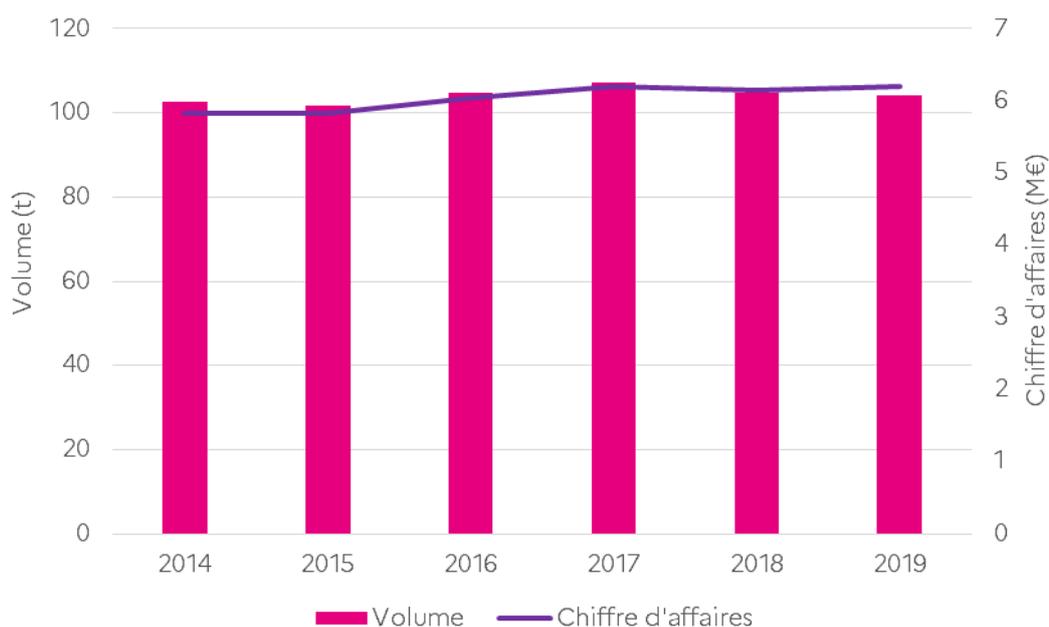
Les prix globaux des plantes aromatiques en gros sont plutôt stables à l'exception du basilic français qui a connu une forte baisse en 2019. Les plantes aromatiques françaises, contrairement à celles d'importation, ne sont pas disponibles sur le marché toute l'année, dû à la saisonnalité, et les prix varient davantage d'une saison à une autre.

3.2.2 Marché du thym en GMS

Le marché étudié ici correspond uniquement au thym conditionné seul. Les données ne prennent pas en compte le thym incorporé dans des mélanges. Il s'agit ici de thym considéré comme épice.

Le marché du thym en GMS représente, en 2019, 104,2 tonnes en volume et 6,2 millions d'euros en valeur. Les ventes sont en légère hausse entre 2014 et 2019 : + 1,5 % en volume et + 6 % en valeur.

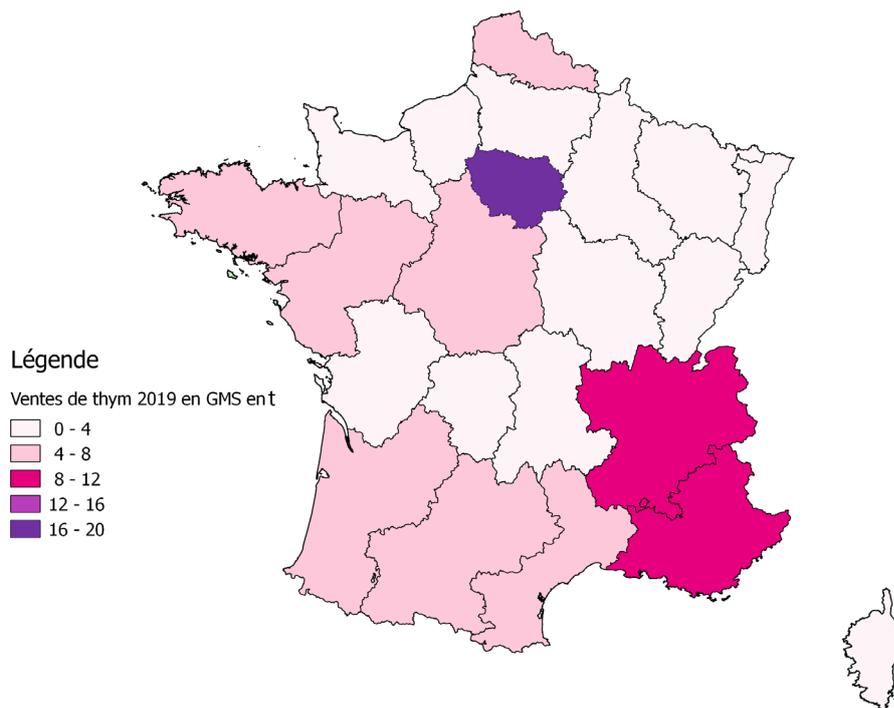
Évolution des ventes de thym en GMS en France de 2014 à 2019



Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

L'île de France est la région où les ventes de thym sec en GMS sont les plus importantes avec un peu moins de 17 tonnes soit 16 % des ventes nationales. Ensuite il y a les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et anciennement Rhône-Alpes, avec des volumes de vente compris entre 8 et 10 tonnes. En toute logique, les ventes sont les plus élevées dans les zones les plus peuplées en France.

Ventes de thym sec en GMS en 2019

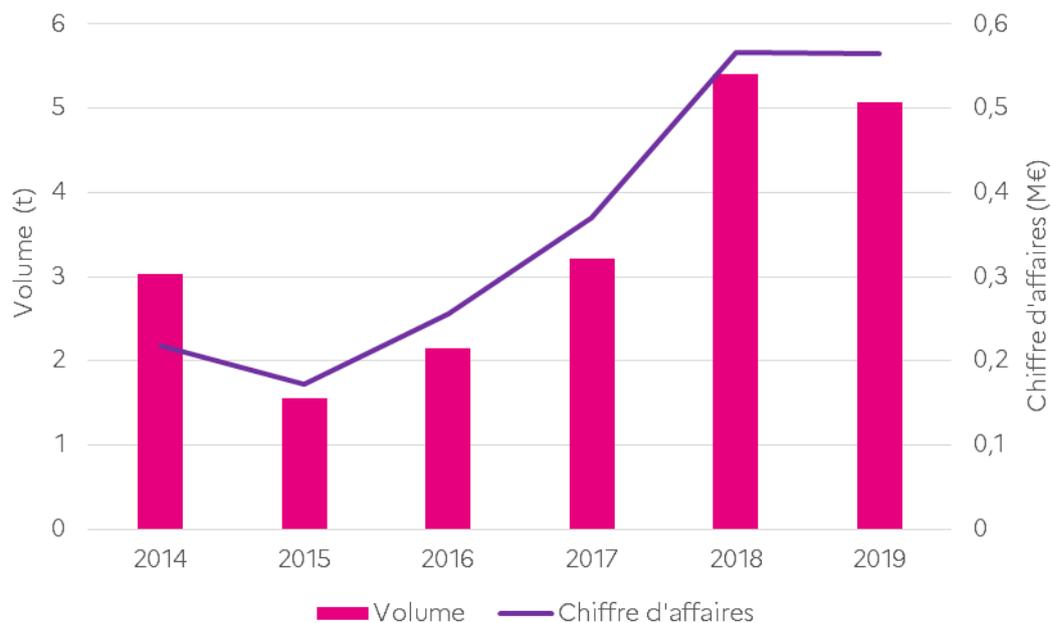


Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

Le thym labélisé Agriculture Biologique commercialisé en GMS représente 5 tonnes et 564 000 euros, soit 5 % en volume et 9 % en valeur des ventes globales de thym.

Que ce soit en volume ou en valeur, les ventes ont été en nette progression de 2015 à 2018. En 2019, les quantités ont diminué (- 6 %) alors que le chiffre d'affaires est resté quasiment identique.

Évolution des ventes de thym bio en GMS en France de 2014 à 2019

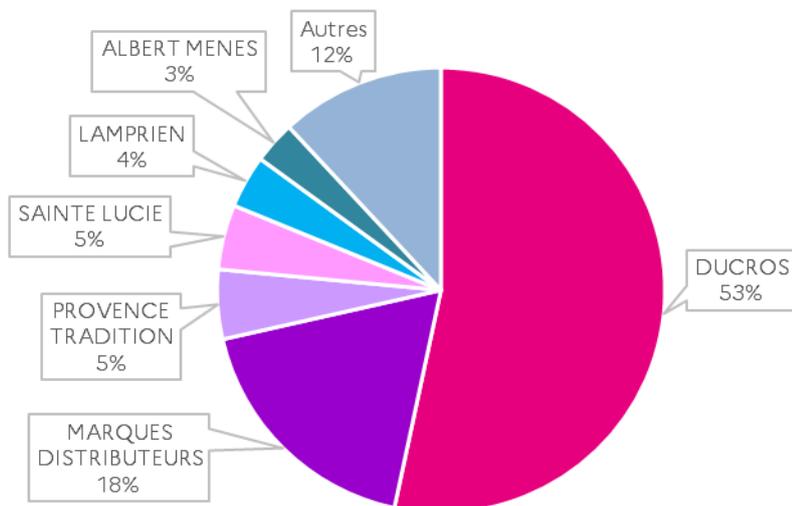


Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

Fournisseurs de thym

La marque Ducros représente 53 % du marché de thym en GMS en 2019, suivi par les marques de distributeurs (18 %), Provence Tradition (5 %) et Sainte Lucie (5 %).

Part de la valeur des ventes de thym sec par marque en GMS en 2019



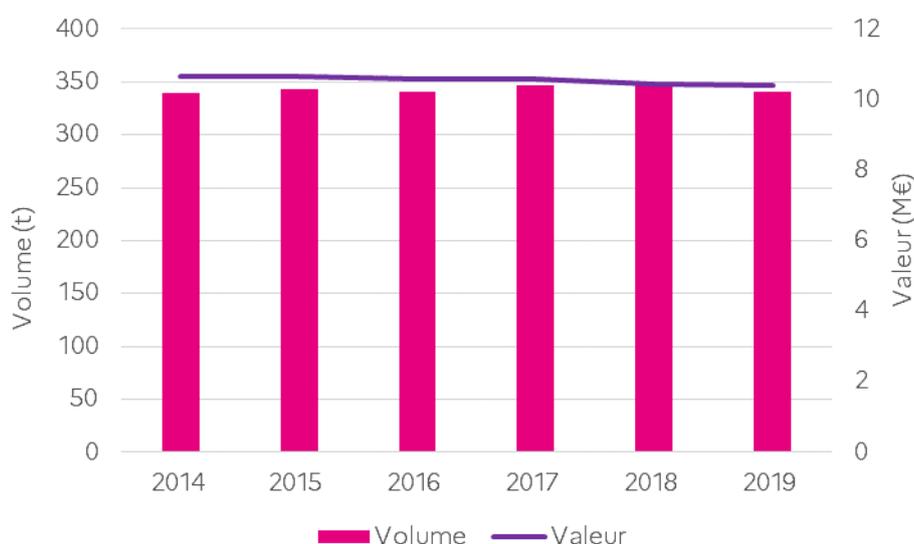
Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

3.2.3 Marché des herbes de Provence en GMS

- **Marché global des herbes de Provence**

En 2019, le marché des herbes de Provence en GMS représente 340 tonnes et 10,4 millions d'euros. Globalement, le volume d'herbes de Provence commercialisé en GMS est assez stable (entre 340 et 350 t) depuis 2014. Cependant le chiffre d'affaires est en baisse de 2,4 %

Ventes d'herbes de Provence en GMS en France de 2014 à 2019



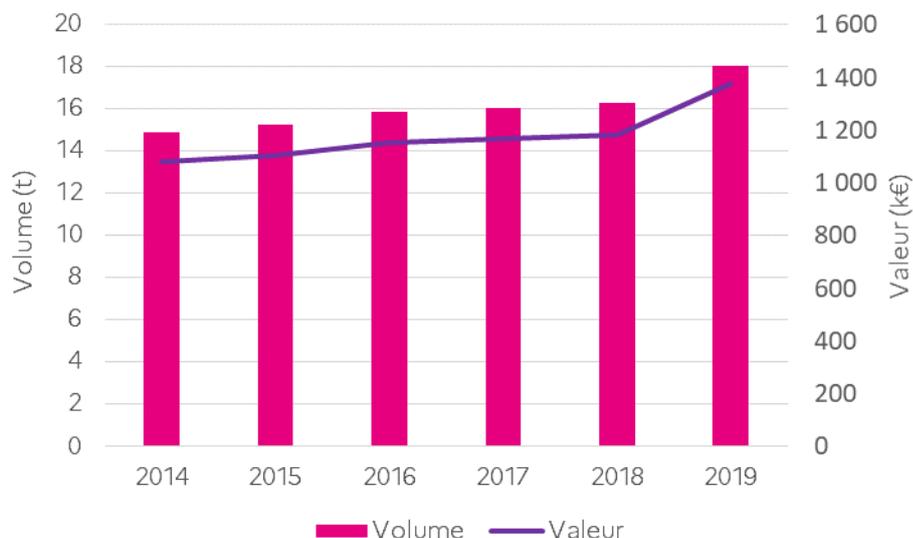
Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

- **Herbes de Provence Label Rouge**

En 2019, Les ventes d'herbes de Provence Label Rouge atteignent 18 tonnes et 1,4 millions d'euros. Elles représentent donc 5,3 % du volume total des herbes de Provence mais 13,7 % de la valeur totale.

Ce marché continue de progresser depuis 2014. En effet il a augmenté de 21 % en volume et de 27 % en valeur ces six dernières années.

Ventes d'herbes de Provence Label Rouge en GMS en France de 2014 à 2019

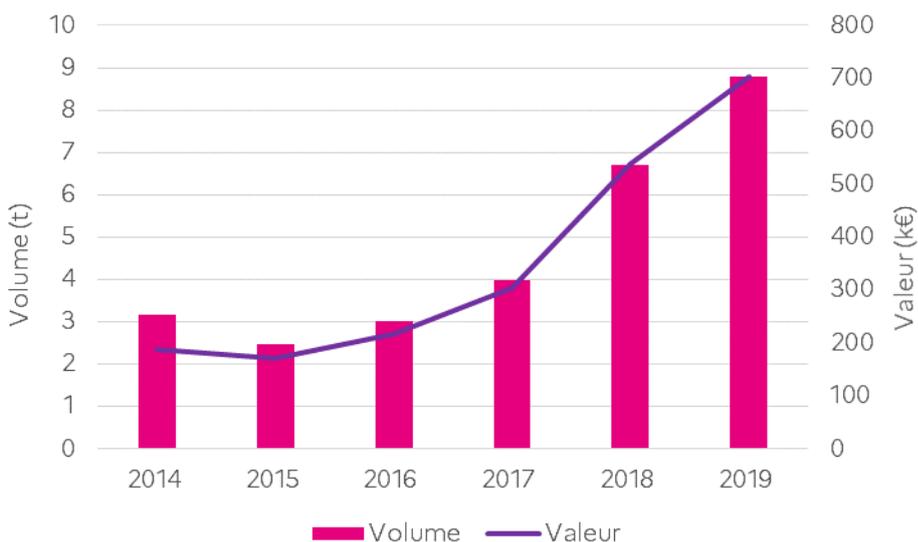


Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

- Herbes de Provence bio

Les ventes d'herbes de Provence labellisées Agriculture Biologique sont également en augmentation depuis 2015 que ce soit en volume ou en valeur. Elles représentent 8,8 tonnes et 703 000 euros en 2019, soit une hausse de 30 % en volume et en valeur par rapport à 2018.

Ventes d'herbes de Provence bio en GMS en France de 2014 à 2019

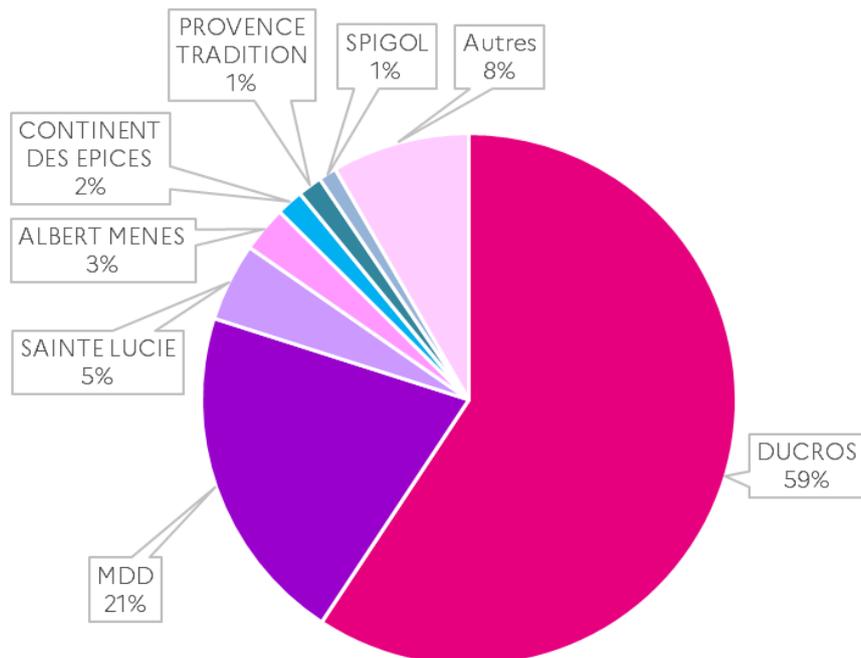


Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

- Fournisseurs d'herbes de Provence

Pour les ventes d'herbes de Provence globales, Ducros est la marque la plus commercialisée en 2019 avec 59 % des parts de marché suivi par l'ensemble des marques de distributeur (21 %).

Part de marchés des différentes marques d'herbes de Provence en GMS en 2019



Source : FranceAgriMer d'après les données IRI

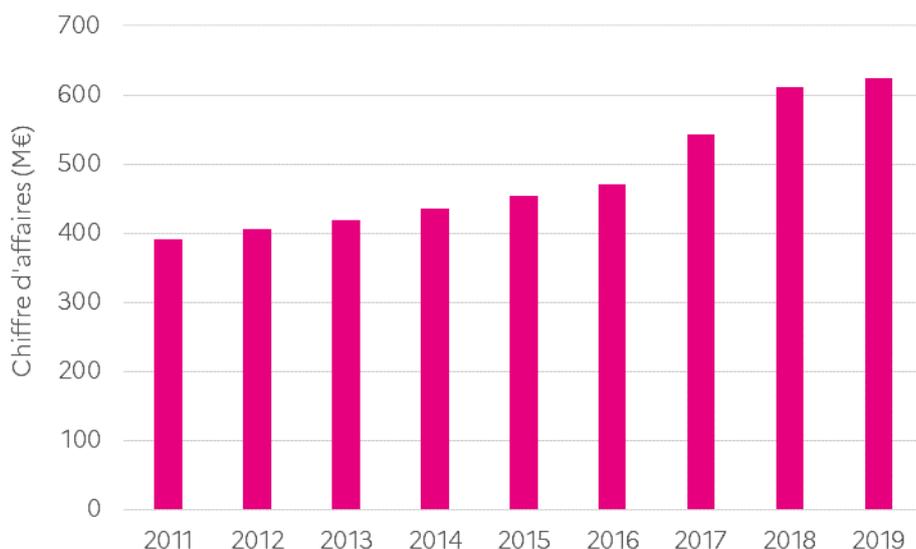
3.2.4 Marché des arômes

Le SNIAA⁷ représente 95 % des entreprises de l'aromatique alimentaire français dont 90 % d'entreprises familiales. Ces entreprises fournissent 80 % des arômes « made in France » et 64 % des arômes « made in France » exportés.

Le chiffre d'affaires de l'aromatique alimentaire en France est en constante augmentation. Il est de 624 millions d'euros en 2019, soit une progression de 2 % par rapport à 2018 et de 59 % en comparaison à 2011.

D'après le SNIAA, 20 % du chiffre d'affaires de l'aromatique alimentaire en UE sont réalisés par les entreprises françaises.

Évolution du chiffre d'affaires de l'aromatique alimentaire en France de 2011 à 2019

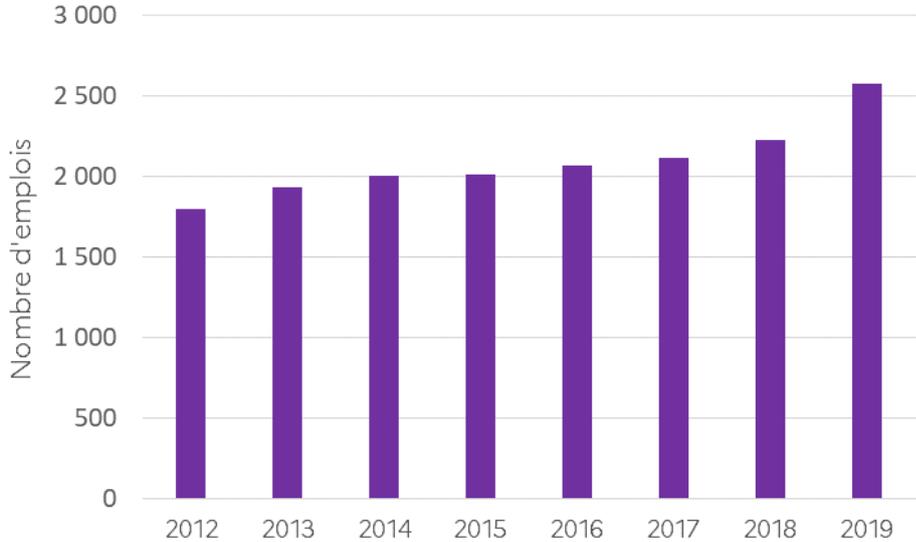


Source : SNIAA

⁷ « L'industrie : Quelques chiffres », SNIAA [<http://www.sniaa.org/industrie#chiffres>]

Le nombre de salariés de l'aromatique alimentaire est également en progression en France (2 580 salariés en 2019 soit + 22 % par rapport à 2018).

Évolution du nombre de salariés de l'aromatique alimentaire en France de 2012 à 2019



Source : SNIAA

4. Le commerce extérieur français

Cette partie présente les importations et les exportations de la France, d'une part pour les plantes en l'état, d'autre part pour les huiles essentielles. Pour les plantes en l'état, nous détaillerons le thym et les graines de coriandre. Le détail des rubriques douanières figure en annexes.

4.1 Plantes en l'état

Les plantes en l'état sont définies comme des plantes (en majorité feuilles, fleurs, graines, racines) sèches, utilisées à des fins alimentaires ou médicinales.

4.1.1 Balance commerciale française

Les exportations sont évaluées à 12 340 tonnes et 88 millions d'euros en 2019. Elles sont constantes en volume depuis dix ans, bien que leur valeur reste croissante pour la période.

Les importations sont, quant à elles, en forte augmentation (+ 41 % en volume et + 74 % en valeur en dix ans) atteignant 47 240 tonnes et 188 millions d'euros en 2019.

Ainsi la France importe davantage qu'elle exporte et cela pour différentes raisons. Tout d'abord, de multiples plantes médicinales ne peuvent être cultivées en France. Ensuite, plusieurs pays ont fortement développé leurs productions pour plusieurs plantes aromatiques et médicinales mettant ainsi sur le marché d'importants volumes et à des prix très compétitifs. Enfin, la production française, ne permet pas de couvrir l'intégralité de la demande du secteur aval fortement développé en France.

Importations et exportations de la France entre 2009 et 2019 pour les plantes aromatiques et médicinales sèches, en l'état



Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

- **Importations**

Les premiers fournisseurs de plantes aromatiques et médicinales de la France sont plusieurs pays européens (Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Italie, Belgique et Royaume-Uni) ainsi que l'Inde, la Chine, le Maroc et la Turquie.

Principaux pays fournisseurs de la France en plantes médicinales, aromatiques, épices et graines aromatiques en 2019

Pays fournisseur	Valeur (€)	Quantité (t)
Allemagne	30 665 505	5 233
Espagne	18 323 036	4 966
Inde	15 912 996	4 859
Chine	15 160 084	5 847
Maroc	9 593 488	3 310
Pays-Bas	8 348 308	1 963
Turquie	7 259 441	1 841
Italie	6 321 074	967
Belgique	6 291 626	1 489
Royaume-Uni	5 355 020	914

Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

Les principales plantes médicinales d'importation proviennent du Maroc, d'Allemagne, d'Inde et de Chine.

Le gingembre provient principalement de Chine, le curcuma d'Inde, les épices transitent par d'autres pays d'Europe (Allemagne notamment) avant d'arriver en France. Le thym est importé de Pologne et du Maroc et les feuilles de laurier de Turquie.

Importations de la France en plantes médicinales, aromatiques, épices et graines aromatiques par catégorie de produits en 2019

Produits	Valeur (€)	Volume (t)	Principaux pays fournisseurs
Plantes médicinales	91 083 930	19 210	Allemagne, Maroc, Inde, Chine, Italie
Plantes aromatiques et épices	96 832 687	28 034	Chine, Espagne, Allemagne, Inde, Pays-Bas

Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

- **Exportations**

Les exportations sont majoritairement à destination des pays européens (Allemagne, Suisse, Royaume-Uni, Belgique, Italie, Espagne et Pologne). La France fournit également des plantes en l'état aux États-Unis, l'Arabie Saoudite et le Nigeria.

Principaux pays acheteurs de la France en plantes médicinales, aromatiques, épices et graines aromatiques en 2019

Pays destinataire	Valeur (€)	Quantité (t)
Allemagne	10 364 028	1 437
Suisse	9 733 262	1 116
Royaume Uni	8 778 396	1 142
Belgique	6 654 202	702
Italie	5 896 756	1 034
États-Unis	5 757 408	719
Espagne	5 719 432	865
Pologne	5 400 772	783
Nigeria	3 976 337	559
Arabie Saoudite	3 958 408	643

Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

Exportations de la France en plantes médicinales, aromatiques, épices et graines aromatiques par catégorie de produits en 2019

Produits	Valeur (€)	Volume (t)	Principaux pays destinataires
Plantes médicinales	45 638 358	5 904	Allemagne, Espagne, Italie, Irlande, Pologne
Plantes aromatiques et épices	42 104 973	6 436	Royaume-Uni, Allemagne, Inde, Suisse, Belgique

Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

4.1.2 Commerce extérieur du thym

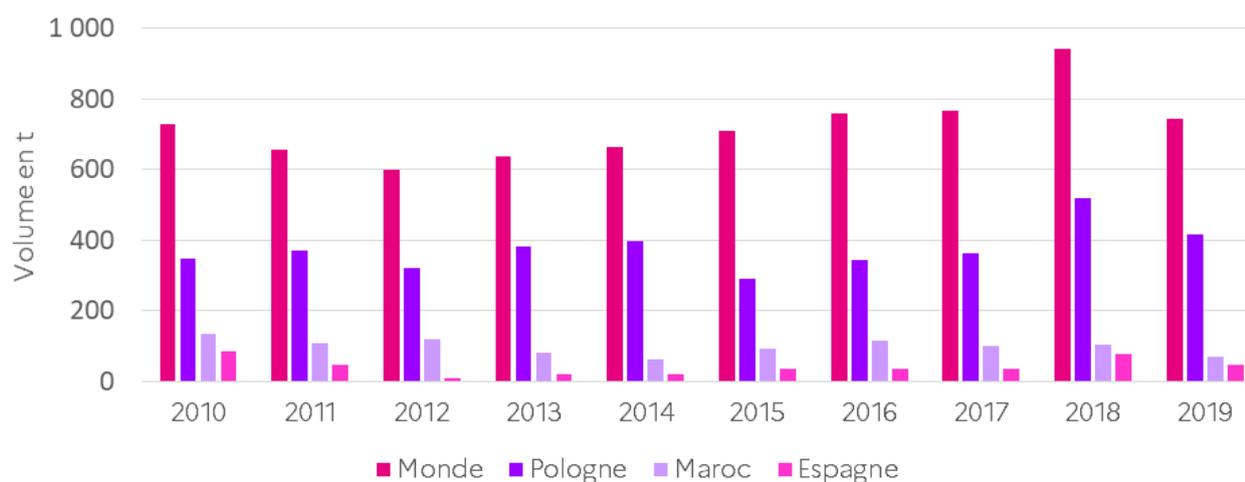
Il existe plus de 300 espèces de thym et aucune distinction n'est réalisée dans les statistiques douanières. Les usages définissent l'espèce de thym utilisé. Aussi, les prix pratiqués dépendront de l'espèce mais aussi de la qualité visuelle (herboristerie), de la teneur en huile essentielle et du chémotype (composant du thym : linalol, carvacrol, thymol...).

Globalement, en France, c'est le *Thymus vulgaris* (thym vulgaire) qui est le plus couramment cultivé tandis que l'Espagne produit du *Thymus zygis* et *mastichina*, le Maroc du *Thymus satureoides* ou *pulegioides* et la Turquie du *Thymus capitatus*.

Les importations françaises de thym sec sont de 745 t en 2019. Elles sont redevenues équivalentes aux années 2016 et 2017. En effet les importations avaient fortement augmenté en 2018 atteignant 942 t. La Pologne est le fournisseur le plus important, il représente en 2019 environ 56 % (en volume) des importations globales. Au second rang, mais avec des quantités moindres, se trouve le Maroc (9 %). Ces deux pays sont d'importants producteurs, en culture pour la Pologne et en cueillette pour le Maroc. La France importe également du thym d'Espagne et du Portugal dont il s'agit en majorité de thym bio.

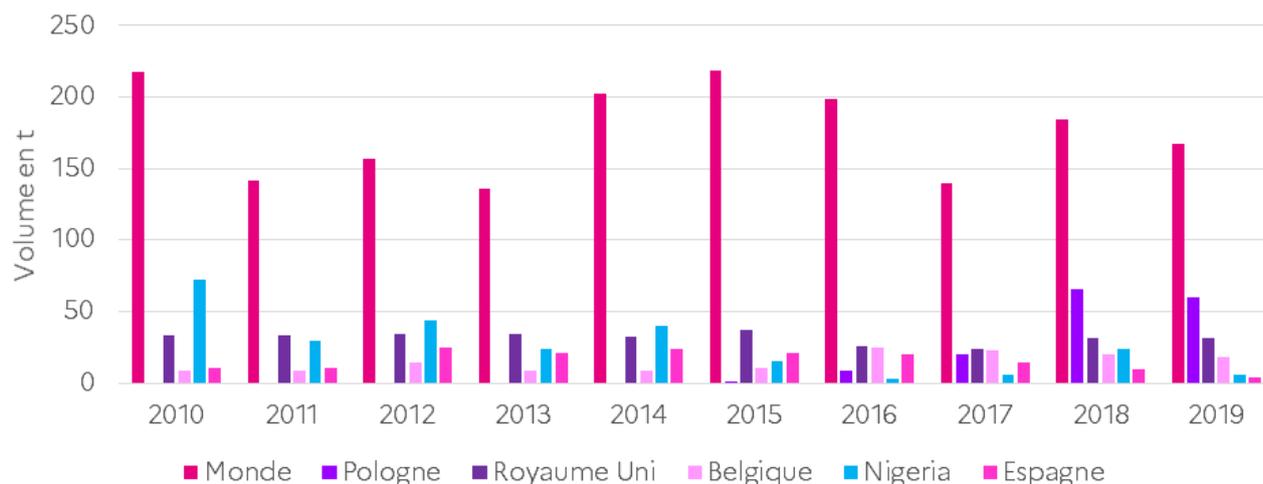
Les exportations françaises de thym sont de 167 t en 2019 (184 t en 2018). Le Nigeria était un important destinataire de 2007 à 2010, puis les exportations ont fortement diminué. La Pologne, premier fournisseur français, est également premier destinataire depuis 2018. Ce n'est qu'à partir de 2016, que la Pologne a importé du thym de France. Il s'agit d'un pays de transit vers les marchés d'Europe du Nord. Les autres principales destinations sont des pays européens : le Royaume-Uni, la Belgique et l'Espagne.

Évolution des importations françaises de thym en volume de 2010 à 2019



Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

Évolution des exportations françaises de thym en volume de 2010 à 2019

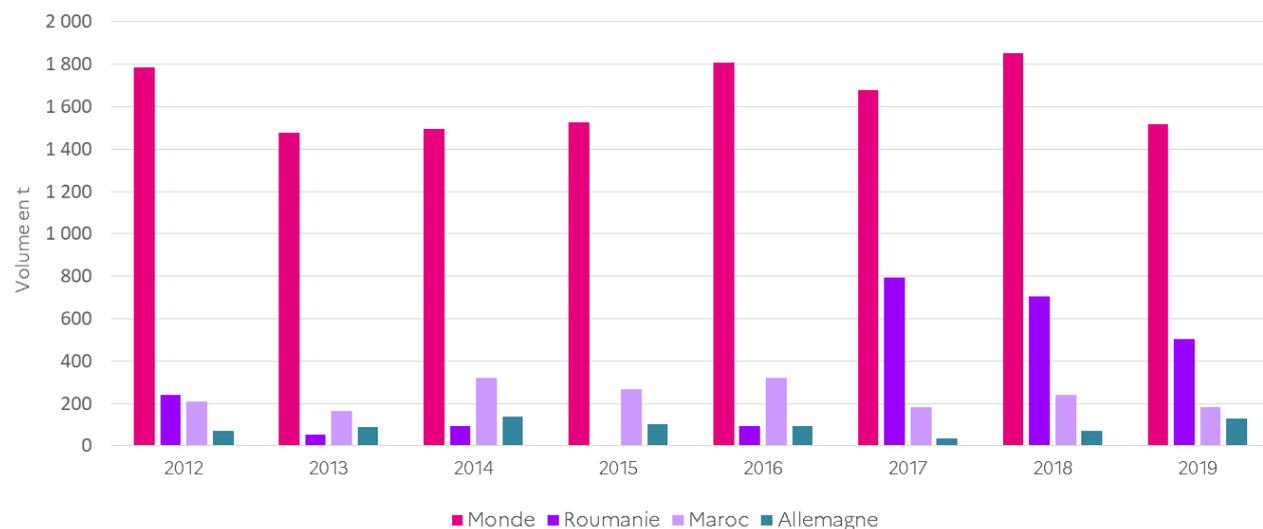


Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

4.1.3 Graines de coriandre

La France a importé 1 500 tonnes de graines de coriandre en 2019. L'origine des importations est principalement, depuis 2017, la Roumanie (506 T). Le Maroc (185 T) est également un fournisseur régulier ainsi que l'Allemagne (128 T). D'autres pays (Espagne, Russie, Ukraine, etc.) exportent de la coriandre vers la France mais de volume très variable selon les années.

Évolution des importations françaises de graine de coriandre en volume entre 2012 et 2019



Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

Globalement, les exportations de la France étaient décroissantes entre 2012 et 2015, puis à partir de 2016, il est constaté une forte relance des exportations. En 2019, la France exporte ainsi 600 tonnes de coriandre.

Les destinations régulières sont le Royaume-Uni et la Suisse. Ensuite, il y a de nombreuses et d'importantes exportations qui ont lieu seulement une année vers certains pays. Ceci peut expliquer les fortes variations entre deux années. Par exemple il y a les États-Unis (61 t) et le Vietnam (73 t) en 2017, le Sri-Lanka (341 t) en 2018, l'Inde (140 t) et le Brésil (83 t) en 2019, etc.

Évolution des exportations françaises de graine de coriandre en volume entre 2012 et 2019



Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

4.2 Huiles essentielles

Les différentes nomenclatures douanières ne permettent pas de suivre les échanges de toutes les huiles essentielles entre les pays. Cependant, elles distinguent l'huile essentielle d'orange, de citron, des « autres agrumes », des menthes, de menthe poivrée et toutes les autres sont regroupées dans « autres huiles essentielles » (cf. annexe).

4.2.1. Estimation des productions mondiales

La production mondiale des huiles essentielles s'est fortement développée ces dernières années.

Les plus grosses productions d'huiles essentielles sont les agrumes (notamment l'orange et le citron) et les menthes (arvensis, poivrée, verte). Ensuite il y a l'eucalyptus, la citronnelle, le clou de girofle, le lavandin et le cèdre qui font partie des dix plus grandes productions.

Les productions d'huile essentielle d'agrumes sont étroitement liées à la production de jus, car elles sont obtenues par pressage à froid des zestes.

Le Brésil est le premier producteur d'huiles essentielles d'orange devant les États-Unis (Californie et Floride). L'Europe (notamment l'Espagne et l'Italie) en produit également ainsi que l'Argentine. La production d'HE de citron s'établit dans les mêmes pays sauf que c'est l'Argentine, le plus gros producteur (4 000 - 4 500 t/an).

L'Inde est un acteur majeur de la production d'huile essentielle de menthe arvensis mais aussi de menthe poivrée. L'Inde produit également de l'huile essentielle de basilic, bois de cèdre, citronnelle et lemongrass mais en moindre quantité.

La Chine est le premier fournisseur d'Eucalyptus, mais participe également aux productions mondiales de bois de Cèdre, de menthe arvensis et de citronnelle.

Estimation des productions mondiales d'huiles essentielles

Huile essentielle	Quantité en t Estimation 2019	Pays producteurs
Orange douce	49 000	États-Unis, Brésil, Dominique, Italie, Espagne, Israël, Argentine
Menthe des champs	42 000	Inde, Chine, Brésil
Eucalyptus (globulus)	4 000	Chine, Inde, Australie
Menthe poivrée	3 500	États-Unis, Inde
Citronnelle	3 000	Chine, Indonésie, Inde
Clou de girofle	2 500	Madagascar, Indonésie, Tanzanie, Sri Lanka, Inde
Citron	9 000	Argentine, Italie, États-Unis, Brésil, Israël
Menthe douce/verte	2 000	États-Unis, Inde, Chine
Lavandin	1 700	France, Espagne
Patchouli	1 400	Indonésie, Chine, Malaisie
Lime	1 000	Mexique, Pérou, États-Unis, Haïti, Brésil, Cuba, Côte d'Ivoire, Italie, Inde
Lavande	800	Bulgarie, France
Muscade	400	États-Unis, Indonésie, Sri Lanka, Inde
Pamplemousse	400	Israël, Brésil, États-Unis
Cannelle écorce	400	Chine, Indonésie
Tea tree	400	Australie
Lemongrass	350	Inde, Chine, Guatemala
Mandarine	350	Brésil, Espagne, Mexique
Romarin	200	Espagne, Tunisie, Maroc
Cannelle de Ceylan	200	États-Unis, Sri Lanka, Chine
Vétiver	200	Haïti, Indonésie, Chine, Inde, Réunion, Brésil
Coriandre	150	Russie, Égypte, Pologne, Roumanie
Cannelle feuilles	150	Sri Lanka, Seychelles, Inde
Mandarine	100	Argentine, Italie
Bergamote	100	Italie, Côte d'Ivoire, Guinée
Sauge sclarée	80	Russie, France
Palmarosa	80	Inde, Brésil, Paraguay
Cajeput	80	Vietnam, Indonésie
Santal	45	Inde, Indonésie, Australie
Lavande aspic	20	Espagne, France
Camomille noble/romaine	12	Maroc, Égypte, Belgique, Italie, France
Rose	4	Turquie, Bulgarie, Inde, Chine
Néroli	4	Espagne, Paraguay, Tunisie

Source : Estimation FranceAgriMer à partir d'enquêtes d'experts

4.2.2 Échanges mondiaux

- **Les pays exportateurs**

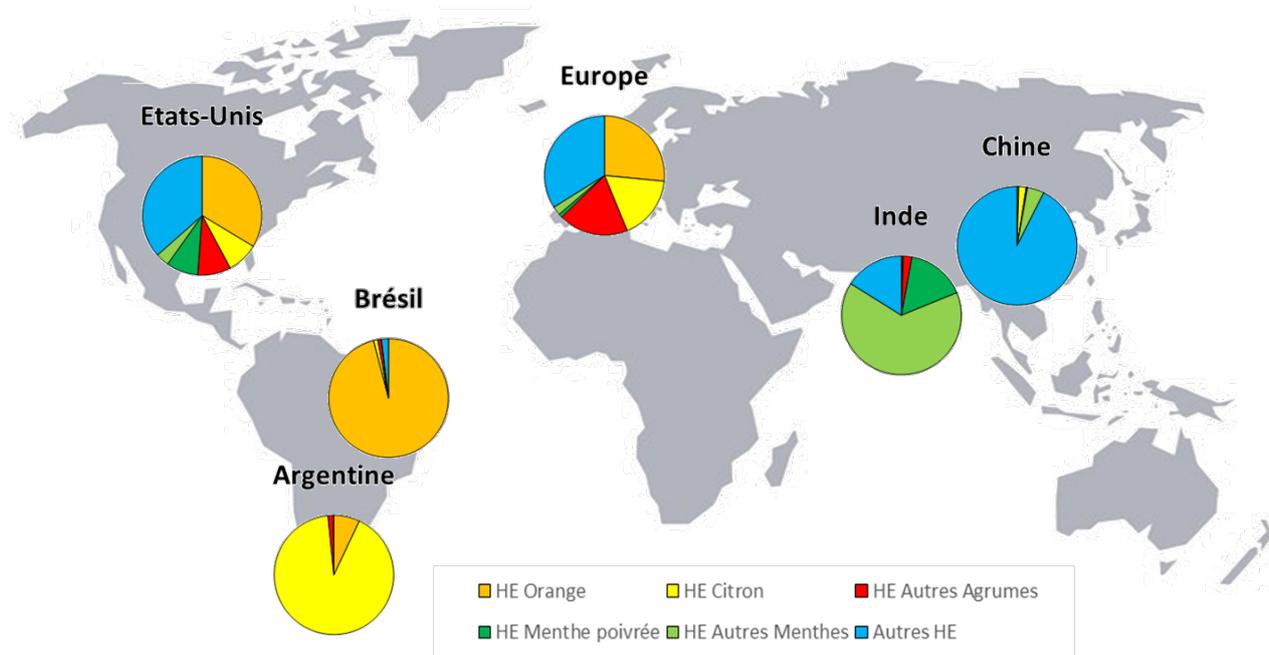
L'exportateur d'huiles essentielles le plus important (en valeur) est l'Inde avec 770 millions d'euros suivi par les États-Unis et la France. Les pays qui exportent le plus d'huiles essentielles sont globalement d'importants producteurs. Le Brésil exporte principalement sa production d'huile essentielle d'orange, de même pour l'Argentine (l'huile essentielle de citron) ainsi que l'Inde (l'huile essentielle de menthe), etc.

Valeur des exportations d'huiles essentielles des principaux pays en 2019

Pays	Valeur des exportations 2019 d'huiles essentielles
Inde	770 M€
États-Unis	609 M€
France	377 M€
Chine	288 M€
Argentine	193 M€
Brésil	184 M€
Italie	157 M€
Allemagne	149 M€
Royaume-Uni	145 M€
Pays-Bas	142 M€
Inde	770 M€

Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

Part des différentes huiles essentielles exportées en volume pour certaines zones en 2019



Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

• Les pays importateurs

Le plus gros importateur en termes de valeur est les États-Unis avec 848 millions d'euros suivi par l'Inde et la France. Les dix plus importants importateurs représentent ensemble les trois quarts des échanges mondiaux en valeur.

Les États-Unis importent de l'huile essentielle d'orange et « autres agrumes » du Brésil, de la menthe de l'Inde, du citron d'Argentine et « autres HE » de Chine, Inde, Indonésie et France.

Le Japon importe en grande majorité de l'huile essentielle d'Orange du Brésil et des États-Unis.

L'Inde importe de l'huile essentielle d'orange du Brésil, de l'huile essentielle de menthe d'un pays voisin exclusivement en 2018 et 2019, et « autres HE » de Madagascar, Indonésie et Chine.

La Chine importe des « autres HE » d'Indonésie, Madagascar et États-Unis, de l'huile essentielle d'orange du Brésil et de l'HE de menthe de l'Inde.

L'Europe importe de l'huile essentielle du Brésil, HE citron d'Argentine, de la menthe d'Inde et Chine et « autres HE » de Chine, d'Indonésie et des États-Unis.

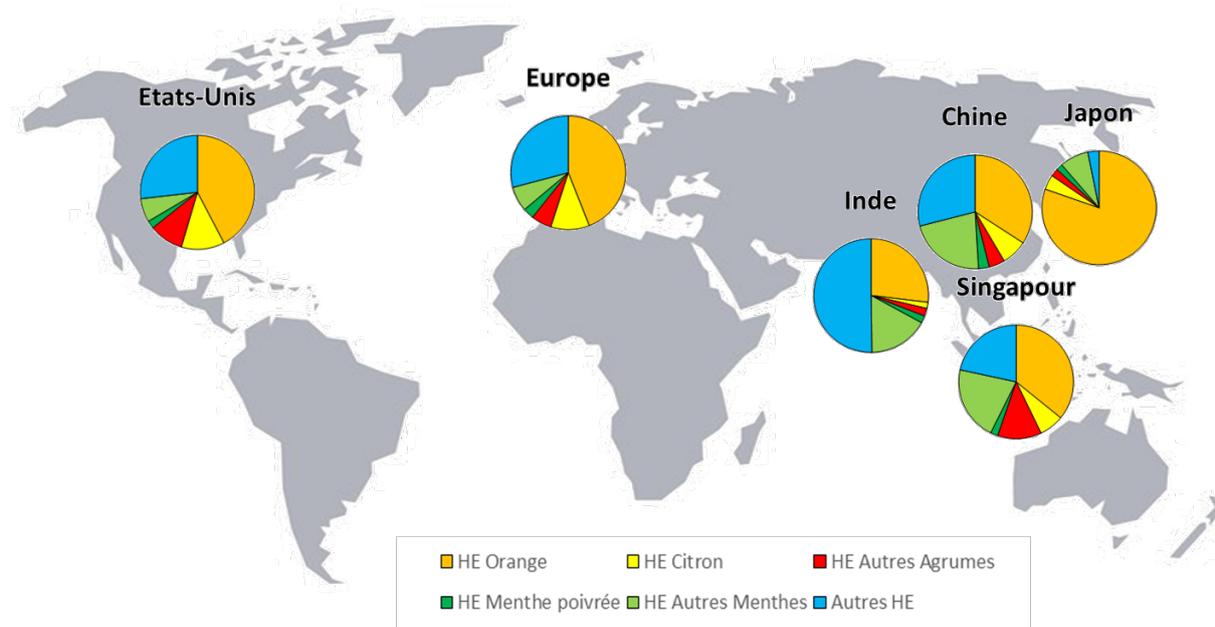
Singapour importe de l'huile essentielle d'orange du Brésil et des États-Unis, la menthe de l'Inde mais aussi de la Chine, « autres agrumes » des États-Unis et « autres HE » de l'Indonésie et de la Chine.

Valeur des importations d'huiles essentielles des principaux pays en 2019

Pays	Valeur des importations 2019 d'huiles essentielles
États-Unis	848 M€
Inde	569 M€
France	354 M€
Allemagne	301 M€
Chine	213 M€
Pays-Bas	211 M€
Royaume-Uni	199 M€
Japon	174 M€
Irlande	165 M€
Singapour	131 M€

Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

Part des différentes huiles essentielles importées en volume pour certaines zones en 2019



Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

Parmi les échanges mondiaux, il y a une part non quantifiable de flux liés au négoce (achats pour de la revente à d'autres pays) et au transit (échanges entre les différents sites d'une même société dans différents pays).

4.2.3 Balance commerciale française

La France a importé 8 300 tonnes d'huiles essentielles pour une valeur totale de 354 millions d'euros. Même s'il y a une baisse entre 2018 et 2019, les importations ont connu, en 10 ans, une croissance de + 179 % en valeur et + 44 % en volume.

Les exportations atteignent, en 2019, 4 700 tonnes pour 377 millions d'euros. Ainsi, en valeur, la balance commerciale de la France est légèrement excédentaire. La croissance est, en 10 ans, de + 132 % en valeur et + 22 % en volume.

Évolution des importations et des exportations de la France en huiles essentielles entre 2008 et 2019



Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

• Importations de la France

Les principaux fournisseurs de la France sont le Brésil (HE d'orange), l'Italie, l'Inde (HE de menthes), l'Argentine (HE de citron), l'Indonésie, Madagascar et la Chine (Autres HE) ainsi que la Belgique (pays de négoce).

Importations françaises d'huiles essentielles en 2019

Huile essentielle	Volume importé	Principaux pays fournisseurs
Orange	1 834 t	Brésil
Citron	692 t	Italie, Argentine
Autres agrumes	455 t	Italie
Menthe poivrée	191 t	Inde
Autres menthes	515 t	Inde, Chine
Autres HE	4 587 t	Chine, Indonésie, Belgique, Madagascar

Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

• Exportations de la France

La France exporte principalement des huiles essentielles de la catégorie « autres HE » dans laquelle figure la lavande et le lavandin. Les principaux pays de destination sont les États-Unis et l'Allemagne. La France exporte également, mais en plus faibles quantités, des huiles essentielles d'agrumes et de menthes notamment pour l'Italie.

Exportations françaises d'huiles essentielles en 2019

Huile essentielle	Volume exporté	Principaux pays destinataires
Orange	299 t	Italie
Citron	277 t	Italie
Autres agrumes	158 t	Italie
Menthe poivrée	80 t	Allemagne, Danemark, Italie
Autres menthes	207 t	Italie
Autres HE (dont lavande/lavandin)	3 686 t	États-Unis, Allemagne

Source : FranceAgriMer d'après les données TDM

Sources et annexes

Déclarations au titre des paiements à la surface des aides de la politique agricole commune (PAC)

Cette source donne les surfaces par producteur déclarant à la PAC de chaque espèce ou groupe d'espèces selon une nomenclature spécifique. Elle nous permet de calculer la surface et le nombre d'exploitations par catégorie définie sur des localisations assez fines. Cette source est très fiable.

Les catégories sont cohérentes mais grossières dans la description des PPAM. À compter de 2015, une liste plus exhaustive des cultures permet d'affiner cette analyse. Elle nécessite néanmoins la collecte de renseignements complémentaires. Ayant bénéficié d'un octroi de DPU en fin d'année 2008, les lavandes et lavandins font l'objet d'une déclaration spécifique à la PAC permettant une analyse statistique historique fine.

Liste des cultures plantes à parfum, aromatiques et médicinales – nomenclature PAC 2019

Libellé de la culture	Code de la culture	Informations complémentaires à déclarer	Catégorie de surface agricole
Aneth	ANE		TA
Angélique	ANG		TA
Anis	ANI		TA
Bardane	BAR		TA
Basilic	BAS		TA
Bleuet	BLT		TA
Bugle rampant	BUR		TA
Camomille	CMM		TA
Carvi	CAV		TA
Cerfeuil	CRF		TA
Chardon Marie	CHR		TA
Ciboulette	CIB		TA
Coriandre	CRD		TA
Cumin	CUM		TA
Estragon	EST		TA
Fenouil	FNO		TA
Gaillet	GAI		TA
Lavande/Lavandin	LAV		CP
Marguerite	MRG		TA
Marjolaine/Origan	MRJ		TA
Mauve	MAV	Déclaration de la variété implantée (cf. paragraphe 2.15 de la notice)	TA
Mélisse	MLI		TA
Menthe	MTH		TA
Millepertuis	MLP		TA
Ortie	ORT		TA
Oseille	OSE		TA
Pâquerette	PAQ		TA
Pensée	PSE		TA
Persil	PSL		TA
Plantain psyllium	PSY		TA
Primevère	PMV		TA
Psyllium noir de Provence	PSN		TA
Romarin	ROM		TA
Sarriette	SRI		TA
Sauge	SGE		TA
Thym	THY		TA
Valériane	VAL		TA
Véronique	VER		TA
Autres PPAM annuelles	PPA		TA
Autres PPAM pérennes *	PPP		CP

(*) Les autres PPAM pérennes sont les suivantes : cassis feuille, églantier, genêt des teinturiers, gentiane, ginkgo biloba, hamamelis, hélichryse, jasmin, laurier, passiflore, rose, safran, sureau, tilleul, verveine, vigne rouge, violette.

Inventaires du Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises (CIHEF)

L'Interprofession (CIHEF) dispose de données nécessaires à l'appréciation du potentiel de production et des récoltes d'huiles essentielles (HE) de lavande et lavandin dans la mesure où des accords interprofessionnels agréés pour chaque campagne par les pouvoirs publics rendent les déclarations de ces données obligatoires.

Le CIHEF réalise des estimations sur la base des déclarations disponibles. Le taux de retour des enquêtes auprès des producteurs était de 66 % en 2019.

Organisation économique des producteurs

Les coopératives bénéficient d'un soutien financier de FranceAgriMer qui s'inscrit dans le cadre d'un programme stratégique. À ce titre, elles fournissent annuellement à FranceAgriMer un état des surfaces, apports, ventes, stocks et prix minimum/maximum pour l'ensemble des produits apportés par les adhérents et commercialisés par les coopératives. Chaque produit a une définition très fine : nom de la plante, qualité, variété, partie utilisée ou transformée (feuilles, capitules, racines...), type de produit (sec, frais, huile essentielle...), spécialité (coupe infusette, 1ère qualité, mondée...), mode de culture (conventionnel, culture bio, cueillette...).

Ce n'est néanmoins qu'un échantillon des structures de commercialisation dont la représentativité est hétérogène selon les secteurs.

Pour l'année 2019, dernière campagne disponible, 13 structures ont traité environ 300 plantes déclinées en plus de 1 000 produits.

Liste des plantes de la base de données des groupements de producteurs (non exhaustive)

Plantes à parfum	Plantes aromatiques	Plantes médicinales	
Cassis Bourgeons	Aneth	Absinthe	Hamamélis
Hélichryse	Anis vert	Achillée millefeuille	Hysope
Iris racine	Basilic	Angélique	Ispaghul-Psylium
Jasmin	Carvi	Armoise	Jusquiame
Lavande clonale	Cerfeuil	Arnica	Livèche
Lavande fine	Ciboulette	Artichaut Feuille	Marrube
Lavandin Abrial	Coriandre	Aurone	Mauve
Lavandin Grosso	Estragon	Ballote	Millepertuis
Lavandin Super	Fenouil amer	Bardane	Mélilot
Lavandin Autres	Fenouil doux	Belladone	Mélisse
Monarde	Génépi	Bleuet	Passiflore
Oranger Bigaradier	Gentiane	Bourrache	Pastel
Rose Centifolia	Marjolaine	Calendula	Pensée Sauvage
Sauge sclarée	Menthe Douce	Camomille Matricaire	Piloselle
Violette feuille	Menthe Poivrée	Camomille Romaine	Pissenlit
	Origan	Capucine	Prêle
	Persil	Cataire	Psylium noir Provence
	Réglisse	Chardon Marie	Reine des prés
	Romarin	Châtaignier	Saponaire
	Safran	Chèvrefeuille	Sauge officinale
	Sarriette des jardins	Colchique	Seringa
	Serpolet	Consoude	Sureau
	Thym	Digitale Laineuse	Sysimbre
		Échinacée	Tagette
		Églantier	Tanaisie
		Ergot de seigle	Valériane
		Eschscholtzia/Pavot de Californie	Verveine
		Fenugrec	Véronique
		Fumeterre	Vigne rouge
		Ginseng	Viorne
		Ginko Biloba	Vigne rouge
		Grindélia	Viorne
		Guimauve	

Agence Bio

L'Agence Bio transmet annuellement à FranceAgriMer un état récapitulatif des productions.

Au moment de leur engagement, les opérateurs en agriculture biologique ont l'obligation de fournir une fiche de notification listant les éléments suivants : structure de l'exploitation, SAU, production végétale bio et commercialisation. L'ensemble de ces informations recueillies par l'Agence Bio fait l'objet de publications statistiques.

L'agence effectue une enquête annuelle (nombre d'exploitations et superficies) auprès des organismes certificateurs. Elle centralise et traite les données collectées qui cependant, présentent certaines difficultés concernant les PPAM :

- Il est difficile de quantifier les surfaces de chaque espèce car une partie est reportée sous la catégorie « divers PPAM » ;
- Certaines PPAM sont couramment incluses dans d'autres surfaces, principalement les aromates qui sont souvent répertoriés dans la catégorie des surfaces légumières ;
- Les organismes certificateurs peuvent « certifier des arbres » sans associer de surfaces (par exemple les tilleuls de haies) qui ne constituent pas des surfaces agricoles déclarées à la PAC.

APAL

L'APAL (Association des producteurs d'appellation d'origine contrôlée huile essentielle de lavande de Haute-Provence) est l'organisme de défense et de gestion (ODG) de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) de l'huile essentielle de lavande de Haute-Provence. Elle contribue à la mise en œuvre du cahier des charges du produit (spécificité, aire géographique, contrôle produit sensoriel et analytique...). Dans ce cadre, l'APAL gère les données des opérateurs habilités.

Les surfaces mentionnées dans ce rapport ont été calculées en tenant compte de la mise à jour de l'inventaire de l'année en cours ainsi que de celui mis à jour l'année précédente pour les producteurs n'ayant pas retourné leur mise à jour l'année n.

Les indicateurs disponibles sont le nombre de producteurs, les surfaces déclarées, les quantités présentées et les quantités agréées.

Commission « Fleurs de Grasse » - Enquête FranceAgriMer

Une réunion annuelle de concertation sur les données économiques des Fleurs de Grasse est conduite par le Syndicat des fabricants de produits aromatiques destinés à la parfumerie (Prodarom) et FranceAgriMer.

Nomenclature douanière utilisée pour les plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Pour les plantes en l'état y compris les plantes médicinales les rubriques douanières prises en compte sont les suivantes :

0909 21 00	Graines de coriandre, non broyées ni pulvérisées
0909 22 00	Graines de coriandre, broyées ou pulvérisées
0909 31 00	Graines de cumin, non broyées ni pulvérisées
0909 32 00	Graines de cumin, broyées ou pulvérisées
0909 61 00	Baies de genièvre et graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil, non broyées ni pulvérisées
0910 11 00	Gingembre, non broyé ni pulvérisé
0910 12 00	Gingembre, broyé ou pulvérisé
0910 20	Safran
0910 20 10	Safran, non broyé ni pulvérisé
0910 20 90	Safran, broyé ou pulvérisé
0910 30 00	Curcuma
0910 91	Mélanges d'épices
0910 91 05	Curry
0910 91 10	Mélanges d'épices non broyées ni pulvérisées
0910 91 90	Mélanges d'épices broyées ou pulvérisées
0910 99	Épices (sauf poivre du genre <i>Piper</i> , piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i> , vanille, cannelle et fleurs de cannellier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma et épices en mélanges)
0910 99 10	Graines de fenugrec
0910 99 31	Serpolet <i>Thymus serpyllum</i> , non broyé ni pulvérisé
0910 99 33	Thym, non broyé ni pulvérisé (à l'excl. du serpolet) NB : rubrique 09104013 jusqu'en 2007
0910 99 39	Thym, broyé ou pulvérisé
0910 99 50	Feuilles de laurier
0910 99 91	Épices, non broyées ni pulvérisées (sauf poivre du genre <i>Piper</i> , piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i> , vanille, cannelle et fleurs de cannellier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry, graines de fenugrec et épices en mélanges)
0910 99 99	Épices, broyées ou pulvérisées (sauf poivre du genre <i>Piper</i> , piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i> , vanille, cannelle et fleurs de cannellier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry, graines de fenugrec et épices en mélanges).
0909 62 00	Graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil et baies de genièvre, broyées et pulvérisées
121150	Ephédra, fraîche, réfrigérée, congelée ou séchée, même coupée, concassée ou pulvérisée
12119086 (12119085 avant 2012)	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou similaires, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, mêmes coupés, concassés ou pulvérisés (à l'exclusion des racines de ginseng, des feuilles de coca, de la paille de pavot, des espèces du genre Ephédra ainsi que des fèves de tonka)

Pour les huiles essentielles, les nomenclatures retenues sont les suivantes :

3301 12	Huiles essentielles d'orange, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des essences de fleurs d'oranger)
3301 13	Huiles essentielles de citron, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues"
3301 19	Huiles essentielles d'agrumes, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des huiles essentielles d'orange, de citron ou de lime)
3301 24	Huiles essentielles de menthe poivrée (<i>Mentha piperita</i>), déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues"
3301 25	Huiles essentielles de menthes, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des huiles de menthe poivrée [<i>Mentha piperita</i>])
3301 29	Huiles essentielles, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des huiles essentielles d'agrumes ou de menthes)

Quelques liens utiles

AFC	Association Française des professionnels de la Cueillette de plantes sauvages : www.cueillettes-pro.org
Agence BIO	Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique : www.agencebio.org
AIHP	Association Interprofessionnelle des Herbes de Provence : www.cpparm.org
L'Alliance 7	Fédération des produits de l'épicerie et de la nutrition spécialisée : www.alliance7.com
APAL	Association des Producteurs d'huile essentielle de Lavande AOC de Haute Provence : www.lavande-aop.fr
CA26	Chambre d'agriculture de la Drôme : https://extranet-drome.chambres-agriculture.fr
CIHEF	Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises : www.cihef.org
CNPMAI	Conservatoire National des Plantes à Parfum, Médicinales, Aromatiques et Industrielles : www.cnpmai.net
Cosmed	Association professionnelle des petites et moyennes entreprises de la filière cosmétique : www.cosmed.fr
Cosmetic Valley	www.cosmetic-valley.com
CPPARM	Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales : www.cpparm.org
Crieppam	Centre Régionalisé Interprofessionnel d'Expérimentation en Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales : www.crieppam.fr
Europam	European Herb Growers Association : www.europam.net
Iteipmai	Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales, aromatiques et industrielles : www.iteipmai.fr
Les Simples	Syndicat professionnel de productrices et de producteurs de plantes aromatiques et médicinales : www.syndicat-simples.org
Phytolia	Association nationale interprofessionnelle de la filière des plantes de santé, beauté et bien-être : www.phytolia.plantes-sante-beaute-bien-etre.fr
Pôle Terralia-Pass	www.pole-terralia.com
PPAM de France	Union des Professionnels des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales : www.ppamdefrance.com
Prodarom	Syndicat National des Industries de la Parfumerie : www.prodarom.com
SNIAA	Syndicat National des Ingrédients Aromatiques Alimentaires : www.sniaa.org
Synabio	Syndicat National des transformateurs et distributeurs de produits naturels et de culture biologique : www.synabio.com
Synadiet	Syndicat National des Compléments Alimentaires : www.synadiet.org
UESS	Université Européenne des Saveurs et Senteurs : www.uess.fr
Vegepolys valley	www.vegepolys-valley.eu

LES DONNÉES



Marché des plantes à parfum, aromatiques et médicinales - Panorama 2019
édition mai 2021

Directrice de la publication : Christine Avelin
Rédaction : direction Marchés, études et prospective
Conception et réalisation : service Communication / Impression : service Arborial
Photographie ©Pixabay.com
ISSN : 2552-9323

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 ■ www.franceagrimer.fr

 FranceAgriMer
 @FranceAgriMerFR